

**Inventaire des équipements et services
à la population en Région de Bruxelles-Capitale**

**ANALYSE DE L'ADÉQUATION ENTRE L'OFFRE
ET LES BESOINS EN PLACES SCOLAIRES DANS
L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE**



Photo (couverture) : François Point

Table des matières

Introduction	5
Chiffres clés pour la Région de Bruxelles-Capitale –Année scolaire 2009-2010	8
Répartition de l'offre et de la demande	12
Capacité d'accueil relative : déséquilibres territoriaux	13
Typologie des quartiers	16
Synthèse des déséquilibres territoriaux	25
Projections à l'horizon 2020	27
1. Evaluation de l'évolution de la demande potentielle à l'horizon 2020.....	27
2. Identification des zones d'intervention prioritaires	28
Création de nouvelles places dans l'enseignement primaire	30
1. Stratégies de création de places et impacts sur les quartiers environnants	30
2. Méthodes pour la répartition des places à créer	31
3. Méthode de relèvement systématique de la CAR d'un ensemble de quartiers.....	34
4. Répartition entre les quartiers des places à créer.....	37
5. Préambule à l'analyse des résultats	38
6. Analyse des résultats	39
Synthèse des résultats de l'étude.....	41
Conclusions	44
Annexe A : Cartographie	47
Annexe B : Provenance et fréquentation locales	

Introduction

Selon les prévisions du Bureau fédéral du Plan, l'essor démographique en cours en Région de Bruxelles-Capitale devrait se poursuivre d'ici 2040. La Région bruxelloise doit pouvoir faire face à cet essor qui constitue un de ses principaux enjeux en raison des conséquences sociales et économiques qu'il induit.

Cette situation, notamment dû à un accroissement naturel important, implique une augmentation du nombre d'enfants pour lesquels des places scolaires devront être créées. Ainsi, selon l'IBSA¹, sur la période 2010-2020, la population scolaire bruxelloise devrait s'accroître d'un plus de 40 000 élèves, pour l'ensemble des niveaux, du maternel au secondaire. Pour le primaire, les calculs effectués dans le cadre de la présente analyse, évaluent cet accroissement à 20 000 élèves.

Le niveau maternel a été le premier touché par ce phénomène, et cela, à partir du début des années 2000, l'accroissement se répercutant par la suite sur les niveaux supérieurs au fur et à mesure que les enfants grandissent. La faiblesse de l'investissement dans de nouvelles infrastructures durant cette période, a entraîné dans certaines classes une augmentation du nombre d'enfants et, de ce fait, une baisse de la qualité de l'enseignement.

L'Accord de Gouvernement de 2009 pointait la nécessité d'établir un cadastre des équipements collectifs visant à identifier les forces et les faiblesses de l'offre et d'y apporter des réponses². Sa réalisation a été confiée à l'Agence de Développement Territorial (ADT). Le cadastre qui a pris le nom d'*Inventaire des équipements et services à la population*, a localisé, catégorisé et cartographié ceux-ci.

Le présent document s'inscrit dans le prolongement de l'inventaire. Il analyse l'adéquation entre l'offre et les besoins en équipements - en l'occurrence - scolaires en 2010 et à l'horizon 2020 afin de mieux orienter quantitativement et spatialement les futures programmations d'équipements. Chacun des niveaux – maternel, primaire et secondaire - a ainsi fait l'objet d'une analyse.

Il s'agit plus précisément d'identifier les déséquilibres territoriaux en termes de couverture spatiale des besoins et de déterminer les quartiers³ où devront être créées en priorité des places supplémentaires pour rééquilibrer l'offre scolaire et faire face aux futurs besoins, évalués en fonction de projections démographiques à l'horizon 2020.

¹ *Impact de l'essor démographique sur la population scolaire en Région de Bruxelles-Capitale*, Les cahiers de l'IBSA n°2, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, juin 2010. Ces prévisions, réalisées à l'échelle communale, ont été établies sur la base des perspectives de population du Bureau fédéral du Plan (BfP) et de la Direction Générale Statistique et Information Economique (DGSIE) à l'échelle régionale.

² Il s'agit de réaliser « un état des lieux de tous les équipements publics présents, tels que les écoles, les bibliothèques, les crèches, les espaces publics, les commerces, les transports ou encore les lieux dédiés à la culture, à la mode,... afin d'assurer leur meilleure répartition sur l'ensemble du territoire et au bénéfice de l'ensemble de la population régionale ».

³ On parle ici des quartiers définis dans le « Monitoring des quartiers ». Voir www.monitoringdesquartiers.irisnet.be. L'analyse pour l'enseignement secondaire a été menée à l'échelle des communes.

Cette analyse à l'échelle des quartiers constitue une première plus-value du travail réalisé par l'ADT concernant les niveaux maternel et primaire. En effet, jusqu'alors la question de l'offre scolaire n'avait été appréhendée qu'à l'échelle communale.

Comme le montre cette analyse, l'essor démographique constitue une véritable opportunité pour corriger les déséquilibres territoriaux en ciblant en priorité les créations de places scolaires dans les quartiers actuellement déficitaires, plutôt que sur l'ensemble des quartiers pour lesquels un accroissement est prévu, certains d'entre eux étant excédentaires. La méthode spécifique de répartition des places mise en œuvre par l'ADT dans le cadre de cette analyse vise à maximiser l'impact de la création de places en termes de diminution des déséquilibres actuels. Cette méthode en constitue la seconde plus-value.

Le Gouvernement a également demandé à l'ADT de réaliser un cadastre des terrains et immeubles disponibles en Région de Bruxelles-Capitale en vue d'y établir des bâtiments scolaires. Les résultats de cette mission - confiée à l'équipe de recherche URBA 11- et ceux de la présente analyse sont complémentaires. En effet, en les croisant, les opportunités foncières peuvent ainsi être identifiées dans les quartiers où les besoins sont actuellement prioritaires ou le seront dans le futur.

Le présent document est structuré comme suit.

Après une présentation des chiffres clés à l'échelle régionale relatifs à l'offre et aux besoins en matière de places scolaires pour l'année 2009-2010 au niveau primaire, l'analyse se penche sur la capacité d'accueil par quartier afin d'identifier les déséquilibres territoriaux.

Une typologie regroupant les quartiers partageant des problématiques similaires au niveau de l'adéquation entre l'offre scolaire et la demande, est ensuite présentée.

Trois niveaux de priorité sont ensuite définis afin de mettre en évidence les zones prioritaires actuelles du territoire régional, pour la création de places.

Viennent les projections de la population scolaire par quartier pour 2020 réalisées par l'ADT sur base des données de l'IBSA. Celles-ci combinées aux déficits en 2010 serviront de base pour le calcul des places à créer.

Mais auparavant, l'impact de stratégies de création de places sur les quartiers environnants sera abordé de manière théorique pour souligner le fait que les quartiers interagissent comme des vases communicants. Ces considérations permettront également d'envisager de manière plus souple les propositions concrètes et précises développées en fin d'analyse.

Trois méthodes de distribution des places à créer par quartier ont été évaluées sur base de leur impact au niveau de la diminution des déséquilibres territoriaux, la dernière, la plus optimale, étant retenue. Au total, 61 quartiers sur les 118 quartiers habités de la Région bruxelloise se voient attribués des places au niveau primaire. L'étude se termine sur une analyse territoriale de cette distribution.

Une synthèse des résultats complète ce travail, réalisé conjointement par l'ADT et le bureau d'études BRAT.

En annexe, nous retrouverons :

- la majeure partie de la cartographie ;
- une étude sur la provenance et de la fréquentation locales des élèves de primaire qui vise à approfondir la réflexion menée dans le cadre de la présente analyse. Cette étude fournit des éléments d'explication sur les phénomènes de mobilité scolaire entre parties de territoire régional, à partir de certaines caractéristiques des quartiers et des limitations de l'offre.

Personne de contact : Michel Breton

En Région de Bruxelles-Capitale et pour l'année scolaire 2009-2010 :

- **80 397** enfants sont scolarisés dans une école primaire francophone ou néerlandophone de l'enseignement ordinaire en Région de Bruxelles-Capitale. Les places occupées par ces enfants constituent l'offre⁴.
- Ces élèves se répartissent entre 394 implantations d'écoles primaires, soit une moyenne de quelque 200 élèves par implantation. Parmi ces 394 implantations d'écoles primaires, 271 sont francophones et 123 néerlandophones, soit respectivement 69 % et 31 %⁵.
- Parmi les 80 397 élèves fréquentant une école primaire bruxelloise, 83 % fréquentent une école francophone et 17 % fréquentent une école néerlandophone.

Afin de quantifier l'accroissement projeté de la population scolaire par quartier, nous avons estimé le nombre d'enfants en âge de fréquenter le niveau d'enseignement considéré en début (2010) et en fin de période (2020). A cette fin, nous avons utilisé les taux de scolarisation⁶ par âge de la récente étude de l'IBSA sur l'impact de l'essor démographique⁷. Le tableau ci-dessous reprend les hypothèses adoptées par l'IBSA.

Maternel		Primaire	
Âge	Taux de scolarisation	Âge	Taux de scolarisation
2	45 %	6	100 %
3	100 %	7	100 %
4	100 %	8	100 %
5	100 %	9	100 %
		10	100 %
		11	100 %
		12	33 %

Taux de scolarisation par âge en fonction du niveau

(Source : ETNIC ; calculs : IBSA)

⁴ Sources : Fédération Wallonie-Bruxelles (Etnic) et Vlaamse Gemeenschap (VG) - calculs BRAT. Sauf indication contraire, les sources de ces données proviennent de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Etnic) et de la Vlaamse Gemeenschap (VG) et les calculs ont été effectués par le BRAT et l'ADT.

⁵ Sauf indication contraire, les sources de ces données proviennent de la Fédération Wallonie-Bruxelles (ETNIC) et de la Vlaamse Gemeenschap (VG) et les calculs ont été effectués par le BRAT et l'ADT.

⁶ L'emploi d'un taux de scolarisation théorique est rendu nécessaire à cause de l'absence de données sur l'âge des élèves pour chaque année du niveau scolaire concerné en 2009-2010. La méthode utilisée pour les projections est toutefois peu sensible à des imprécisions sur ces taux.

⁷ *Impact de l'essor démographique sur la population scolaire en Région de Bruxelles-Capitale*, Les cahiers de l'IBSA n°2, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, juin 2010.

- 75 423 enfants⁸ sont domiciliés en Région bruxelloise et sont en âge de fréquenter les écoles primaires de l'enseignement ordinaire⁹. Il n'est toutefois pas possible de définir la proportion respective de la demande potentielle pour l'enseignement francophone et néerlandophone. Dans la suite du rapport, les enseignements des deux communautés seront donc traités ensemble. Ces enfants constituent la demande potentielle.

Ces chiffres ne prennent pas en compte :

- Les places dans les écoles internationales et privées - non comptabilisées dans l'offre - alors que les élèves qui les fréquentent - estimés à 5 500¹⁰ - le sont dans la demande ;
- Les enfants de candidats-réfugiés ou de personnes en situation irrégulière et autres enfants non inscrits au registre national - qui ne sont donc pas repris dans la demande - alors que les places qu'ils occupent le sont dans l'offre.

Au niveau des quartiers, ces valeurs affectent les résultats, haussant les valeurs de la demande potentielle des quartiers moins aisés où résident généralement les enfants non inscrits au registre national ; et haussant les valeurs de l'offre dans les quartiers où se trouvent les écoles internationales et privées. Il en sera tenu compte dans l'analyse.

Selon les données communiquées Il est également intéressant de noter que, selon les chiffres fournis par Etnic et par la Vlaamse Gemeenschap (VG) pour l'année scolaire 2009 - 2010, 69 357 enfants fréquentant une école primaire bruxelloise sont domiciliés en Région bruxelloise, soit 86 % des enfants qui y sont inscrits.

La différence entre ces 69 357 enfants bruxellois fréquentant une école primaire bruxelloise et l'évaluation de la demande potentielle bruxelloise (75 423 enfants) peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- Les enfants fréquentant des écoles privées ou internationales ne sont pas comptabilisés dans l'étude.
- Certains enfants bruxellois fréquentent des écoles hors de la Région bruxelloise. Toutefois l'impact de cette fréquentation est minime. En effet, comme l'indique l'IBSA « le nombre de jeunes Bruxellois scolarisés en Flandre ou en Wallonie est faible. Pour l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, plus de 99 % des enfants bruxellois scolarisés au niveau maternel ou primaire le sont à en Région bruxelloise et ils sont encore plus de 96 % pour le secondaire. On peut s'attendre à

⁸ Estimation de la demande potentielle faite par quartier, pour l'année 2010. Si on prend en compte l'enseignement spécialisé, ce chiffre s'élève à 79 483 enfants domiciliés en Région bruxelloise en âge de fréquenter les écoles primaires (enseignements spécialisé et ordinaire confondus).

L'emploi d'un taux de scolarisation théorique est rendu nécessaire à cause de l'absence de données sur l'âge des élèves pour chaque année du niveau scolaire concerné en 2009-2010. La méthode utilisée pour les projections est toutefois peu sensible à des imprécisions sur ces taux.

⁹ Pour rappel, les enfants fréquentant l'enseignement primaire spécialisé ont été soustraits à la demande.

¹⁰ Sources : Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, et calculs BRAT sur base notamment de chiffres de fréquentations obtenus auprès des plus importantes de ces écoles. Les chiffres fournis par Etnic et la VG, indiquant notamment la provenance des élèves, ne prennent pas en compte les enfants fréquentant ces écoles.

ce que ces pourcentages soient toujours très élevés mais un peu moindres dans le cas de l'enseignement néerlandophone, au vu de la proximité géographique d'écoles flamandes autour de la Capitale »¹¹.

Malgré ces différences, le parti pris pour cette étude est de prendre comme référence, pour l'évaluation de la demande, l'estimation du nombre d'enfants en âge de fréquenter le primaire et domiciliés en Région Bruxelloise et non le nombre d'enfants domiciliés en Région bruxelloise fréquentant une école bruxelloise selon les statistiques d'Etnic ou de la VG (début d'année 2010). Le premier nombre reflète la demande potentielle totale et permettra donc de calculer le nombre de places supplémentaires à l'échelle régionale pour faire face à l'accroissement prévu de la population scolaire.

Offre (nb places offertes dans l'enseignement primaire ordinaire)	80 397 places (dont 66 335 Fr et 14 062 NI)
Demande potentielle (nb enfants domiciliés en RBC)	75 423 enfants
Capacité d'accueil relative (offre/demande potentielle)	1.06 places / enfant
Offre en surplus (offre – demande potentielle)	4786 places
Nb d'élèves bruxellois domiciliés en RBC selon Etnic et VG	69 357 élèves bruxellois

Tableau récapitulatif - Région de Bruxelles-Capitale – 2009-2010 (sources : Etnic et VG, calculs BRAT)

L'indicateur "capacité d'accueil relative" ci-dessus est obtenu en rapportant le nombre de places offertes dans l'enseignement primaire ordinaire à la demande potentielle (nombre d'enfants domiciliés en Région bruxelloise et en âge de fréquenter le primaire).

Le nombre de places offertes est équivalent au nombre d'inscrits, toutes les places étant à toutes fins pratiques occupées (sauf pour les dernières années du primaire dans certaines écoles, qui devraient également connaître une saturation dans les prochaines années).

En Région bruxelloise pour tous les niveaux d'enseignement, primaire compris, ce nombre de places est supérieur au nombre d'enfants bruxellois concernés. Cet écart s'explique par le fait que la Région est un centre d'enseignement et qu'elle accueille des enfants domiciliés dans les deux autres régions belges. Ainsi, la capacité d'accueil relative est supérieure à une place par enfant bruxellois en âge de fréquenter le primaire.

Compte tenu des élèves originaires des autres régions, principalement de Flandre, l'offre (80 397) est supérieure à la demande potentielle (69 357 enfants domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale).

On compte en effet 13.7 % d'élèves originaires des régions voisines (surtout de Flandre, pour près de 12 %) et fréquentant une école primaire bruxelloise.

¹¹ IBSA op.cit.

Le nombre de places offertes augmente moins vite que le nombre d'enfants en âge de fréquenter le primaire. Il est ainsi actuellement communément admis que l'offre d'enseignement primaire répond de plus en plus difficilement à la demande¹².

Ainsi, la capacité de l'enseignement primaire d'offrir une place à chaque enfant bruxellois devient critique.

Il importe de préciser ce constat en répondant aux trois questions suivantes :

- Quels sont les déséquilibres territoriaux en termes de couverture des besoins ?
- Comment la situation pourrait évoluer dans les différents quartiers dans les années à venir selon les projections démographiques ?
- Comment répondre au défi démographique et éviter un approfondissement des déséquilibres territoriaux ?

C'est à ces questions que la présente étude va tenter de répondre.

¹² IBSA op. cit. ; Janssens R., «Onderzoek naar de capaciteit van het Nederlandstalig basisonderwijs in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest», BRIO, Vlaamse Gemeenschapscommissie ; Humbert.P., "Croissance démographique et inégalité d'accès à l'école maternelle 2011", Brussels Studies, n° 51, 2011.

Répartition de l'offre et de la demande

La carte **P1** présente la répartition de l'offre et de la demande en Région bruxelloise. Les deux indicateurs retenus sont les suivants :

- Offre (80 397 places en 2010) : nombre de places offertes par école primaire¹³ en distinguant les écoles néerlandophones des francophones ;
- Demande potentielle (75 423 enfants en 2010) : densité d'enfants en âge de fréquenter le primaire par quartier.

Bien qu'elle mette en évidence les zones de concentration de l'offre et de la demande, cette carte ne permet pas à elle seule d'évaluer l'adéquation de l'offre à la demande. D'autres indicateurs doivent être mis en œuvre pour mesurer cette adéquation.

Ce qui fait l'objet de la suite de l'étude.

¹³ Comme pour le reste de l'étude, il n'est pas tenu compte des écoles internationales et privées.

Capacité d'accueil relative : déséquilibres territoriaux

Afin d'identifier les quartiers bruxellois en situation de déficit de places pour le primaire, une carte illustrant la capacité d'accueil relative par quartier a été réalisée (carte P2). Pour rappel, la capacité d'accueil relative a été mesurée en rapportant :

- le nombre de places offertes dans l'enseignement primaire ordinaire en Région de Bruxelles-Capitale (non comprises, les écoles privées et internationale), soit l'offre ;
- à l'estimation du nombre d'enfants en âge de fréquenter une école primaire et qui sont domiciliés en Région bruxelloise, soit la demande potentielle.

Les classes retenues pour cette carte sont les suivantes :

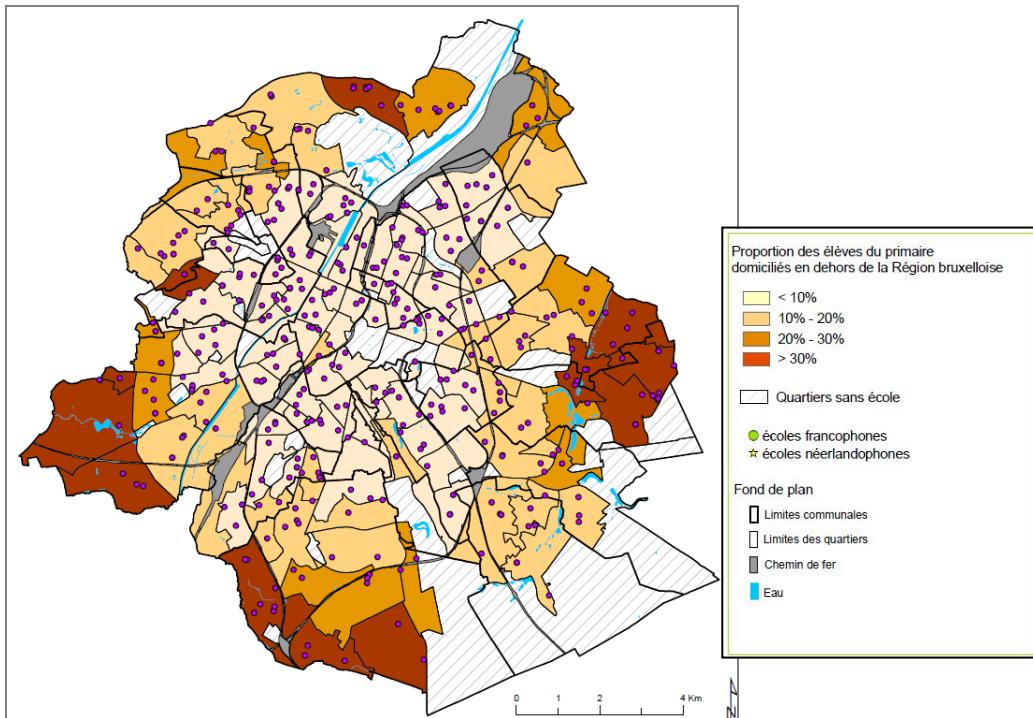
Capacité d'accueil relative	Remarques
< 0.5	moins d'une 1/2 place par enfant
0.5 à 0.99	entre 1/2 et 1 place par enfant
1 à 1.06	1.06 correspond à la moyenne régionale
1.06 à 1.5	valeur supérieure à la moyenne régionale
> 1.5	

Classes de la carte P2

Cette carte illustre bien les disparités entre quartiers bruxellois :

- Globalement les quartiers périphériques bénéficient d'une capacité d'accueil relative plus importante. Notons toutefois que ce sont également eux qui accueillent la proportion la plus élevée d'élèves provenant de l'extérieur de la Région bruxelloise. La carte ci-dessous illustre, par quartier, le % des élèves scolarisés qui sont domiciliés en dehors des limites régionales.

On observe une corrélation entre les quartiers de périphérie offrant une capacité d'accueil relative excédentaire et la proportion d'élèves venant des autres régions, qui dépasse pour certains quartiers 30 % des élèves scolarisés. Pour ces quartiers excédentaires, il faudra donc également vérifier si les enfants qui sont domiciliés dans ces quartiers, trouvent une place à proximité.



Sources : Etnic / Vlaams Ministerie van Onderwijs en Vorming - année scolaire 2009-2010

Calculs : Brat

- Malgré certaines exceptions, les quartiers du sud et les quartiers de l'est de la Région bruxelloise sont globalement peu déficitaires. Une zone relativement vaste fait toutefois exception. Elle est constituée de quartiers d'Ixelles, Watermael-Boitsfort et Auderghem, zone située approximativement entre le Bois de la Cambre, la Chaussée de Wavre et le Boulevard du Souverain.
- Les quartiers de première couronne urbaine ainsi que les quartiers situés dans l'axe nord-est – sud-ouest du canal présentent souvent une capacité d'accueil relative insuffisante. Dans ces quartiers, le déficit sera d'autant plus important que la demande, telle qu'elle a été estimée, ne prend pas en compte les enfants de parents en situation irrégulière ou de candidats-réfugiés, et autres personnes non inscrites au Registre national et qui se concentrent justement dans ces quartiers.

A noter que certains quartiers de première couronne font exception en offrant une capacité d'accueil relative supérieure à 1 : quartiers du pentagone et quartier des squares (qui accueillent notamment des écoles de renommée pour lesquelles les élèves viennent parfois de loin), le haut de Saint-Gilles et les alentours de la chaussée de Ninove.

Les déficits enregistrés pour la capacité d'accueil relative ne concernent toutefois pas le même nombre de « places manquantes » en valeur absolue. La carte suivante (P3) – qui précise la carte précédente – indique, pour les quartiers dont la capacité d'accueil relative est inférieure à 1, le nombre de places manquantes si l'on souhaite disposer, dans chaque quartier, d'une place par enfant en âge de fréquenter une école primaire. De fortes disparités entre quartiers et des déséquilibres territoriaux importants apparaissent.

Les déficits les plus importants concernent les quartiers de la première couronne et du nord-ouest de la Région ; mais également certains quartiers de la seconde couronne, toutes les communes qui s'y trouvent ayant au moins un quartier avec déficit de places conséquent.

Cette approche ne tient évidemment pas compte des élèves domiciliés hors Région bruxelloise et qui occupent des places dans les écoles primaires, notamment dans des quartiers excédentaires. La capacité d'accueil relative des celles-ci en est donc réduite, sans cela soit traduit dans les chiffres. Toutefois, elle contribue certainement à l'identification des zones où des places devraient être créées en priorité.

Au total, il manque 16 493 places dans les quartiers déficitaires. Cependant, à l'échelle de la Région bruxelloise, celles-ci sont largement compensées par les places excédentaires dans les autres quartiers. En effet, comme indiqué précédemment, la Région dispose d'un nombre de places supérieur au nombre d'enfants bruxellois en âge de fréquenter l'école primaire, ce qui lui permet d'accueillir des enfants des autres régions.

Afin d'évaluer l'ampleur des déséquilibres territoriaux, nous avons développé un indicateur¹⁴ en rapportant la somme des déficits en places dans les quartiers concernés à la somme des places en Région bruxelloise (16 493 / 80 397). Nous obtenons ainsi une valeur de 0,21. Il y a donc un peu plus du cinquième des places dans les écoles primaires qui sont mal réparties.

La notion de capacité d'accueil relative par quartier ne permet pas à elle seule de rendre compte de tous les aspects quantitatifs de l'adéquation de l'offre aux besoins. Une même capacité d'accueil relative peut en effet recouvrir des réalités différentes. A titre d'exemple :

- capacité d'accueil supérieure à 1 mais où les élèves viennent d'autres quartiers et « prennent » la place des élèves du quartier où l'école est située ;
- capacité d'accueil inférieure à 1 mais où les enfants domiciliés vont à l'école dans le quartier voisin ;
- capacité d'accueil de deux quartiers équivalente pour un nombre absolu de places manquantes différent ;
- etc.

La carte de la capacité d'accueil relative par quartier ne tient ainsi pas compte des choix effectués par les parents, de l'aire d'influence des écoles et de l'offre existante dans les quartiers voisins. La prochaine carte, **P4**, établie sur base d'une typologie des quartiers, intégrera ces variables.

¹⁴ Cet indicateur nous servira de référence plus loin dans l'analyse pour évaluer l'impact en termes de correction des déséquilibres en 2010 de la répartition ciblée - selon diverses méthodes - des places supplémentaires à créer pour faire face au défi démographique à l'horizon 2020.

Typologie des quartiers

Afin d'affiner l'analyse des déséquilibres territoriaux et d'évaluer l'adéquation de l'offre à la demande, les liens existants entre capacité d'accueil, lieu de scolarisation et lieu de résidence doivent être analysés. Des indicateurs, calculés pour chaque quartier, ont donc été développés. Ils serviront par la suite pour l'établissement d'une typologie devant regrouper les quartiers partageant des problématiques similaires au niveau de l'adéquation entre l'offre scolaire et la demande. Il s'agit du :

- Taux de fréquentation locale, soit le pourcentage d'enfants domiciliés dans un quartier donné et scolarisés qui fréquentent une école de ce quartier ou d'un quartier limitrophe¹⁵. Au plus ce taux est faible, au plus la part des enfants qui fréquentent une école éloignée est élevée.
- Taux de provenance locale, soit le pourcentage d'élèves scolarisés dans un quartier donné qui sont domiciliés dans ce quartier ou dans un quartier limitrophe. Au plus ce taux est faible, au plus la part des élèves habitant loin de leur école est élevée, au plus l'aire d'influence de l'école est grande.
- Taux de capacité d'accueil des élèves : il s'agit de la différence relative entre le nombre d'enfants scolarisés dans le quartier (ou nombre de places) et le nombre d'enfants domiciliés dans le quartier et fréquentant une école en Région bruxelloise: $(\text{nombre de places} - \text{nombre d'enfants})/\text{nombre d'enfants}$ ¹⁶.

La valeur correspondant à l'équilibre entre l'offre et la demande locales est 0. Un déficit de places se traduit par une valeur comprise entre -1 et 0; et un surplus, par une valeur supérieure à 0.

Pour rappel, une valeur négative pour cet indicateur ne veut pas dire que les enfants du quartier ne trouvent pas de place mais simplement qu'ils ne trouvent pas de place dans leur quartier de domiciliation. A l'échelle régionale, les « surplus » en 2010 compensent donc les « déficits ».

Le taux de capacité d'accueil des élèves a été divisé en différentes classes en fonction de l'importance du déficit / surplus. Les classes suivantes ont été retenues : surplus important (« surplus+ »), surplus moyen (« surplus »), surplus faible (« surplus- »), déficit important (« déficit+ »), déficit moyen (« déficit »), déficit faible (« déficit - »).

Contrairement à l'indicateur 'capacité d'accueil relative' qui est basé sur la population en âge de scolarité domiciliée dans le quartier, le taux de capacité

¹⁵ Un enfant peut être domicilié plus près d'une école d'un quartier voisin (et fréquenter cette école) que d'une école de son quartier. C'est effectivement le cas lorsque ces deux lieux se trouvent près de la limite entre deux quartiers. Afin de ne pas exclure de telles situations de proximité, celle-ci a donc été élargie aux quartiers limitrophes.

¹⁶ Le dénominateur pris en compte ici pour l'établissement de la typologie est le nombre d'enfants fréquentant une école bruxelloise (non compris donc, ceux fréquentant une école privée ou internationale) plutôt que le nombre d'enfants en âge de scolarité (cf : capacité d'accueil relative). L'utilisation de la demande potentielle n'est pas nécessaire ici car le taux de capacité d'accueil des élèves n'est pas utilisé dans le cadre de projections.

d'accueil est donc calculé à partir de la population effectivement scolarisée en Région bruxelloise et domiciliée dans le quartier.

Les relations entre les données de base et les indicateurs, pour un quartier donné, sont donc les suivantes :

- a) Nb d'enfants du quartier en âge de fréquenter une école
- b) Nb d'enfants du quartier inscrits dans une école de la Région bruxelloise
- c) Nb d'enfants du quartier inscrits dans les écoles du quartier ou d'un quartier limitrophe
- d) Nb d'enfants du quartier ou d'un quartier limitrophe inscrits dans une école du quartier
- e) Nb d'enfants inscrits dans les écoles du quartier (ou nb de places dans les écoles du quartier)

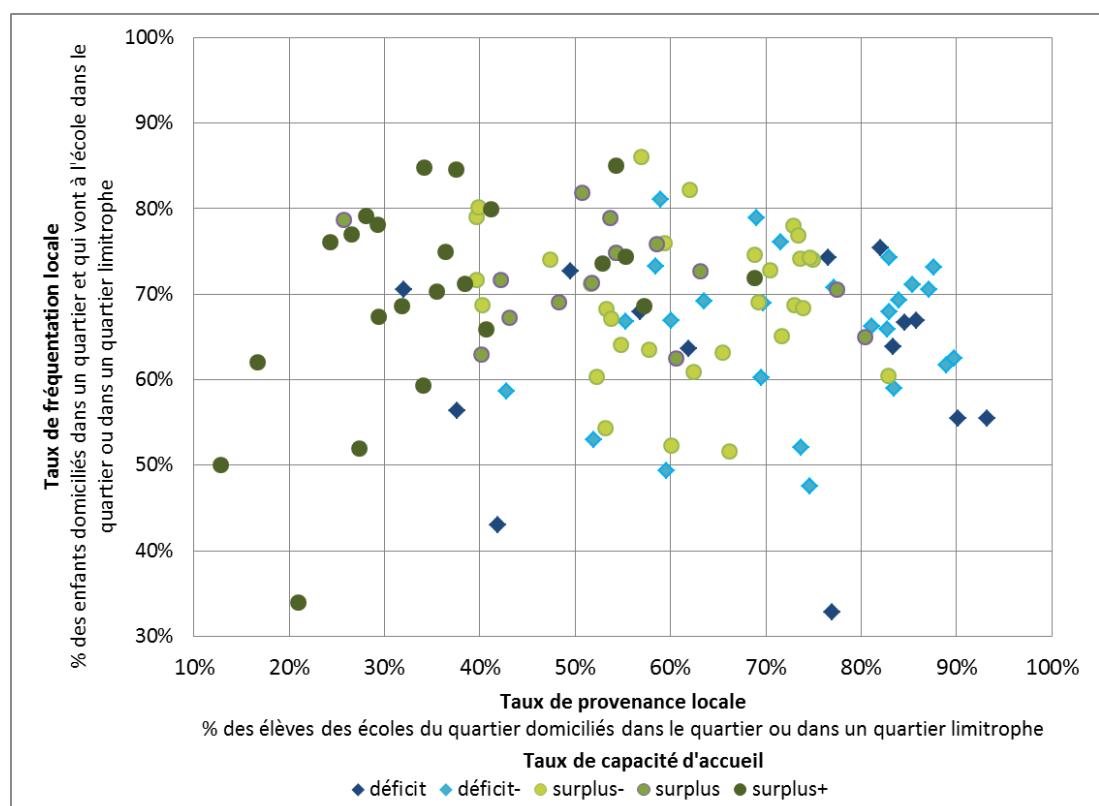
Capacité d'accueil relative : e/a

Taux de fréquentation locale : $c/b * 100$

Taux de provenance locale : $d/e * 100$

Taux de capacité d'accueil des élèves: $(e-b)/b * 100$ ou $(e/b - 1) * 100$

Le graphe ci-dessous illustre la répartition des quartiers en fonction des trois taux.



Répartition des quartiers en fonction des indicateurs retenus pour l'établissement de la typologie pour le niveau primaire (calculs Brat)

La comparaison entre ce graphe et celui réalisé pour le maternel sur base des mêmes indicateurs, révèle des valeurs pour les taux de fréquentation et de provenance locales moins élevées pour le primaire. La proximité est donc moins déterminante à ce niveau

d'enseignement que pour le maternel. En outre, le nombre de quartiers en déficit est moins important dans le primaire que dans le maternel.

Sur base de ces indicateurs et de la répartition de leurs valeurs, 7 types de quartiers et 13 sous-types ont été définis pour le niveau primaire. Ils sont présentés dans le tableau ci-dessous.

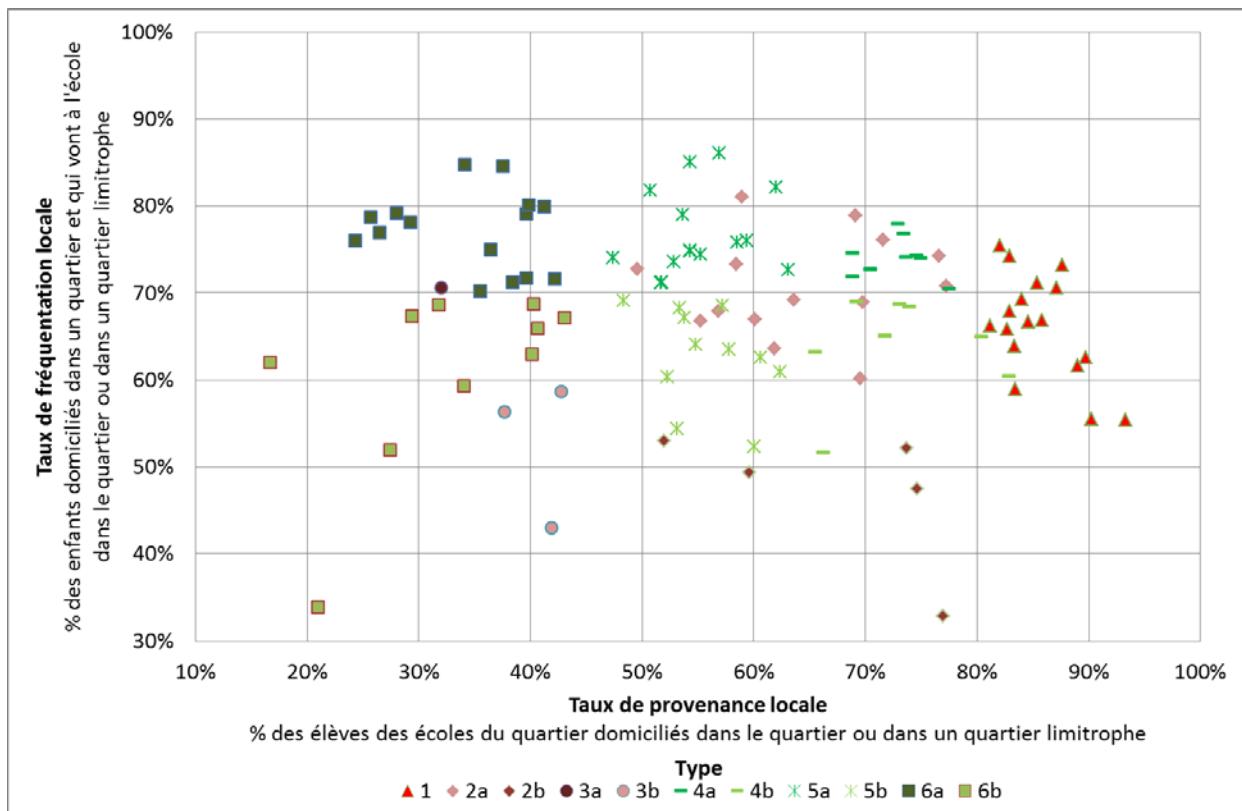
La typologie des quartiers pour le niveau primaire a été structurée de la manière suivante :

- une première catégorie qui regroupe tous les quartiers en déficit sous trois types (1, 2 et 3) ;
- une seconde catégorie qui regroupe tous les quartiers en surplus sous trois types (4, 5 et 6) ;
- à l'intérieur d'une catégorie, plus le rang du type est élevé, plus l'aire d'influence des quartiers l'est également (ex : aire d'influence plus étendue pour le type 6 que pour le 4).

Type (nb quartiers concernés)	Taux de capacité d'accueil des élèves	Sous-type (nb quartiers concernés)	Taux de provenance locale (% des élèves scolarisés dans le quartier qui sont domiciliés à proximité)	Taux de fréquentation locale (% des enfants domiciliés dans le quartier qui fréquentent une école à proximité)	Adaptation de l'offre à la demande
Type 0 (21)	Pas d'école et < 30 enfants domiciliés dans le quartier		Sans objet	Sans objet	Pas d'offre, demande quasi-inexistante ou inexistante
Type 1 (17)	Offre en déficit		Aire d'influence locale (>80 %)	Offre moins adaptée (< 75 %)	Offre insuffisante même si l'aire d'influence est locale et que l'offre des quartiers voisins compense peu
Type 2 (19)	Offre en déficit	2a (14)	Aire d'influence variable (entre 45 % et 80 %)	Offre adaptée malgré le déficit (> 60 %)	Offre insuffisante et aire d'influence non négligeable des écoles du quartier malgré le déficit ; mais offre des quartiers voisins qui compense
		2b (5)		Offre peu adaptée malgré le déficit (< 55 %)	Offre insuffisante, aire d'influence non négligeable des écoles du quartier et offre des quartiers voisins qui compense peu
Type 3 (12)	Offre en déficit	3a (1)	Aire d'influence étendue (<45 %)	Offre adaptée malgré le déficit (> 70 %)	Offre insuffisante dans le quartier mais offre des quartiers voisins qui compense
		3a+ (3)		Pas d'école MAIS offre quartiers voisins adaptée malgré le déficit (> 70 %)	Offre nulle dans le quartier mais offre des quartiers voisins qui compense
		3b (3)		Offre moins adaptée (< 60 %)	Offre insuffisante et moins bien adaptée à l'ensemble des enfants du quartier
		3b+ (5)		Pas d'école et quartiers voisins ne compensent pas (< 60 %)	Offre nulle dans le quartier et offre des quartiers voisins qui ne compense pas
Type 4 (17)	Offre en surplus	4a (9)	Aire d'influence intermédiaire à locale (> 65 %)	Offre adaptée (> 70 %)	Offre suffisante et adaptée
		4b (8)		Offre moins adaptée (< 70 %)	Offre suffisante mais moins bien adaptée à l'ensemble des enfants du quartier

Type 5 (26)	Offre en surplus	5a (15)	Aire d'influence variable (entre 45 % et 65 %)	Offre adaptée <td>Offre suffisante et adaptée</td>	Offre suffisante et adaptée
		5b (11)		Offre moins adaptée (< 70 %)	Offre suffisante mais moins bien adaptée à l'ensemble des enfants du quartier
Type 6 (33)	Offre en surplus	6a (15)	Aire d'influence étendue (< 50 %)	Offre adaptée <td>Offre suffisante et adaptée</td>	Offre suffisante et adaptée
		6b (11)		Offre moins adaptée (< 70 %)	Offre suffisante mais moins bien adaptée à l'ensemble des enfants du quartier
		6c (7)		< 30 enfants domiciliés	Offre disponible pour quartiers voisins

Le graphe¹⁷ ci-dessous illustre la répartition des quartiers en fonction de la valeur des indicateurs et du type auquel ils appartiennent :



Répartition des quartiers en fonction des indicateurs et de leur typologie pour le niveau primaire (calculs BRAT)

Les types les plus problématiques en 2010 sont les suivants :

- type 1 où, bien que les écoles du quartier ont une aire d'influence locale, l'offre est insuffisante aussi bien dans le quartier que, le plus souvent, dans les quartiers voisins ;
- type 2b où l'offre est insuffisante et, malgré cela, les écoles ont une aire d'influence intermédiaire (et non pas locale). Le déficit ne semble en outre pas pouvoir être compensé par l'offre des quartiers voisins ;
- type 3b où l'offre est insuffisante et, malgré cela, les écoles ont une aire d'influence étendue, ce qui est indicatif d'une inadéquation qualitative de l'offre aux besoins locaux ;
- type 3b+ où l'offre est inexistante et l'offre des quartiers limitrophes ne permet pas de compenser cette situation¹⁸

¹⁷ Les types 3a+, 3b+ et 6c ne figurent pas dans ce graphe car leurs taux de fréquentation locale et de provenance locale sont nuls ou non significatifs du fait de l'absence d'écoles dans les quartiers de ce type, ou pour le 6c, du nombre très faible d'élèves qui y résident.

¹⁸ Un enfant peut être domicilié plus près d'une école d'un quartier voisin (et fréquenter cette école) que d'une école de son quartier. C'est effectivement le cas lorsque ces deux lieux se trouvent près de la limite entre deux quartiers. Afin de ne pas exclure de telles situations de proximité, celle-ci a donc été élargie aux quartiers limitrophes.

Les autres types problématiques, mais dans une moindre mesure, sont les suivants :

- types 3a et 3a+ où, bien que l'offre soit insuffisante, voir nulle, plus de 70 % des enfants du quartier trouvent une place dans leur quartier ou dans un quartier limitrophe, ces derniers compensant en partie le déficit ;
- type2a où l'offre est insuffisante pour les enfants du quartier et, malgré cela, les écoles ont une aire d'influence intermédiaire (et non pas locale). Le déficit semble toutefois en partie compensé par l'offre en surplus dans les quartiers voisins ;
- types 4b, 5b, 6b où, bien que l'offre de proximité soit en surplus, elle est moins bien adaptée à l'ensemble des enfants du quartier, plus de 30 % de ces enfants fréquentant une école se situant ailleurs que dans le quartier et les quartiers limitrophes.

Les types considérés comme non problématiques sont les types 4a, 5a, 6a, 6c où l'offre est en surplus et les enfants domiciliés dans le quartier vont à l'école « près de chez eux ».

Les différents types de quartiers ont été cartographiés (carte P4). La carte **P5** ne retient que les types problématiques et affiche le nombre de places manquantes. Il en résulte les constats suivants pour les quartiers relevant de types les plus problématiques :

- **Les quartiers appartenant au type 1** se concentrent en première couronne urbaine nord, soit à Saint-Josse-ten-Noode, dans Schaerbeek (sauf le nord-est de la commune), dans le quartier Nord de la Ville de Bruxelles et dans le Vieux Molenbeek et le quartier Maritime. Dans cette zone, le nombre d'enfants est supérieur au nombre de places malgré l'aire d'influence locale des écoles. Le problème ne réside donc pas dans le fait que les places soient occupées par des enfants venant d'ailleurs mais bien dans l'insuffisance de l'offre.

Cette zone est en outre bordée de barrières urbaines plus ou moins importantes (chemins de fer, petite ceinture) rendant plus difficile la fréquentation d'écoles dans les quartiers situés au-delà de ces barrières. Cette zone compte en outre un nombre probablement important de personnes non enregistrées au registre national, ce qui accentue encore le déficit (sous-évaluation de la demande).

Une autre zone de type 1 se détache également. Elle est composée de quartiers bordant la zone ferroviaire Midi, soit des quartiers de Cureghem, du bas Saint-Gilles et du bas Forest.

Deux autres zones de type 1 sont identifiables mais plus ponctuelles : l'ouest d'Etterbeek (quartier de la Chasse) et le quartier Buffon à Molenbeek-Saint-Jean. L'étendue couverte par ces zones est de moindre ampleur.

- **Les quartiers de type 3b et 3b+** sont moins nombreux et plus dispersés. Ils correspondent à des configurations particulières et ponctuelles plus qu'à des logiques spatiales :

- Quartier « Avenue Léopold III » à Evere : le quartier ne compte que deux école primaires correspondant à deux des implantations de l'école Clair-Vivre (implantation Germinal et Complexe sportif). Cette école pratique une pédagogie « active » de type Freinet qui

ne répond donc pas à la demande de tous les habitants du quartier et qui se caractérise par une aire d'influence étendue vu sa spécificité pédagogique ;

- Quartier « Brugmann-Lepoutre » : ce quartier ne compte qu'une école francophone, le centre scolaire « Ma campagne », appartenant au réseau libre ;
- Quartier « Dieweg » : qui comporte deux école dont l'école « Plein Air » qui pratique également une pédagogie de type « active » ;
- Quartier « Basilique », quartiers « Jourdan » et « européen », quartier « Putdaal » et quartier « Gare de Schaerbeek » : il n'y a pas d'école dans ces quartier et l'offre des quartiers voisins ne semble pas compenser le déficit.

- **Les quartiers de type 2** se trouvent souvent en bordure des quartiers de types 1 et 3. Dans ces quartiers, les déséquilibres sont moins exacerbés que dans les types 1 et 3, mais leur localisation en bordure de ces types accentue le déséquilibre observé.

On les retrouve pour certains en seconde couronne et pour d'autres dans des quartiers plus centraux : dans le vieux Molenbeek et le sud-est d'Anderlecht, dans le Pentagone, dans le quartier chaussée de Wavre – Saint-Julien (au sud du quartier « Chasse »), dans le quartier « Churchill » (au sud du quartier « Brugmann-Lepoutre »), le quartier « Saint-Denis – Neerstalle » (au sud du quartier « Van Volxem- Van Haelen »)...

D'autres apparaissent de manière plus isolée (quartiers « Dries », « Heymbosch – AZ-Jette », « Haren », le quartier de l'école Clair-Vivre (implantation Notre-Dame) à la pédagogie Freinet...).

- **Les quartiers de type 3a et 3a+** sont peu nombreux (4), dispersés et répondent eux aussi à des configurations particulières et ponctuelles plus qu'à des logiques spatiales :

- Quartier Saint-Alix – Joli Bois : ne contient pas d'école. Pour compenser, les enfants de ce quartier vont à l'école dans les quartiers voisins et notamment dans les quartiers Stockel et Saint-Paul, tous deux en surplus ;
- Quartier Gribaumont : ne contient pas d'école. Pour compenser, les enfants de ce quartier vont à l'école dans les quartiers voisins et notamment dans les quartiers Georges Henri et Boulevard de la Woluwe, tous deux en surplus ;
- Quartier Reyers : ne contient pas d'école. Pour compenser, les enfants de ce quartier vont à l'école dans les quartiers voisins et notamment dans les quartiers Gare Josaphat et Plasky, tous deux en surplus ;
- Quartier Bon-Air : ce quartier ne compte qu'une école néerlandophone, les enfants de ce quartier se rendent dans les quartiers voisins et notamment dans les quartiers Neerpede et Scherdaael.

- **Les quartiers de type 6b et 5b** sont plus dispersés. On en observe dans le Pentagone, au nord-est (Evere, Woluwe-Saint-Lambert, nord-est de Schaerbeek) et au nord-ouest de la Région bruxelloise (Jette, Ganshoren, Koekelberg), à Anderlecht (dans des quartiers peu habités tels Erasme et Neerpède), dans le sud d'Ixelles et dans les quartiers Molière et Montjoie à Uccle. Dans ces quartiers, l'offre, bien qu'importante, est souvent trop spécifique pour convenir à tous les habitants (écoles néerlandophones uniquement, enseignement du réseau libre uniquement,...).
- **Les quartiers de type 4b** répondent essentiellement à deux logiques de localisation distinctes. On les retrouve en effet à l'ouest de la Région bruxelloise, dans les communes de Molenbeek-Saint-Jean et d'Anderlecht ; ainsi qu'à Saint-Gilles et Ixelles dans des quartiers près de l'avenue Louise et de la chaussée d'Ixelles.

Synthèse des déséquilibres territoriaux

A l'heure actuelle, la Région bruxelloise compte plus de places que d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire. La Région est en effet attractive pour les enfants des régions voisines et plus particulièrement de Flandre.

Chaque enfant domicilié en Région bruxelloise peut donc trouver donc une place dans une école primaire. On observe toutefois des déséquilibres territoriaux :

- certains quartiers ont une offre excédentaire et d'autres une offre déficitaire par rapport à la demande potentielle ;
- l'offre dans certains quartiers, qu'elle soit excédentaire ou déficitaire, n'est pas toujours adaptée à la demande (offre linguistique, offre pédagogique, renommée...), ce qui amène des habitants à inscrire leurs enfants dans des écoles éloignées de leur quartier.

Ces déséquilibres ont déjà comme conséquence que tous les enfants ne trouvent pas d'école à proximité de chez eux et que certains doivent parcourir une distance nettement supérieure à 400 mètres pour aller à l'école qui convienne aux parents.

Au total, il manque 16 493 places dans les quartiers déficitaires. L'indicateur des déséquilibres territoriaux (voir ci-dessus) obtenu en rapportant la somme des déficits en places dans les quartiers concernés à la somme des places occupées par les enfants domiciliés en Région bruxelloise, a une valeur de 0,21 pour l'enseignement primaire. Il y a donc un peu plus du cinquième des places dans les écoles primaires qui sont mal réparties.

Sur base de l'analyse conjointe des carte P2 (capacité d'accueil relative), P3 (nombre de places manquantes), P4 et P4b (typologie des quartiers, plus spécifiquement les types problématiques), on peut identifier ces déséquilibres, soit les zones du territoire où l'offre n'est pas adaptée à la demande, sur plusieurs plans. La carte P5 combine ces différents indicateurs.

Afin de mettre en évidence les zones prioritaires du territoire régional pour la création de places, une approche synthétique a été développée, dont les résultats sont présentés sur la **carte P6**. Les quartiers partageant des caractéristiques similaires ont ainsi été regroupés en trois niveaux de priorité sur base des critères suivants :

- L'importance de la carence (cartes P2 et P3) en valeurs relative et absolue ;
- Les quartiers où l'offre est problématique (carte P5) ;
- La couverture spatiale et la population de la zone identifiée : la zone concernée couvre-t-elle ou non une partie importante du territoire régional (en nombre d'habitants et en superficie) ?

En appliquant ces critères, des quartiers de même type se sont vus octroyés des niveaux de priorité différents dans quelques cas.

Les niveaux de priorités ont ainsi été définis :

- **Niveau 1** : la création de places est estimée prioritaire étant donné l'accroissement prévu de la population en âge de fréquenter l'enseignement primaire dans ces quartiers, la capacité d'accueil relative déjà insuffisante dans le quartier, la difficulté des quartiers voisins de compenser les carences et la taille de la zone concernée ;
- **Niveau 2** : les problèmes sont un peu moins importants que pour le niveau 1 (carence moins grande et/ou zones spatialement moins étendues et/ou possibilités de compensation partielle de la carence par l'offre dans les quartiers voisins) mais la croissance prévue de population y créera inévitablement des déficits de places ;
- **Niveau 3** : il correspond au niveau le moins problématique (zones spatialement les moins étendues et/ou carences les moins importantes et/ou offre en surplus mais non adaptée à la demande locale) ; la croissance prévue de la population devrait rendre nécessaire la création de places à moyen terme.

Les zones ont été délimitées en tenant compte des limites des quartiers du Monitoring, des barrières urbaines importantes, de l'homogénéité socio-urbanistique et de la taille des zones (éviter de faire des zones de trop grande taille pour cibler au mieux les interventions au niveau local).

Dans les zones ne présentant en 2010 pas de problème particulier en termes de places, une croissance importante de la population sans augmentation du nombre de places, générera des carences et de nouveaux déséquilibres territoriaux.

Ainsi, la carte des zones prioritaires (**P6**) doit être complétée des valeurs estimées pour la croissance de la population scolaire, ce qui fait l'objet de la prochaine partie. L'approche par zones prioritaires aura alors toute sa pertinence.

Projections à l'horizon 2020

Le postulat de départ retenu pour l'évaluation des besoins à l'horizon 2020 est le suivant : **pour l'année 2009-2010, l'offre totale en Région bruxelloise a permis de rencontrer la demande, c'est-à-dire que tous les enfants bruxellois ont pu trouver une place en Région bruxelloise.**

En effet, bien que certains quartiers aient une offre excédentaire par rapport à la demande, ces excédents permettent de compenser les déficits enregistrés dans d'autres quartiers.

Selon ce postulat, l'accroissement d'une unité de la population en âge de fréquenter le primaire impliquera donc la nécessité de créer une nouvelle place, si possible à proximité du lieu de résidence de cette unité supplémentaire.

1. Evaluation de l'évolution de la demande potentielle à l'horizon 2020

Une estimation, par quartier du Monitoring, de l'évolution du nombre d'enfants en âge de fréquenter l'enseignement primaire a été réalisée à l'horizon 2020. Cet horizon a été choisi comme il importe, pour la création de nouvelles écoles, de prendre en compte la demande à long terme. Or, les statistiques fiables en la matière ne sauraient porter sur une échéance plus éloignée.

Cette estimation se base sur les projections démographiques réalisée par l'IBSA par tranche d'âges et par commune à partir de prévisions du Bureau du Plan, et est décrite dans le chapitre relatif à la méthode de travail.

Il résulte de cette estimation, une croissance régionale de la demande potentielle pour le primaire de l'ordre de 20 000 enfants en âge de fréquenter le primaire entre 2010 et 2020¹⁹.

Selon des chiffres récemment publiés par l'IBSA, la population scolarisée au niveau primaire (enseignements ordinaire et spécialisé confondus) a augmenté de **1,3 %** de 2009-2010 à 2010-2011²⁰.

La carte P7 illustre la répartition de ces 20 000 enfants par quartier. Cette carte appelle les commentaires suivants :

- Les quartiers situés à l'ouest et au nord de la Région bruxelloise sont ceux qui devraient enregistrer la croissance la plus importante d'ici 2020. Sont ainsi principalement concernés certains quartiers de la Ville de Bruxelles (hors Pentagone), de Jette, Koekelberg, Berchem-Sainte-Agathe, Molenbeek-Saint-Jean, Anderlecht, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek et, dans une moindre mesure, Evere, Forest et Saint-Gilles.
- Les quartiers du sud-est de la Région bruxelloise devraient enregistrer une croissance moins importante, voire une diminution, de leur population en âge de fréquenter le primaire. Certains quartiers, notamment à Woluwe-Saint-Lambert, devraient toutefois se distinguer par une croissance relativement plus élevée.

¹⁹ Précisément, 19 768 enfants.

²⁰ Voir <http://www.ibsa.irisnet.be/themes/enseignement-et-petite-enfance>

2. Identification des zones d'intervention prioritaires

La carte P8 propose une vision synthétique, combinant :

- **Les 3 niveaux de priorités territoriales** (carte M6), illustrés par des « aplats » de 3 couleurs (rouge, orange, jaune).
- **L'évolution de la population en âge de fréquenter le primaire à l'horizon 2020** (cercle bleu), soit la différence entre le nombre d'enfants en 2010 et en 2020.
- **L'importance du déficit en 2009-2010 ajouté à la croissance, en valeur absolue, soit le nombre de places manquantes en 2010** (voir carte P3) additionné du nombre d'enfants supplémentaires estimé à l'horizon 2020²¹. Plus la superficie de l'anneau bordeaux est importante, plus le déficit est élevé et plus grand serait le « succès » d'une nouvelle école ou de nouvelles places créées en 2010 dans le quartier considéré. De plus, une partie des places occupées dans les quartiers voisins par des enfants du quartier considéré serait libérée.

La prise en compte de tous ces paramètres permet de mettre en évidence les quartiers de la Région bruxelloise où il conviendra d'agir en priorité ; mais également d'évaluer les effets de la création d'une école dans un quartier donné sur les quartiers environnants.

Les constats suivants peuvent être faits :

- Pour répondre à l'augmentation projetée de la demande de 2010 à 2020, il faudrait créer durant cette période en Région bruxelloise 20 000 places supplémentaires (augmentation de la capacité d'accueil d'écoles existantes et création de nouvelles écoles), soit l'équivalent de 870 classes de 23 élèves²².
- Les quartiers devant connaître les plus fortes augmentations (grands cercles bleus) sont situés principalement à l'ouest (où plusieurs quartiers ne connaissaient pas de déficit en 2010) et au nord.
- En ajoutant à la croissance estimée à l'horizon 2020, les déficits en 2010 en nombre de places (liserés bordeaux autour des cercles bleus), on mesure l'ampleur du déficit qui pourrait se cumuler en l'absence de mesure. Cette ampleur est identifiable par la limite extérieure des cercles combinés. Pratiquement tous les quartiers connaissant un déficit en 2010, devraient voir leur population d'âge scolaire primaire s'accroître. Une exception remarquable : les quartiers Gribaumont et Sainte-Alix - Joli Bois dont les déficits en 2010 élevés ne devraient pas s'accroître.

²¹ Sur la carte P8, le bleu représente la croissance projetée ; et le bordeaux, le déficit en 2010. Un rond bleu sans anneau bordeaux correspond à une croissance projetée sans déficit en 2010. Un rond bordeaux sans centre bleu correspond à un déficit en 2010 sans croissance. Lorsque dans un quartier, il y a superposition du bordeaux sur le bleu, la superficie de l'anneau bordeaux ainsi créé est proportionnelle à la taille du déficit.

²² L'accord survenu en novembre 2011 entre la ministre de l'Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les syndicats et les pouvoirs organisateurs, prévoit une norme de 20 élèves par instituteur au 1er degré, et de 24 au 2[°]et 3[°] degré ; la valeur 23 correspond donc à une moyenne.

- Les quartiers les plus concernés par cet éventuel cumul se concentrent en première couronne, tout particulièrement dans le croissant pauvre. Sont également concernés : Gare de Schaerbeek, Avenue Léopold III et Reyers ; Chasse ; Saint-Denis, Bizet-Roue-Ceria et Aurore ; Machtens, Korenbeek, Basilique et Houba.

1. Stratégies de création de places et impacts sur les quartiers environnants

Les données sur la provenance des élèves mettent en lumière une certaine mobilité et le fait que pour nombre de parents, la proximité n'est pas le seul critère déterminant dans le choix de l'école primaire²³.

Cette mobilité permet la compensation des déficits de certains quartiers par les excédents d'autres quartiers, ceux-ci interagissant entre eux comme des vases communicants. L'analyse qui suit tient compte de ce phénomène et démontre l'intérêt d'exploiter toutes les possibilités de création de places tant en quartiers excédentaires que déficitaires.

Les cas de figure suivants sont complétés de stratégies de création de places :

- **Quartiers déficitaires en 2010 et croissance importante de la demande potentielle prévue pour 2020 :** en l'absence de création de nouvelles places, les déficits devraient s'accroître et le nombre d'enfants étant obligés d'aller « loin » pour trouver une place risque d'augmenter. Si l'on souhaite offrir une place à chaque enfant en âge de scolarité dans un tel quartier, il faudrait créer un nombre de places équivalent à la croissance de la population (horizon 2020) additionnée du déficit en 2010. Cela devrait avoir pour effet de libérer des places dans les quartiers environnants (places qui pourraient compenser, en partie du moins, la croissance prévue dans ces quartiers environnants).
- **Quartiers déficitaires en 2010 et faible croissance de la demande potentielle prévue pour 2020 :** en l'absence de création de nouvelles places, le déficit pourrait rester relativement constant. En créant un nombre de places équivalent au déficit en 2010, des places dans les quartiers environnants seraient libérées, qui pourraient compenser, en partie du moins, la croissance prévue dans ces quartiers environnants.
- **Quartiers déficitaires en 2010 et diminution de la demande potentielle prévue pour 2020 :** la diminution de la demande potentielle prévue à l'horizon 2020 devrait permettre de résorber partiellement le déficit en 2010. On peut dès lors s'interroger sur l'opportunité, à plus long terme, d'y créer de nouvelles places.
- **Quartiers en surplus en 2010, dont l'offre est adaptée (taux de fréquentation locale élevé), et qui connaîtront une croissance de la demande potentielle d'ici 2020 :** l'offre dans ces quartiers répondait en 2010 quantitativement et qualitativement à la demande. Le surplus de places permet de libérer des places pour des quartiers déficitaires, ou d'accueillir des enfants originaires d'autres régions. La création de nouvelles places dans les quartiers en surplus devrait permettre d'absorber la

²³ Cependant, dans les communes déficitaires, cette mobilité peut être imposée par un déficit quantitatif ou qualitatif de l'offre scolaire, et non pas choisie, certains parents étant contraints d'inscrire leurs enfants dans des écoles éloignées de leur domicile.

Par contre, dans les quartiers du sud-est, les populations qui y sont domiciliées, ont choisi le plus souvent d'habiter dans des quartiers plus verdurisés, mais à faible densité d'équipements. Elles disposent toutefois généralement des ressources nécessaires en termes de mobilité et pour habiter dans des quartiers où l'offre en équipements, notamment scolaires, est plus importante.

croissance de la demande potentielle et de maintenir le surplus en 2010 au bénéfice des autres quartiers ou des enfants extra-régionaux.

- **Quartiers en surplus en 2010, dont l'offre n'est pas adaptée, et qui devraient connaître une croissance de la demande potentielle d'ici 2020 :** l'offre dans ces quartiers répondait en 2010 quantitativement mais pas qualitativement à la demande (ex : présence uniquement d'une école néerlandophone ou d'une école prodiguant un enseignement alternatif). Une partie de l'offre – partie qui est en fait supérieure au surplus de places - est occupée par des enfants d'autres quartiers ; et une part importante de la population locale fréquente des écoles dans les quartiers environnants.

En créant de nouvelles places adaptées aux besoins de la population locale, pour un nombre supérieur à la croissance qui y est prévue, des places devraient être libérées dans les quartiers environnants.

- **Quartiers en surplus en 2010 et diminution de la demande potentielle prévue pour 2020 :** pas de nouvelles places à y créer.

Différentes stratégies s'offrent donc aux décideurs qui permettent d'optimiser l'impact de la création de places selon les situations rencontrées.

Toutefois, lorsqu'il s'agit d'aborder la question à l'échelle régionale, la multiplicité des situations et la complexité des relations entre quartiers rendent très difficile l'élaboration d'un plan précis, qui ne saurait d'ailleurs être qu'une collection de stratégies ad hoc.

Une approche plus systématique doit être développée, sans pour autant exclure la possibilité d'adaptations à des réalités plus locales. Ce sera l'objet des deux prochaines parties.

2. Méthodes pour la répartition des places à créer

Des méthodes ont été envisagées et testées pour la distribution des 20 000 places dans l'enseignement primaire. Elles consistent à les répartir soit entre :

- les quartiers devant connaître un accroissement de leur population scolaire ;
 - les quartiers devant connaître un accroissement de leur population scolaire ainsi que les quartiers déficitaires en 2010 ;
 - les quartiers dont la capacité d'accueil relative (CAR) serait inférieure à un certain seuil en l'absence de création de places d'ici 2020.
- **Les quartiers devant connaître un accroissement :** ces quartiers comportent un cercle bleu sur la carte P7, cercle dont la surface est proportionnelle à l'accroissement prévu. Une croissance négative est également prévue pour quelques quartiers. La différence entre les croissances positives et négatives, soit la croissance nette, est de 20 000 enfants en 2020, en âge de primaire.

La méthode consiste à répartir ces places de manière proportionnelle entre les quartiers à croissance positive uniquement.

L'avantage de cette méthode est de répondre de manière simple et claire à l'essor démographique en attribuant les places là où la demande supplémentaire devrait se manifester.

L'inconvénient, c'est qu'elle ne tient pas compte de la situation déficitaire ou excédentaire des quartiers en 2010. Or, certains d'entre eux connaissaient en 2010 un excédent supérieur à l'accroissement prévu et n'auront donc pas nécessairement besoin de places supplémentaires ; alors que d'autres, déficitaires mais pour lesquels aucune croissance n'est prévue, ne se voient pas attribuer de places.

Par conséquent, les déséquilibres territoriaux sont maintenus en l'état.

- **Les quartiers devant connaître un accroissement et/ou qui sont déficitaires** : ces quartiers comportent sur la carte P8 un cercle bleu représentant l'accroissement prévu, rouge pour leur déficit, ou bleu et rouge. La somme des déficits et des accroissements en Région bruxelloise pour le secteur primaire est de plus de 36 000. Pour rappel, les déficits en Région bruxelloise sont compensés par les excédents. Par conséquent, ils ne sont pas comptabilisés dans les 20 000 places.

Selon cette méthode, la croissance 2010-2020 est additionnée au déficit 2010 pour chaque quartier ; cette somme équivaut donc au déficit cumulé de 2020 si aucune place n'était créée. Ensuite, les 20 000 places sont distribuées au prorata du déficit cumulé de chaque quartier dans les 36 000.

L'avantage de cette méthode, c'est qu'elle attribue des places à tous les quartiers déficitaires, qu'une croissance y soit prévue ou non.

L'inconvénient, c'est qu'elle attribue aussi des places à des quartiers excédentaires et qui devraient le rester même en l'absence d'attribution de places, car la croissance devrait y être inférieure à l'excédent en 2010.

De plus, si deux quartiers connaissent le même déficit cumulé, ils se verront attribuer le même nombre de places alors que ce déficit dans le premier quartier peut-être plus élevé proportionnellement aux places qui y sont disponibles que dans le second quartier.

Ainsi, les déséquilibres territoriaux sont atténués, mais non pas de manière optimale.

- **Les quartiers dont la CAR (ou ratio place/enfant du quartier) serait inférieure à un certain seuil en 2020, en l'absence de création de places** : cette méthode consiste à attribuer à tous les quartiers dont la capacité d'accueil relative est inférieure à un seuil défini, des places pour un nombre tel qu'au terme de l'opération leur CAR est relevée à une valeur identique, qui devient alors la valeur minimale en Région bruxelloise. L'opération consiste donc en un relèvement systématique de la CAR d'un ensemble de quartiers.

La méthode fait l'objet de développements dans la prochaine partie.

Son avantage, c'est qu'elle vise la réduction des déséquilibres territoriaux avant toute chose, un des objectifs de la présente étude.

Son inconvénient, c'est qu'elle n'attribue pas de places aux quartiers dont la CAR devrait se situer - au terme de la période 2010-2020 - à une valeur inférieure à une place par enfant, néanmoins supérieure au seuil en question.

Le seuil a été fixé à 0,84 (ou 0,84 place par enfant), sur base de critères d'optimisation, comme nous le verrons.

Au terme de l'attribution des places, les résultats suivants parlent d'eux-mêmes sur le plan des déséquilibres territoriaux subsistants :

- la répartition selon la croissance prévue a profité à 106 quartiers ; elle laisse cependant 39 quartiers sous la barre de 0,84, en 2020, avec des valeurs inférieures même à 0,20 ; l'indicateur des déséquilibres territoriaux²⁴ est le plus élevé des trois méthodes : 0,20, c'est-à-dire que 2 places sur 10 seraient mal réparties ;
- la répartition selon le déficit cumulé a profité à 110 quartiers ; néanmoins, 41 quartiers obtiennent des valeurs inférieures à 0,84, en 2020, avec des CAR descendant sous 0,50 ;
- la répartition par relèvement systématique de la CAR a profité à 60 quartiers ; mais plus aucun quartier n'a une capacité d'accueil relative inférieure à 0,84 en 2020 ; l'indicateur des déséquilibres territoriaux, 0,10, est le plus faible des trois méthodes.

Méthode de répartition des places	Nb quartiers bénéficiaires	Quartiers avec CAR < 0,84	Indicateur des déséquilibres territoriaux
Croissance prévue	106	39	0,20
Déficit cumulé	110	41	0,15
Relèvement de la CAR	60	0	0,10

Cette dernière méthode a donc finalement été retenue pour fournir des indications sur la distribution spatiale des places à créer. Elle privilégie les quartiers où la création de places supplémentaires devrait s'avérer la plus nécessaire et exploite pleinement l'opportunité que représente l'essor démographique, de procéder à un rééquilibrage territorial de l'offre.

En ciblant de cette manière la création des places, le nombre de quartiers avec une CAR inférieure à 0,84 passe de 40 à 0, de 2010 à 2020 ; et l'indicateur des déséquilibres territoriaux diminue de plus de la moitié, passant de 0,21 à 0,10.

²⁴ Pour rappel, l'indicateur des déséquilibres territoriaux est calculé en rapportant la somme des déficits en places dans les quartiers confrontés à cette situation, à la somme des places en Région bruxelloise.

3. Méthode de relèvement systématique de la CAR d'un ensemble de quartiers

L'essor démographique : une opportunité

La nécessité de créer de nouvelles places ne découle pas des déficits en 2010. Comme expliqué précédemment, à l'échelle régionale, le nombre de places est supérieur au nombre d'enfants en âge de fréquenter une école primaire.

Par conséquent, et théoriquement, si l'on avait créé en 2010 dans les quartiers déficitaires autant de nouvelles places qu'il en faut pour éliminer ces déficits, on créerait du même coup autant de places vides ailleurs. S'il s'agissait uniquement de remédier aux déséquilibres territoriaux – en ne prenant donc pas en compte l'accroissement démographique - il faudrait plutôt transférer des places de quartiers excédentaires vers des quartiers déficitaires. Autrement, la création de places dans des quartiers déficitaires pourrait se traduire par des places inoccupées dans d'autres quartiers.

La création de nouvelles places vise en premier lieu à absorber l'augmentation projetée jusqu'en 2020 de la population en âge de primaire. Cet essor démographique constitue cependant une opportunité pour corriger les déséquilibres en ciblant ces créations dans les quartiers déficitaires, et plutôt que sur l'ensemble des quartiers pour lesquels un accroissement est prévu, certaines d'entre eux étant excédentaires.

Développements

Concrètement, si deux quartiers doivent connaître un accroissement de leur population scolaire, et que l'un est actuellement en excédent et l'autre, en déficit, le fait de cibler la création de nouvelles places dans le quartier déficitaire, contribue au rééquilibrage territorial. Exemple :

	Quartier A	Quartier B
Excédent ou déficit en 2010	100	-100
Accroissement projeté pour 2020	-100	-100
Nouvelles places		200
Excédent ou déficit 2020	0	0

Le quartier B, déficitaire en 2010, est en équilibre au terme de la décennie ; le quartier A, excédentaire en 2010, est à l'équilibre en 2020.

Toutefois, les situations ne sont généralement pas aussi simples. Par exemple, de nombreux quartiers non déficitaires en 2010 - surtout dans la partie ouest de la Région - devraient connaître un accroissement de leur population scolaire, avec pour résultat un déficit important pour certains à l'horizon 2020 si aucune nouvelle place n'y était créée.

La situation que devraient connaître les quartiers à l'horizon 2020, en l'absence de création de places, doit donc être prise en compte.

A cette fin, une méthode consisterait à tenir compte du déficit cumulé théorique à l'horizon 2020 (déficit 2010 + accroissement 2010-2020) en l'absence de création de places. Les

quartiers devant bénéficier de nouvelles places seraient déterminés selon un seuil de déficit cumulé. La répartition des 20 000 places se ferait en appliquant un même pourcentage à tous les quartiers concernés, établi sur base du ratio 'déficit cumulé total des quartiers retenus' / 'nombre de places disponibles'.

Dans l'exemple qui suit, les quartiers peuvent bénéficier de places pour une part égale à 60 % de leur déficit cumulé (qui est le même pour les deux quartiers), ce qui permettra d'allouer un nombre de places global équivalent à l'accroissement de la population scolaire.

	Quartier A	Quartier B
Nombre de places en 2010	500	1 000
Déficit cumulé théorique en 2020	200	200
Création de nouvelles places	120	120
Nombre de places en 2020	620	1120
Solde du déficit en 2020	80	80

Cette méthode ne tient cependant pas compte de l'importance relative du déficit cumulé de chaque quartier considéré par rapport à l'offre dont il dispose. En effet, le solde du déficit est le même, mais proportionnellement plus important pour le quartier A (80 places sur 680) que pour le quartier B (80 places sur 1 180). Ainsi, au terme de l'opération, il subsiste un déséquilibre relatif entre les quartiers A et B.

La solution finalement retenue reméde à cette lacune. Elle consiste à attribuer les places de manière telle que les deux quartiers bénéficient en 2020 de la même capacité d'accueil relative (CAR). Pour rappel, la CAR est le nombre de places dans les écoles primaires d'un quartier par enfant domicilié dans le quartier, en âge de fréquenter une école primaire.

Pour un même nombre de places à distribuer (240) que dans l'exemple précédent, nous obtenons au terme de l'opération une CAR identique pour les deux quartiers :

	Quartier A	Quartier B	Total
Nombre de places en 2010 (a)	500	1 000	1 500
Déficit cumulé théorique en 2020	200	200	400
Nombre d'enfants en âge de primaire en 2020 (b)	700	1 200	1 900
CAR 2020 sans création de places (a/b)	0,71	0,83	0,79
Création de nouvelles places	141	99	240
Nombre de places en 2020 (c)	641	1 099	1740
Solde du déficit en 2020	59	101	160
CAR 2020 avec création de places (c/b)	0,92	0,92	0,92

Proportionnellement, le déficit par rapport à l'offre est devenu le même dans les deux quartiers.

Les quartiers devant bénéficier de nouvelles places sont déterminés, non plus selon un seuil minimal de déficit cumulé, mais bien selon un seuil de CAR maximal. Ce seuil doit être défini de manière telle que la nouvelle CAR - pour les quartiers ayant bénéficié de nouvelles places - ne soit pas finalement supérieure en 2020 à celle de quartiers non retenus²⁵.

Par conséquent, la CAR finale doit être ajustée de manière telle qu'elle soit égale au seuil, ce qui optimise l'impact de la répartition des 20 000 places en termes de rééquilibrage territorial.

Les simulations effectuées nous ont permis d'identifier ce taux qui se situe à 0,84 selon les données du primaire. Ainsi, tous les quartiers qui disposeraient, en l'absence de création de places, d'une CAR théorique inférieure à 0,84 en 2020 (ou de 0,84 place par enfant), se voient attribuer des places en nombre suffisant pour hausser leur CAR à ce niveau.

²⁵ Exemple : le seuil maximal est fixé à 0,78 ; un quartier avec une CAR de 0,82 ne peut donc pas bénéficier de nouvelles places; après la répartition des nouvelles places entre les quartiers, les quartiers qui avaient une CAR égale ou inférieure à 0,78, ont désormais une CAR de 0,84. Pour éviter une telle situation, il y a lieu d'élargir l'ensemble des quartiers, l'élargissement diminuant le nombre de places attribuées aux quartiers et donc la CAR commune (néanmoins, un certain rééquilibrage a été opéré).

4. Répartition entre les quartiers des places à créer

Ce sont au total 61 quartiers, sur les 118 quartiers habités de la Région bruxelloise, auxquels ont été distribuées les 20 000 places (voir la carte P9), correspondant à l'accroissement prévu de la population en âge de fréquenter le primaire entre 2010 et 2020.

Parmi les quartiers non retenus pour une attribution de places, le quartier à la CAR la plus faible en 2020 a justement une CAR de 0,85. Ainsi, plus aucun quartier en 2020, selon ce modèle, n'a une CAR inférieure à ce taux²⁶. Or, ils sont 40 quartiers dans cette situation en 2009-2010.

L'attribution est donc optimale²⁷.

Le nombre de places à créer par quartier a été converti en équivalent classes avec un ratio de 23 places par classe²⁸.

La conversion en équivalent écoles n'a pas été retenue car elle n'est pas appropriée au regard des développements en cours, les projets actuels de création de places visant le plus souvent à accroître les capacités d'accueil existantes, et non pas à créer de nouvelles implantations.

En outre, l'approche par classes est plus souple car elle permet de considérer à la fois la création d'écoles à partir d'un certain nombre de classes ou la simple création de classes par augmentation des capacités sur les sites existants.

A cet effet, nous proposons comme taille de référence, pour la création d'écoles, la valeur moyenne des implantations primaires en Région bruxelloise en 2010 qui est d'environ 200 places, ou l'équivalent de 9 classes.

Le nombre de classes a été arrondi à l'unité supérieure ou inférieure. Pour des valeurs inférieures à 12 places à créer dans un quartier, aucune classe n'est comptabilisée. Cette situation ne concerne que deux quartiers seulement.

Le nombre total de classes de 23 places à créer est de 870, soit 20 000 places, réparties entre 61 quartiers.

32 quartiers se voient attribuer un nombre de places permettant de remplir au moins une école primaire (9 classes, soit 207 places). Pour les 28 quartiers restants, des écoles peuvent être créées pour desservir les populations de plusieurs quartiers limitrophes.

²⁶ A l'exception du Quartier Royal où il n'existe pas d'école primaire, où la population d'âge primaire est inférieure à 30 enfants et où aucun accroissement de la population n'est prévu.

²⁷ Un relèvement du seuil bénéficierait à un plus grand nombre de quartiers, mais ceux-ci obtiendraient une CAR plus faible. Un abaissement du seuil concentrerait la création des places dans moins de quartiers qui obtiendraient alors une CAR plus élevée ; alors que d'autres quartiers, initialement au-dessus du seuil, se retrouveraient avec des valeurs inférieures à celui-ci, comme expliqué ci-dessus.

²⁸ L'accord survenu en novembre 2011 entre la Ministre de l'Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les syndicats et les pouvoirs organisateurs, prévoit une norme de 20 élèves par instituteur au 1er degré, et de 24 au 2^{de} et 3^{de} degré ; la valeur 23 correspond donc à une moyenne.

5. Préambule à l'analyse des résultats

La carte **P9** présente la répartition spatiale, par quartier, des 870 classes à créer. Comme on peut le constater, moins de quartiers sont concernés que dans la carte **P8**, car cette carte présente l'ensemble des déficits en 2010 et des accroissements prévus. Or, la carte **P9** ne retient que les quartiers pour lesquels la création de classes est nécessaire pour obtenir une capacité d'accueil relative de 0,84 à l'horizon 2020.

Ainsi, certains quartiers qui comportaient un cercle dans la carte **P8**, n'en ont plus dans la carte **P9**. Il s'agit de :

- quartiers en situation excédentaire en 2010, qui devraient connaître un accroissement de leur population, mais dont la capacité d'accueil relative devrait rester supérieure à 0,84 en l'absence de création de places ;
- quartiers en situation déficitaire en 2010, mais disposant d'une capacité d'accueil relative supérieure à 0,84, situation qui devrait se maintenir car aucun accroissement n'est prévu.

Rappelons-le, l'approche retenue pour la répartition des classes vise avant tout à un rééquilibrage territorial. Elle ne tient pas compte de caractéristiques des quartiers ayant fait l'objet d'une analyse précédemment dans l'étude, telles que la fréquentation et la provenance locales, l'adéquation qualitative de l'offre locale aux besoins locaux, ou l'offre dans les quartiers voisins. Toutes ces caractéristiques rendent compte de dysfonctionnements auxquelles il est possible de remédier par une intervention ciblée lors de la création des classes.

En outre, dans cette approche, les déficits étant cumulés à l'horizon 2020, aucune information sur leur évolution n'est fournie : les quartiers connaissant un déficit en 2010 élevé sont confondus avec ceux, non déficitaires, qui verront cependant leur population scolaire s'accroître fortement dans le futur.

Or, ces informations peuvent être cruciales pour le planning de la création des places, la situation de certains quartiers étant plus urgente que dans d'autres quartiers, du fait, par exemple, qu'ils sont entourés de quartiers également déficitaires, incapables d'absorber la demande excédentaire de leur quartier voisin.

C'est pourquoi nous insistons sur la prise en compte des autres indicateurs et cartes lors de l'élaboration des stratégies de création de places.

C'est pourquoi également, il nous a semblé pertinent d'intégrer une dimension prioritaire dans la carte **P10**, par l'ajout de la couche des zones prioritaires de la carte **P6** qui, pour rappel, synthétisent les informations suivantes :

- l'importance de la carence (cartes **P2** et **P3**) en valeurs relative et absolue ;
- les quartiers où l'offre est problématique (carte **P5**) ;
- l'ampleur de la zone identifiée et de sa population.

Ainsi, les résultats présentés sur la carte **P9** pourront être contextualisés.

6. Analyse des résultats

Un premier constat s'impose : que ce soit sur des portions ou sur l'entièreté de leur territoire, toutes les communes de la Région de Bruxelles-Capitale sont concernées par la problématique de la création de classes supplémentaires au niveau primaire. Néanmoins, c'est vers le nord-ouest du territoire régional que la densité des besoins est la plus grande.

De nombreux quartiers sont regroupés sous forme de grappes, laissant entrevoir des possibilités de créations d'écoles primaires pour des ensembles de quartiers limitrophes, autorisant des solutions plus souples en matière de localisation et, notamment, de synergies intercommunales.

Ce qui retient également l'attention, c'est la disposition des centres de gravité de ces grappes autour d'un Pentagone presque vide de cercle. Ces centres de gravité se situent :

- à la frontière de Saint-Gilles et Forest ;
- à Molenbeek ;
- à Laeken ;
- à la frontière de Schaerbeek et Saint-Josse-ten-Noode ;
- et dans les zones limitrophes d'Etterbeek et d'Ixelles.

A quoi s'ajoutent, des quartiers isolés et périphériques, mais dont le besoins ne sont pas nécessairement moindres.

En outre, des quartiers s'enchaînent à proximité d'axes de voiries importants, ce qui laisse entrevoir des possibilités d'accès par transports publics à de nouvelles écoles :

- chaussée de Mons vers le sud d'Anderlecht ;
- chaussée de Gand ;
- l'axe formé par les voiries Jubilé, Bockstael et Houba de Strooper ;
- rue et avenue Rogier ;
- chaussée de Wavre ;
- boulevard du Souverain ;
- avenues Fonsny et Van Volxem.

Plusieurs zones se dessinent et certains quartiers isolés se démarquent :

- **Le croissant pauvre** : comme on pouvait s'y attendre suite aux analyses précédentes, le croissant pauvre comprend des quartiers dont les besoins devraient être particulièrement élevés : Bas Forest dans lequel la création de 29 classes devraient s'avérer nécessaire ; Bosnie (20), Porte de Hal (18), les trois quartiers Cureghem (24), **Gare de l'Ouest (30)**, Molenbeek Historique (20), **Quartier Maritime (36)**, Vieux Laeken Est (27), Quartier Nord (25), **Quartier Brabant (44)**, **Dailly (44)**, **Saint-Josse Centre (42)**.

Le nord et le sud du croissant pauvre se trouvent d'ailleurs en zone de priorité de niveau 1 (voir carte P10), ce qui signifie que la situation est déjà problématique (carences en valeur absolue et relative ; offre qui ne répond pas aux besoins locaux ; quartiers limitrophes qui compensent peu la demande non satisfaite dans le quartier considéré ; densité de population élevée ; ...).

- A proximité de la frontière entre Schaerbeek et Saint-Josse-ten-Noode : quoique faisant partie du croissant pauvre, on y retrouve un ensemble de quartiers dont la somme des besoins futurs est impressionnante : **157 classes** de primaire devraient y être créées, pour accueillir **3 611 écoliers supplémentaires**.
- **Quartiers de la seconde couronne, à l'ouest** : tels un chapelet, ces quartiers se déploient du sud au nord. Ils sont pour la plupart confrontés à des prévisions d'accroissement élevé de leur population scolaire, et à peu ou pas de déficit en 2010, sauf quelques exceptions notables (Korenbeek, Basilique et Heymbosch). Il s'agit principalement de : Saint-Denis – Neerstalle (18), Bizet-Roue-CERIA (25), Veeweyde - Aurore (17), Scheut (12), Machtens (13), Korenbeek (21), Karreveld (19) ; **Basilique (39)** et Vieux Laeken Ouest (24) en zone de priorité de niveau 1 ; Houba (16) et Heymbosch – AZ-Jette (21).
- **Quartiers au nord** : Gare de Schaerbeek (24), Paix (8) et Haren (5).
- **Evere**, pour une bonne partie de son territoire, dont le quartier Avenue Léopold III (24) en zone de priorité de niveau 1.
- **Quartiers isolés qui concernent ponctuellement des communes du sud-est** de la Région, avec notamment **Gribaumont (30)**, Sainte-Alix – Joli Bois (10), Watermael Centre et Dries (15), Dieweg (9). Certains de ces quartiers sont limitrophes de quartiers dont l'offre était excédentaire en 2010.
- **Quartiers le long de la chaussée de Wavre**, en zones de priorité de niveau 1 et 3, soit Jourdan (17), Chasse (20), Chaussée de Wavre – Saint-Julien (15).
- **Quartier Brugmann - Lepoutre et alentours**, pour un total de 31 classes à créer, en zone de priorité de niveau 1.

Pour rappel, les volumes de classes primaires associés aux quartiers repris ci-dessus, correspondent au nombre de places à créer pour relever la capacité d'accueil relative à un taux de 0,84, selon les prévisions démographiques.

Synthèse des résultats de l'étude

Pour rappel, l'étude porte sur la situation en 2010.

Environ **80 000 enfants** fréquentent une école primaire de l'enseignement ordinaire officiel ou libre, située en Région de Bruxelles-Capitale (année scolaire 2009-2010) ; soit 83 % dans l'enseignement francophone et 17 % dans l'enseignement néerlandophone.

Près de **76 000 enfants** sont domiciliés en Région bruxelloise et en âge de fréquenter le niveau primaire.

Environ **69 000 enfants** fréquentant une école primaire en Région bruxelloise, y sont domiciliés, soit 86 % des enfants qui y sont inscrits. 14 % des élèves sont originaires des régions voisines (principalement de Flandre, pour près de 12 %).

Concernant la **capacité d'accueil relative** (CAR ou nombre de places par enfant du quartier en âge de fréquenter le primaire) : comme l'illustrent les cartes P2 et P3, les quartiers périphériques bénéficient globalement d'une capacité plus importante que dans le reste de la Région. Ce sont également ceux qui accueillent la proportion la plus élevée d'élèves provenant de l'extérieur de la Région bruxelloise.

Concernant les **déséquilibres territoriaux** (cartes P4 et P5), certains quartiers ont, par rapport à la demande potentielle, une offre excédentaire et d'autres une offre déficitaire, les excédents des uns compensent les déficits des autres.

L'offre dans certains quartiers, qu'elle soit excédentaire ou déficitaire, n'est pas toujours adaptée à la demande (offre linguistique, offre pédagogique, renommée...), ce qui amène des habitants à inscrire leurs enfants dans des écoles éloignées de leur quartier.

Au total, il manque 16 493 places dans les quartiers déficitaires. L'indicateur des déséquilibres territoriaux obtenu en rapportant la somme des déficits en places dans les quartiers concernés à la somme des places en Région bruxelloise, a une valeur de 0,21 pour l'enseignement primaire. Il y a donc un peu plus du cinquième des places dans les écoles primaires qui sont mal réparties.

Cependant, à l'échelle régionale, la somme des excédents par quartier est supérieure à la somme des déficits, la Région disposant de places pour des élèves issus des régions voisines.

Concernant les **prévisions démographiques**, les quartiers devant enregistrer la croissance la plus importante d'ici 2020, sont situés à l'ouest (dont plusieurs ne connaissaient pas de déficit en 2010) et au nord de la Région bruxelloise (dont la majorité sont déficitaires).

Les quartiers du sud-est de la Région bruxelloise devraient enregistrer une croissance moins importante, voire une diminution, de leur population en âge de fréquenter le primaire, avec quelques exceptions pour lesquelles une croissance relativement plus élevée est anticipée.

Pratiquement tous les quartiers connaissant en 2010 un déficit, devraient voir leur population d'âge scolaire primaire s'accroître. Les quartiers les plus concernés par cet

éventuel cumul, se concentrent en première couronne, tout particulièrement dans le croissant pauvre.

Sont également concernés : Gare de Schaerbeek, Avenue Léopold III et Reyers ; Chasse ; Saint-Denis, Bizet-Roue-Ceria et Aurore ; Machtens, Korenbeek, Basilique et Houba.

Concernant le nombre de places scolaires à créer : selon les prévisions démographiques, le nombre d'enfants en âge de fréquenter le primaire devrait s'accroître de 20 000 unités entre 2010 et 2020. Par conséquent, la Région conservera sa capacité d'accueil si 20 000 places supplémentaires ou 870 classes de 23 élèves sont créées (augmentation de la capacité d'accueil d'écoles existantes et création de nouvelles écoles).

Concernant la répartition entre les quartiers des places à créer : la méthode retenue est le relèvement systématique des quartiers dont la CAR (ou ratio place/enfant du quartier) serait inférieure à un certain seuil en 2020, en l'absence de création de places. Le seuil optimal a été calculé et sa valeur est de 0,84.

Les 20 000 places sont théoriquement réparties entre 61 quartiers qui voient leur CAR relever à 0,84 à l'échéance 2020. Aucun quartier n'a alors une CAR inférieure à ce taux. Or, ils sont 40 dans cette situation en 2010.

De 2010 à 2020, l'indicateur des déséquilibres territoriaux diminue d'un peu plus de moitié, passant de 0,21 à 0,10.

Cette méthode permet d'exploiter pleinement l'opportunité que représente l'essor démographique, pour procéder à un rééquilibrage territorial de l'offre. Elle privilégie donc les quartiers où la création de places supplémentaires devrait s'avérer la plus nécessaire.

Concernant les quartiers bénéficiaires de cette répartition (cartes P9 et P10) : on les retrouve dans toutes les communes de la Région bruxelloise. Néanmoins, c'est vers le nord-ouest du territoire régional que se concentrent les places à créer, l'intensité des besoins y étant la plus grande.

Ces quartiers apparaissent à plusieurs endroits comme regroupés en grappes. Les centres de gravité de ces grappes entourent un Pentagone presque vide de cercles pour le nombre d'écoles à créer.

A quoi s'ajoutent, des quartiers isolés et périphériques, mais dont le besoins ne sont pas nécessairement moindres.

En outre, des quartiers s'enchaînent à proximité d'axes de voiries importants, laissant entrevoir des possibilités d'accès, à de nouvelles écoles, par transports publics.

Plusieurs zones se dessinent et certains quartiers isolés se démarquent :

- **le croissant pauvre**, dont le nord et le sud se trouvent en zone de priorité de niveau 1, ce qui signifie que la situation est déjà problématique en matière d'adéquation de l'offre aux besoins ;

- **les quartiers à proximité de la frontière entre Schaerbeek et Saint-Josse-ten-Noode** où on y retrouve un ensemble de quartiers dont la somme des besoins futurs est impressionnante : 157 classes de primaire devraient y être créées, pour accueillir 3 611 écoliers supplémentaires ;
- **les quartiers de la seconde couronne, à l'ouest**, qui tels un chapelet, se déploient du sud au nord. Ils sont pour la plupart confrontés à des prévisions d'accroissement élevé de leur population scolaire, et à peu ou pas de déficit en 2010 ;
- **quelques quartiers** au nord, une bonne partie d'Evere, des quartiers dans les communes du sud et de l'est, le long de la chaussée de Wavre (en zone de priorité de niveau 1) et à la frontière nord d'Uccle et Forest (en zones de priorité de niveau 1).

Conclusions

Les objectifs de l'analyse, tels que définis dans le cahier spécial des charges, consistaient à évaluer l'adéquation de l'offre aux besoins et les dysfonctionnements qui en découlent. Il s'agissait également d'identifier les déséquilibres territoriaux qui pourraient résulter de l'essor démographique, à l'horizon 2020.

Comme nous l'avons vu, la création de nouvelles places scolaires durant les prochaines années constitue en fait une opportunité à saisir pour la réduction des déséquilibres territoriaux existants et, par conséquent, pour l'amélioration de la couverture spatiale des besoins.

A cette fin, plusieurs méthodes ont été développées et testées, pour une optimisation de l'impact de la répartition des places à créer.

Chacune comporte, il va de soi, des avantages et inconvénients. Toutefois, celle qui a été proposée - le relèvement systématique de la capacité d'accueil relative d'un ensemble de quartiers - s'avère la mieux à même de rencontrer des objectifs d'équité et de développement durable (mobilité douce), sous-jacents au principe d'une couverture spatiale répondant aux besoins locaux.

En effet, il s'agit d'être en mesure d'offrir à un maximum d'enfants du primaire, une place dans une école à proximité de leur domicile qui réponde aux attentes des parents.

Comme souligné dans l'étude, d'autres stratégies s'offrent aux décideurs qui permettent d'optimiser l'impact de la création de places selon les situations propres à chaque quartier, et donc à une échelle plus locale.

Cependant, un référentiel des places à créer qui traduise en chiffres une vision globale du développement de l'offre scolaire pour l'ensemble de la Région, nous est apparu indispensable.

Son caractère théorique ne fait aucun doute. En effet, une série de facteurs interviennent, que ne maîtrisent pas nécessairement les décideurs et qui peuvent constituer autant d'obstacles à la mise en œuvre du plan même le mieux conçu.

Nous pensons notamment :

- à la production de nouveaux logements par les secteurs public et privé qui influe fortement sur l'accroissement de la demande de places dans les écoles ;
- aux opportunités immobilières déterminantes pour ce qui est du nombre de places pouvant être créées et leur localisation ;
- à la densification possible de certains quartiers ;
- à la multiplication des pouvoirs de décision ;
- au budget dont disposent les pouvoirs publics ;
- à l'autonomie dont disposent les réseaux ;
- aux spécificités linguistiques ou pédagogiques des écoles ;
- aux contextes locaux.

En outre, les opportunités ne permettent pas toujours de donner une réponse locale à un déficit local. D'ailleurs, dans certains quartiers, le faible nombre de places à créer ne saurait justifier l'aménagement ou la construction d'un bâtiment pour en faire une école.

C'est pourquoi le référentiel ne doit pas être abordé comme un plan figé ; mais bien comme un outil d'aide à la décision favorisant la réalisation de cette vision.

Les informations qu'il comporte doivent être contextualisées et nuancées grâce aux autres outils développés à cette fin ; et adaptées selon les contraintes rencontrées. C'est dans cet objectif qu'une cartographie de la capacité d'accueil relative, de la typologie des quartiers et des zones prioritaires, ainsi que des déficits cumulés à l'accroissement prévu, a été conçue.

Ainsi, les opportunités et synergies potentielles pourront être exploitées en connaissance de cause, notamment les opportunités identifiées dans le cadre du cadastre des sites potentiels pour l'établissement de bâtiments scolaires.

Il peut s'agir, par exemple, d'agréger le nombre de classes de quartiers limitrophes afin d'envisager une solution commune à un ensemble de quartiers, qui intègre les contraintes exposées ci-dessus et qui prenne en compte des caractéristiques qui leur sont propres, telles la fréquentation locale et l'aire d'influence des écoles existantes.

En plus de la prise en compte du référentiel, il conviendra notamment, avant de créer une nouvelle école ou de nouvelles classes dans le primaire, de :

- vérifier la nature des besoins (déficit actuel et/ou accroissement prévu ; carence qualitative de l'offre, d'option pédagogique ou linguistique ; ...);
- évaluer les impacts de la création de l'école sur les quartiers voisins (offre susceptible de répondre ou non à une demande de ces quartiers ou d'y libérer des places ; ...);
- de considérer les zones prioritaires qui rendent compte des déséquilibres territoriaux en 2010, et qui de ce fait devraient bénéficier d'une intervention plus rapide.

Un "tuning" du référentiel doit donc être effectué, en concertation avec les acteurs locaux et les différents réseaux. A cette fin, d'autres études - à une échelle plus locale cette fois-ci - devraient fournir les éléments objectifs à la réalisation de ces ajustements.

Nous pensons, notamment, à une analyse cartographique de la fréquentation et de la provenance locales qui rende compte des comportements décisionnels des parents concernant le choix des écoles ; et des facteurs pouvant expliquer la zone d'influence des écoles d'un quartier (voir étude en annexe). A cette fin, les données récoltées dans le cadre de la présente mission recèlent une mine d'informations qui mériteraient d'être exploitées plus encore.

En outre, et à titre d'exemple, des "zooms" permettraient d'analyser dans le détail, au besoin, la provenance précise des élèves scolarisés dans un quartier spécifique ; ou la fréquentation précise des élèves domiciliés dans tel quartier.

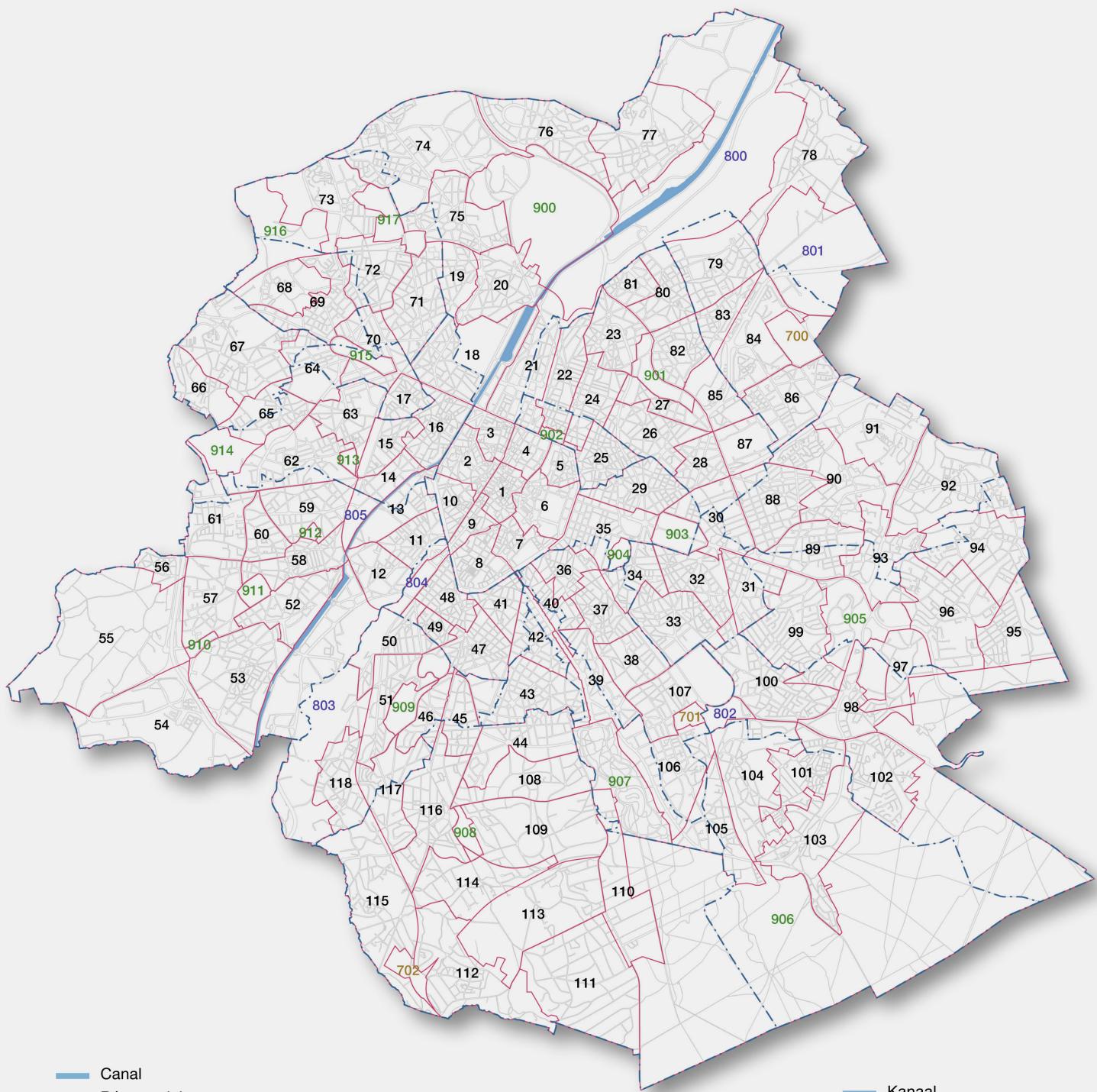
Ces analyses quantitatives devraient idéalement être complétées d'enquêtes qualitatives de terrain afin de mieux cerner les motivations et les critères pris en compte par les parents

au moment d'inscrire leur enfant dans une école primaire ; et d'évaluer le degré de satisfaction par rapport à l'offre scolaire ; en fonction des dimensions culturelles, urbanistiques, sociales et économiques dans lesquelles ceux-ci évoluent.

Ces recherches devraient également être déclinées selon la langue d'enseignement.

On le voit bien, la question est complexe et la réflexion mérite d'être poursuivie si l'on souhaite renforcer la capacité des autorités régionales à contribuer à une meilleure adéquation de l'offre aux besoins en matière scolaire, et cela, dans l'objectif plus vaste d'une ville équitable et durable où il fait bon vivre.

Annexe A : Cartographie



— Canal
— Réseau viaire
— Limites communales

— Kanaal
— Wegennet
— Gemeentegrens

La délimitation des quartiers de la Région de Bruxelles-Capitale

— Limites des quartiers

111 Quartiers d'habitat

906 Quartiers d'espaces verts

803 Quartiers d'industries

702 Cimetières

De afbakening van de wijken van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest

— Wijkgrens

111 Woonwijk

906 Groene wijk

803 Industriewijk

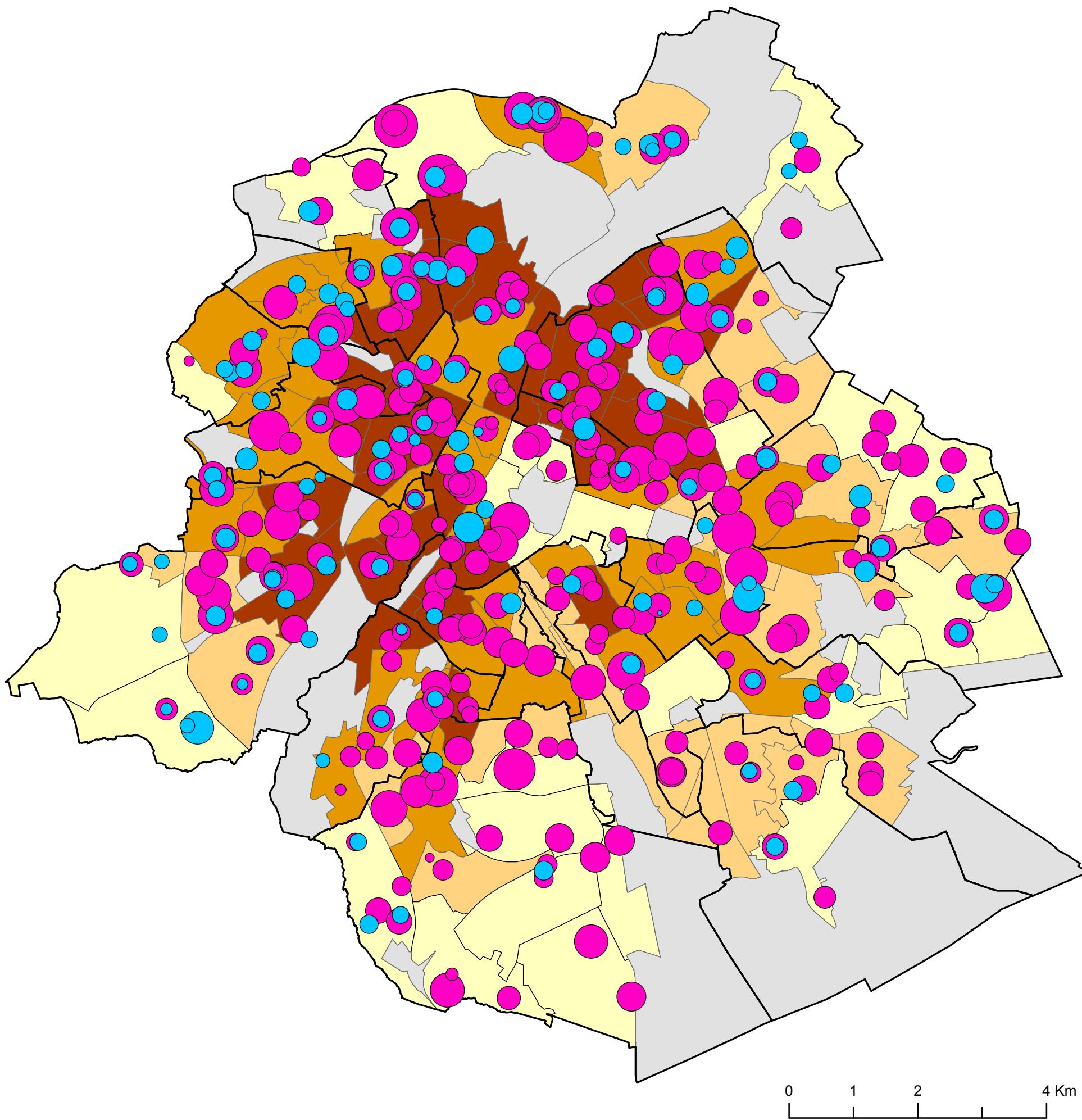
702 Kerkhof

Liste des quartiers du Monitoring

Quartiers d'habitat		
1 GRAND PLACE	51 VAN VOLXEM - VAN HAELEN	102 TRANSVAAL
2 DANSAERT	52 VEEWEYDE - AURORE	103 BOITSFORT CENTRE
3 BEGUINAGE - DIXMUDE	53 BIZET - ROUE - CERIA	104 WATERMAEL CENTRE
4 MARTYRS	54 VOGELENZANG - ERASME	105 DRIES
5 NOTRE-DAME AUX NEIGES	55 NEERPEDE	106 BOONDAEL
6 QUARTIER ROYAL	56 BON AIR	107 UNIVERSITE
7 SABLON	57 SCHERDEMAEL	108 MONTJOIE - LANGEVELD
8 MAROLLES	58 ANDERLECHT CENTRE - WAYEZ	109 OBSERVATOIRE
9 STALINGRAD	59 SCHEUT	110 FORT JACO
10 ANNEESENS	60 BUFFON	111 VIVIER D'OIE
11 CUREGHEN BARA	61 MOORTEBEEK - PETERBOS	112 KRIEKENPUT - HOMBORCH - VERREWINKEL
12 CUREGHEN VETERINAIRE	62 MACHTENS	113 SAINT-JOB KAUWBERG
13 CUREGHEN ROSEE	63 KARREVELD	114 DIEWEG
14 DUCHESSE	64 HOPITAL FRANCAIS	115 KALEVOET - MOENSBERG
15 GARE DE L'OUEST	65 KORENBEEK	116 GLOBE
16 MOLENBEEK HISTORIQUE	66 POTAARDE	117 VOSSEGAT - ROOSENDAAL
17 KOEKELBERG	67 BERCHEM SAINTE-AGATHE CENTRE	118 SAINT-DENIS - NEERSTALLE
18 QUARTIER MARITIME	68 VILLAS DE GANSHOREN	
19 VIEUX LAEKEN OUEST	69 GANSHOREN CENTRE	Cimetières
20 VIEUX LAEKEN EST	70 BASILIQUE	700 CIMETIERE DE BRUXELLES
21 QUARTIER NORD	71 WOESTE	701 CIMETIERE D'IXELLES
22 QUARTIER BRABANT	72 JETTE CENTRE	702 CIMETIERE SAINT-GILLES
23 COLLIGNON	73 HEYMBOSCH - AZ-JETTE	
24 CHAUSSEE DE HAECHT	74 HEYSEL	Quartiers d'industries
25 SAINT-JOSSE CENTRE	75 HOUBA	800 INDUSTRIE NORD
26 DAILY	76 MUTSAARD	801 INDUSTRIE OTAN
27 JOSAPHAT	77 HEEMBEEK	802 DELTA
28 PLASKY	78 HAREN	803 INDUSTRIE SUD
29 SQUARES	79 PAIX	804 GARE DU MIDI
30 PORTE TERVUEREN	80 HELMET	805 INDUSTRIE BIRMINGHAM
31 SAINT-MICHEL	81 GARE DE SCHAERBEEK	
32 SAINT-PIERRE	82 TERDELT	Quartiers d'espaces verts
33 CHASSE	83 CONSCIENCE	900 DOMAINE ROYAL LAEKEN
34 JOURDAN	84 AVENUE LEOPOLD III	901 PARC JOSAPHAT
35 QUARTIER EUROPEEN	85 GARE JOSAPHAT	902 BOTANIQUE
36 MATONGE	86 PADUWA	903 CINQUANTENAIRE
37 FLAGEY - MALIBRAN	87 REYERS	904 PARC LEOPOLD
38 HOPITAL ETTERBEEK - IXELLES	88 GEORGES HENRI	905 PARC DE LA WOLUWE
39 ETANGS D'IXELLES	89 GRIBAUMONT	906 FORET DE SOIGNES
40 LOUISE - LONGUE HAIE	90 ROODEBEEK - CONSTELLATIONS	907 BOIS DE LA CAMBRE
41 BERCKMANS - HOTEL DES MONNAIES	91 VAL D'OR	908 PARC WOLVENDAEL
42 CHÂTELAIN	92 KAPELLEVLD	909 PARC DUDEN - PARC DE FOREST
43 BRUGMANN - LEPOUTRE	93 BOULEVARD DE LA WOLUWE	910 PARC DES ETANGS
44 CHURCHILL	94 STOCKEL	911 PARC ASTRID
45 MOLIERE - LONGCHAMP	95 SAINTE-ALIX - JOLI BOIS	912 PARC FORESTIER
46 ALTITUDE 100	96 SAINT-PAUL	913 PARC MARIE-JOSE
47 HAUT SAINT-GILLES	97 PUTDAAL	914 SCHEUTBOS
48 PORTE DE HAL	98 AUDERGHEM CENTRE	915 PARC ELISABETH
49 BOSNIE	99 CHANT D'OISEAU	916 BOIS DU LAARBEEK - POELBOS
50 BAS FOREST	100 CHAUSSEE DE WAVRE - SAINT-JULIEN	917 PARC BAUDOUIN - DIELEGEMBOS
	101 TROIS TILLEULS	

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

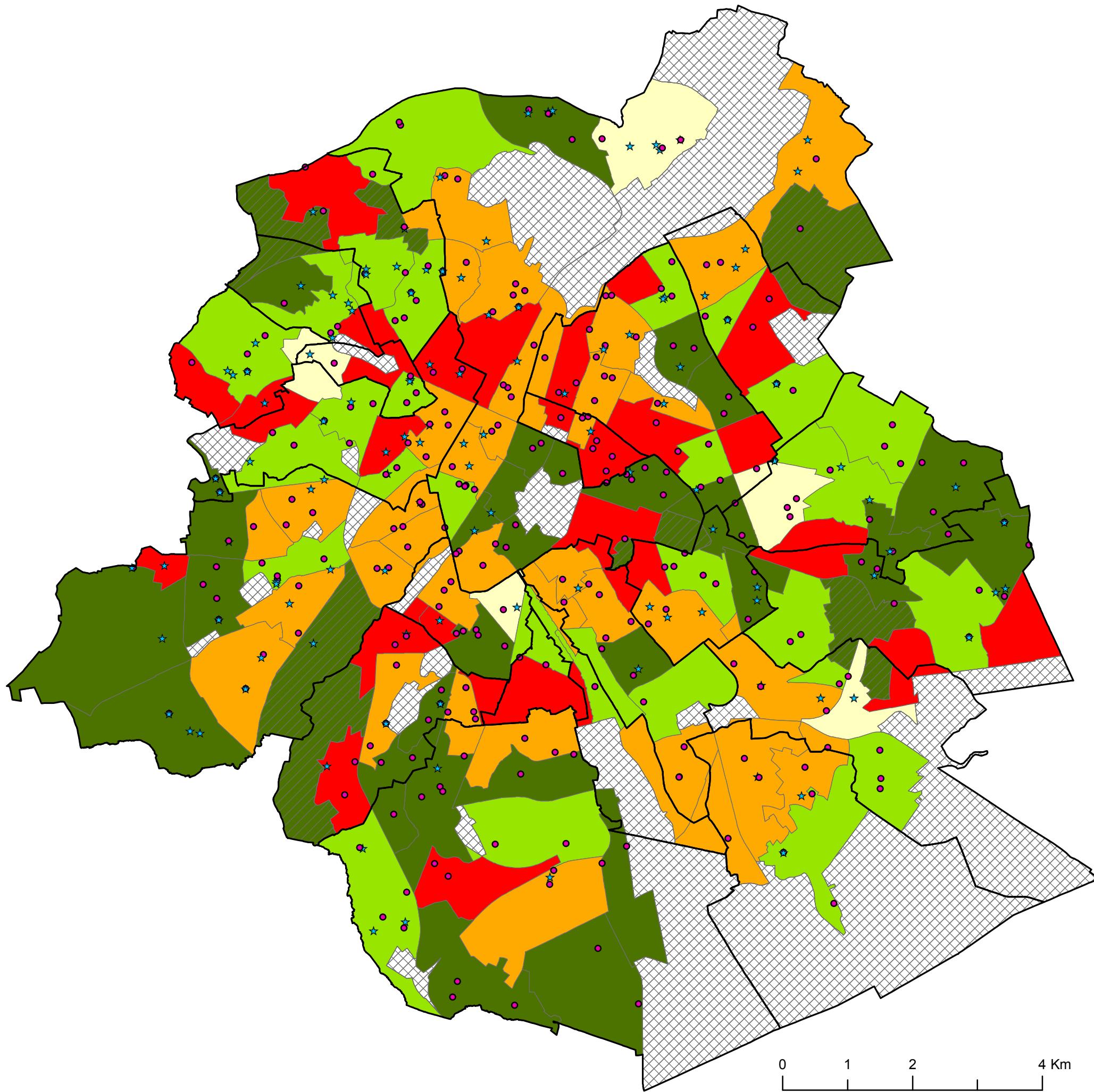
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - CARTE P1 Localisation de l'offre et de la demande Année scolaire 2009-2010



Sources : ETNIC / Vlaams Ministerie van Onderwijs en Vorming (offre) - BRAT (demande)

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE- CARTE P2 Capacité d'accueil relative par quartier Année scolaire 2009-2010



Source : ETNIC / Vlaams Ministerie van Onderwijs
en Vorming (offre) - BRAT (demande)

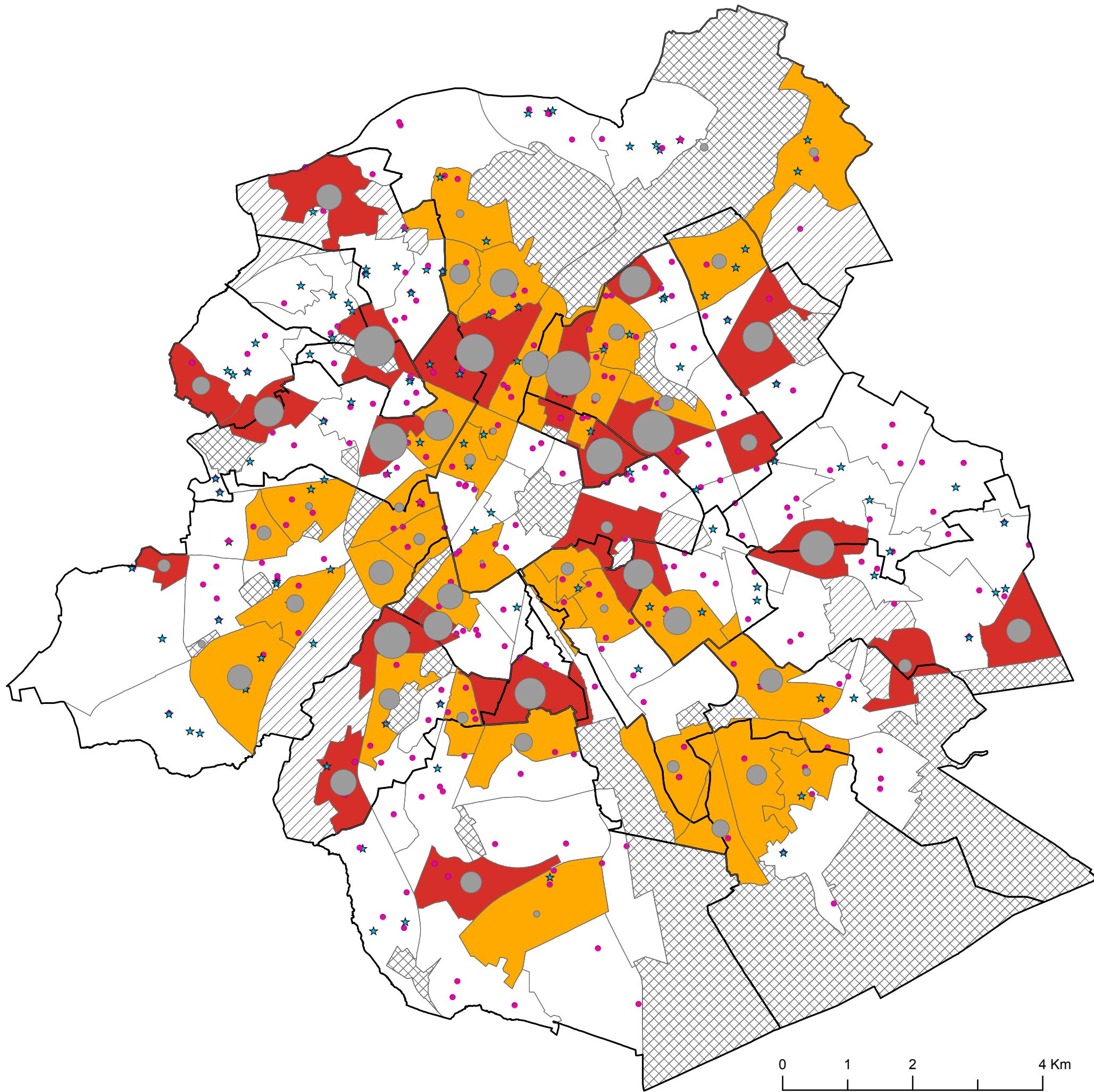


ADT
ATO.



bgi
BELGIAN
GEOGRAPHIC
INSTITUTE

Réalisé avec Brussels UrbIS® - Distribution & Copyright CIRB



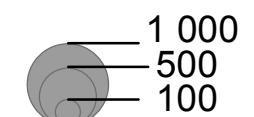
INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - CARTE P3
Capacité d'accueil relative par quartier et
nombre de places manquantes dans les
quartiers déficitaires
Année scolaire 2009-2010

Capacité d'accueil relative par quartier : rapport entre le nombre de places dans l'enseignement primaire ordinaire et la demande potentielle (nombre d'enfants domiciliés en Région bruxelloise et en âge de fréquenter le primaire)

- < 0.5
- 0.5 - 1
- > 1

Différence entre le nombre d'enfants en âge de fréquenter le primaire et le nombre de places dans l'enseignement primaire ordinaire bruxellois



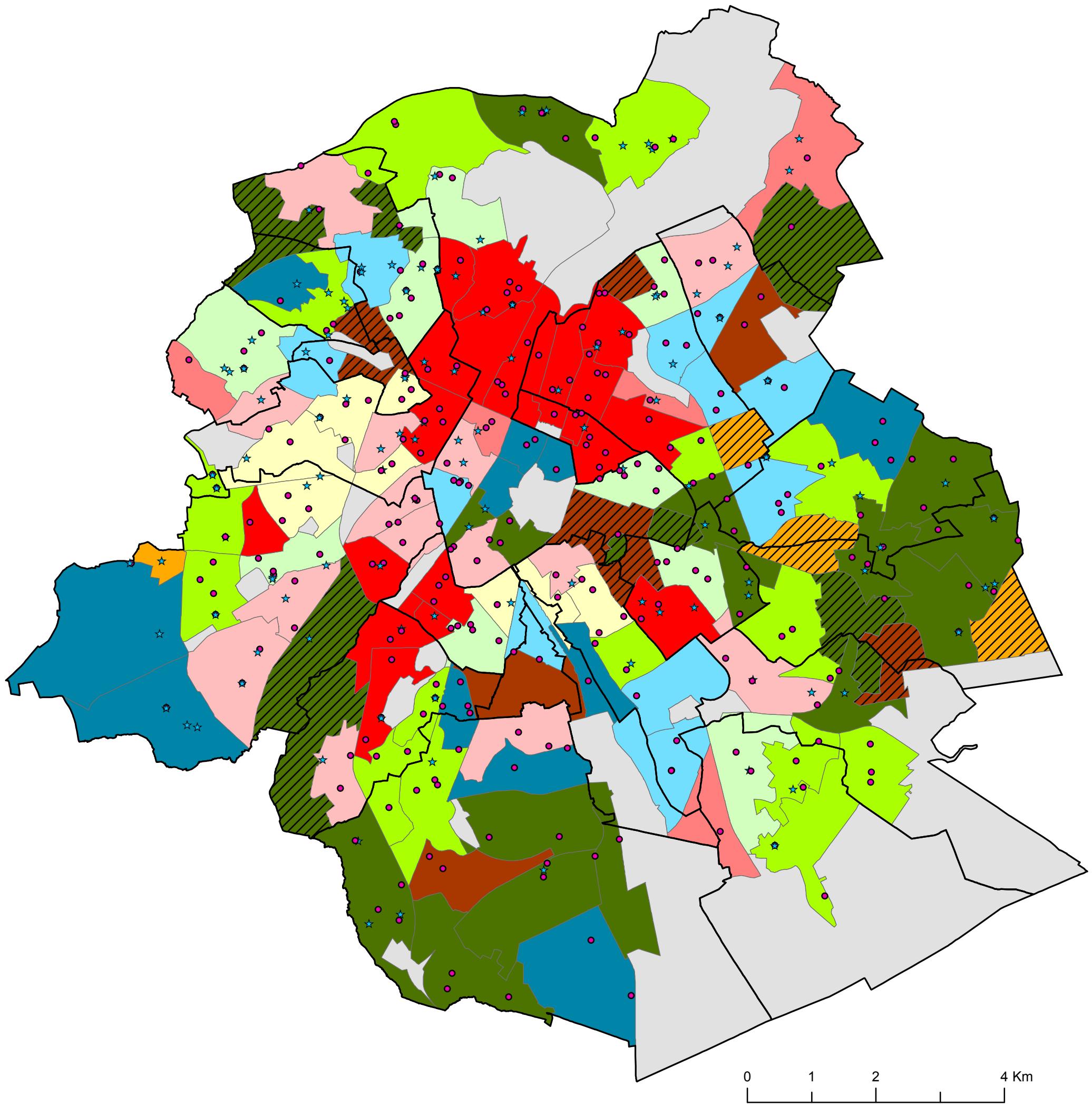
- écoles francophones
- ★ écoles néerlandophones

- Moins de 30 enfants domiciliés et pas d'école
- Moins de 30 enfants domiciliés (mais présence d'école)
- limites communales
- limites des quartiers

Source : ETNIC / Vlaams Ministerie van Onderwijs
en Vorming (offre) - BRAT (demande)

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE
ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS
ET SERVICES À LA POPULATION

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE- CARTE P4
Typologie de quartier et déséquilibres
territoriaux
Année scolaire 2009-2010



Typologie de quartier

- type 1
- type 2a
- type 2b
- type 3a
- type 3a+
- type 3b
- type 3b+
- type 4a
- type 4b
- type 5a
- type 5b
- type 6a
- type 6b
- type 6c
- type 0

● écoles francophones

★ écoles néerlandophones

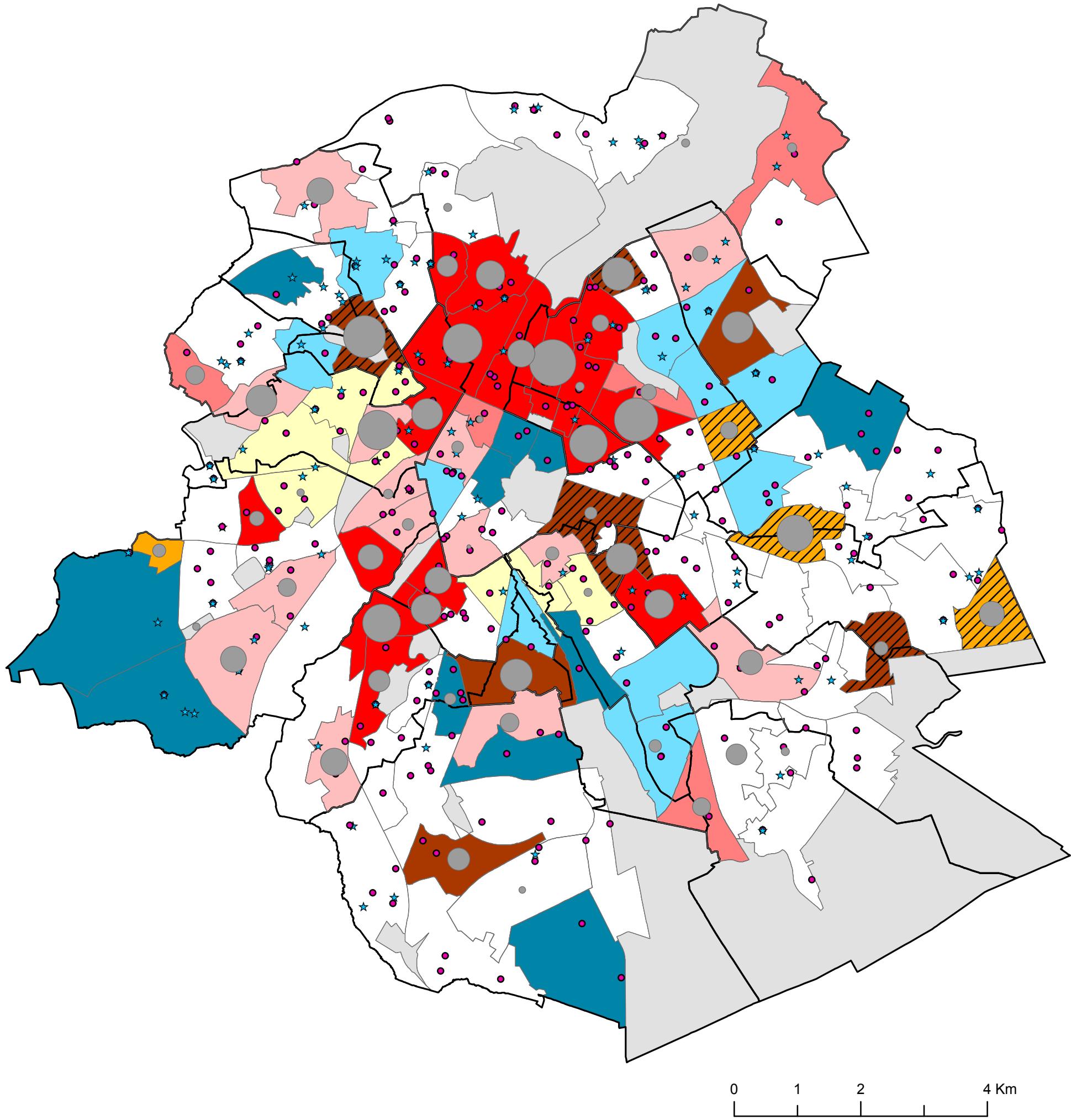
□ limites communales

□ limites des quartiers

Source : ETNIC / Vlaams Ministerie van Onderwijs
en Vorming + calculs BRAT

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

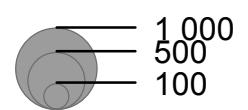
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE- CARTE P5 Quartiers où l'offre est problématique Année scolaire 2009-2010



Typologie de quartier

- type 1
- type 2a
- type 2b
- type 3a
- type 3a+
- type 3b
- type 3b+
- type 4b
- type 5b
- type 6b
- type 0

Différence entre le nombre d'enfants en âge de fréquenter le primaire et le nombre de places dans l'enseignement primaire ordinaire bruxellois dans les quartiers déficitaires



● écoles francophones

★ écoles néerlandophones

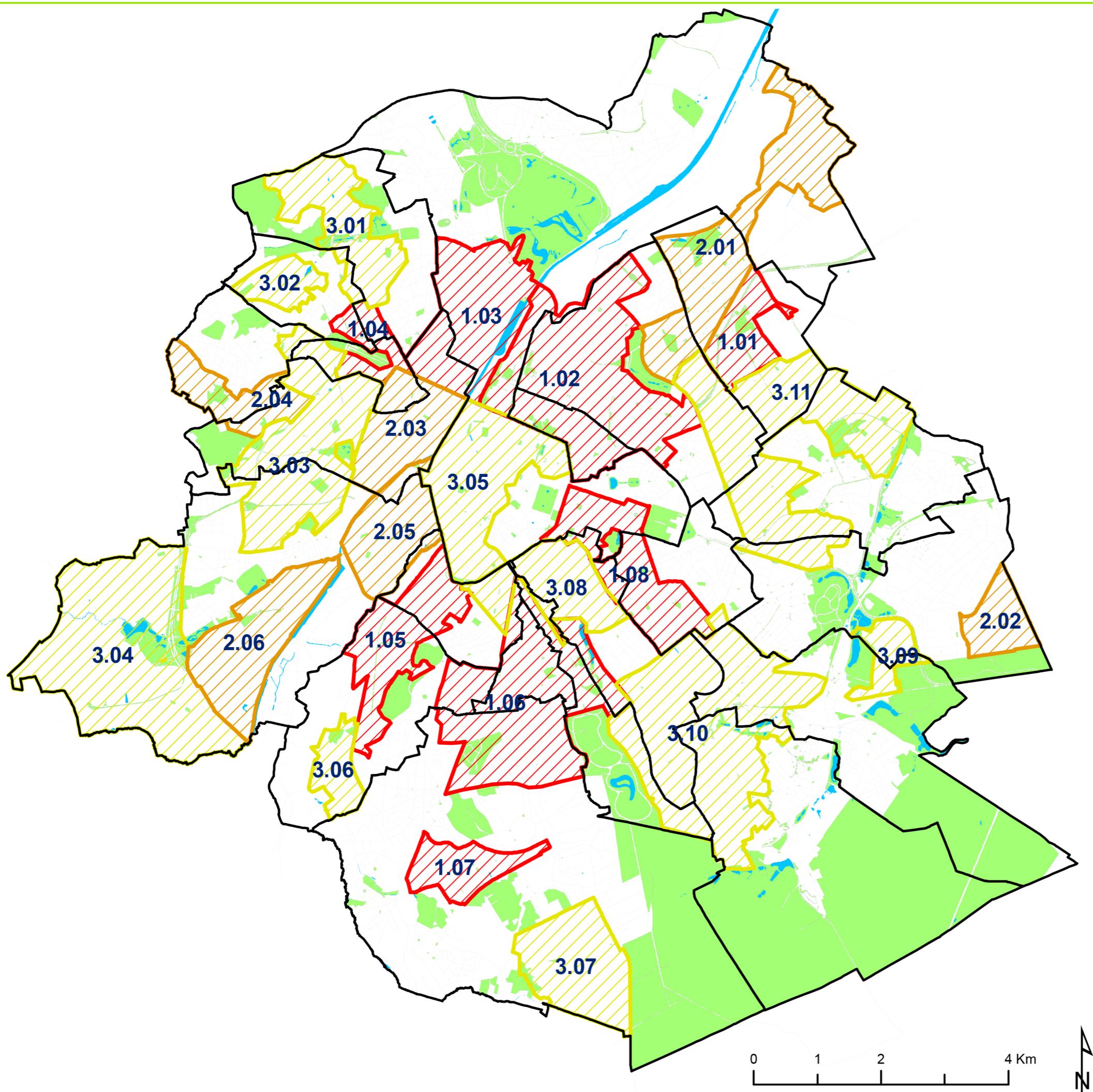
□ limites communales

□ limites des quartiers

Source : ETNIC / Vlaams Ministerie van Onderwijs
en Vorming + calculs BRAT

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - CARTE P6 Zones prioritaires Année scolaire 2009-2010



Regroupement, par niveau de priorité, des quartiers où l'offre est problématique, selon notamment la typologie des quartiers (cf. carte P5) et les barrières urbaines

■ Zones de niveau 1

- 1.01 Evere centre
- 1.02 Saint Josse - Bas Schaerbeek
- 1.03 Tour et Taxi
- 1.04 Basilique
- 1.05 Bas Saint-Gilles - Bas Forest
- 1.06 Ixelles ouest - Brugmann
- 1.07 Dieweg
- 1.08 Chasse - Jourdan - Quartier Européen

■ Zones de niveau 2

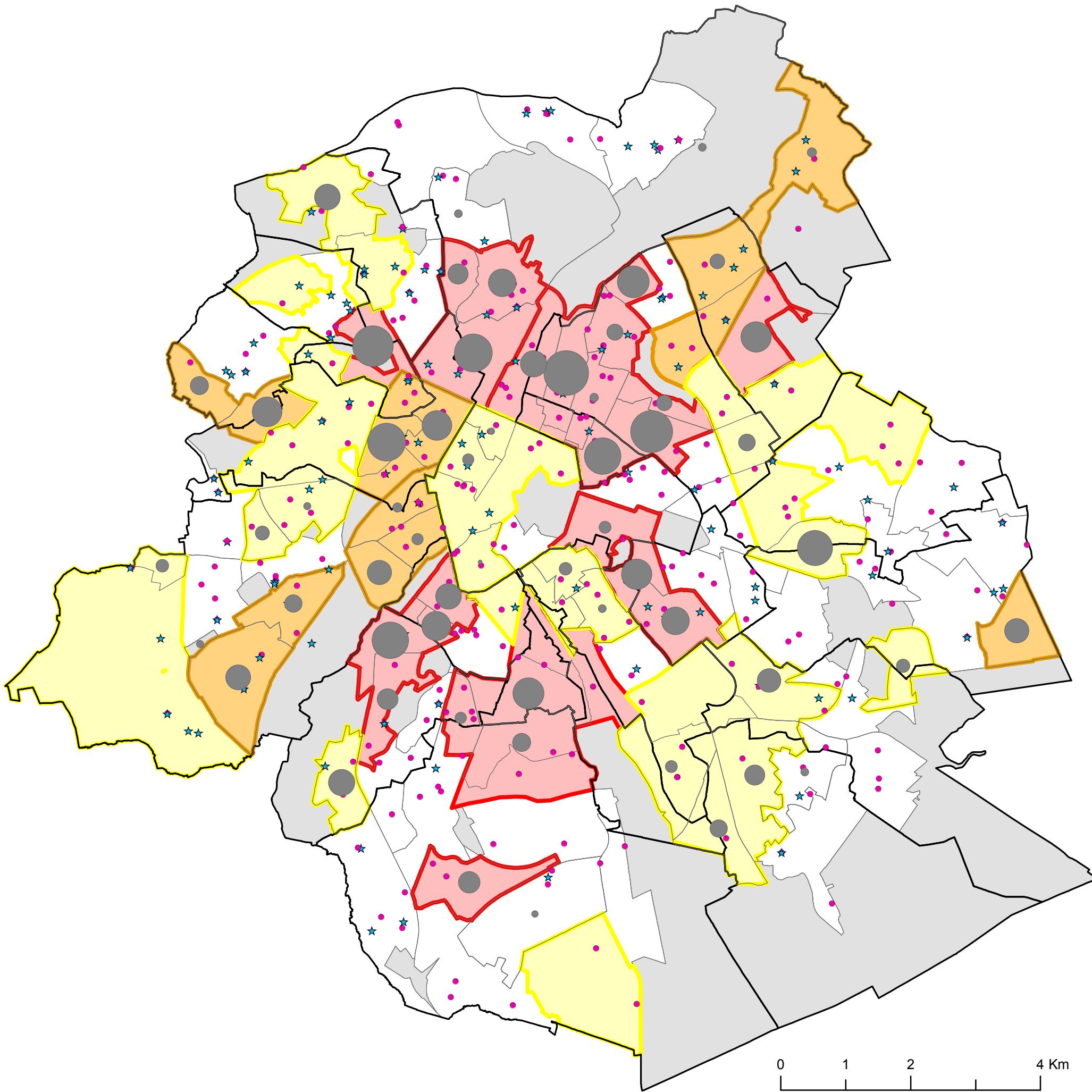
- 2.01 Evere Nord - Haren
- 2.02 Sainte-Alix - Joli Bois
- 2.03 Bas Molenbeek
- 2.04 Korenbeek - Potaarde
- 2.05 Cureghem
- 2.06 Bizet - Veeveyde - Roue - CERIA

■ Zones de niveau 3

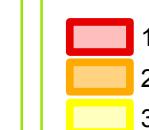
- 3.01 Jette
- 3.02 Villas de Ganshoren
- 3.03 Mettewie - Machtens - Scheut
- 3.04 Erasme - Neerpede
- 3.05 Pentagone
- 3.06 Saint-Denis - Neerstalle
- 3.07 Vivier d'Oie
- 3.08 Bas Ixelles - Hôtel des Monnaies
- 3.09 Putdaal
- 3.10 Auderghem nord - Watermael - Ixelles sud
- 3.11 Evere sud - Reyers - Woluwe

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

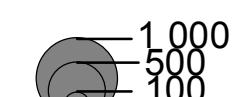
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - CARTE P6b Zones prioritaires et déficit par quartier Année scolaire 2009-2010



Niveaux de priorité : regroupement, par niveau de priorité, des quartiers où l'offre est problématique, selon notamment la typologie des quartier (cf. carte P5 et P6) et les barrières urbaines



Différence entre le nombre d'enfants en âge de fréquenter le primaire et le nombre de places dans l'enseignement primaire ordinaire bruxellois



● écoles francophones
★ écoles néerlandophones

■ Moins de 30 enfants domiciliés en 2010

□ limites communales

■ limites des quartiers

Source : ETNIC / Vlaams Ministerie van Onderwijs
en Vorming (offre) - BRAT (demande)



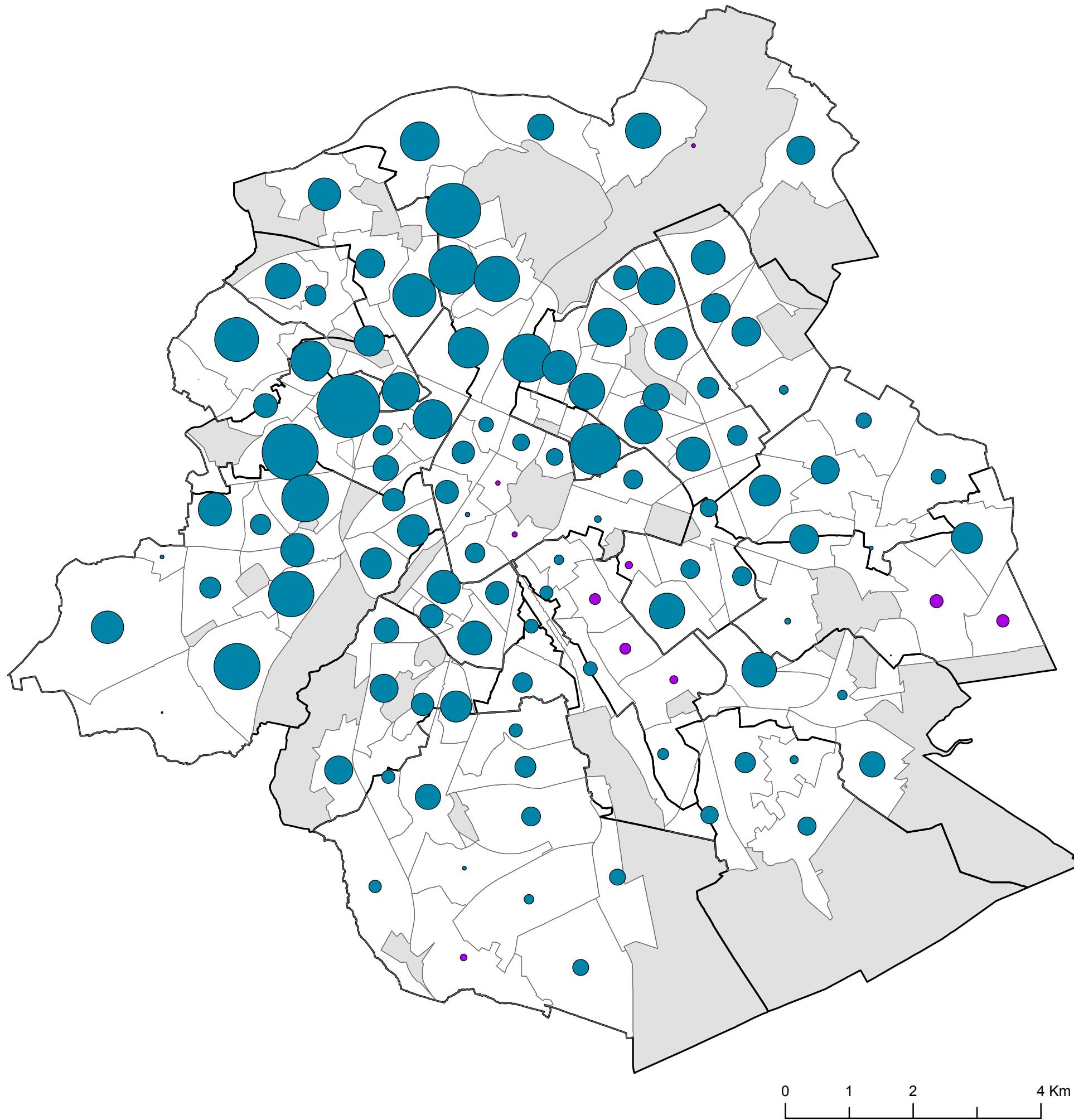
ADT
ATO.



bgi
BRUSSELS
URBIS

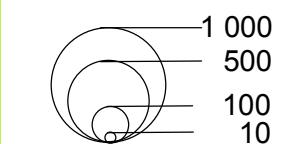
INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE- CARTE P7 Croissance par quartier de la population en âge de fréquenter le primaire 2010 - 2020



Croissance positive
Croissance négative

Nombre d'enfants en âge de fréquenter le primaire



Moins de 30 enfants domiciliés en 2010

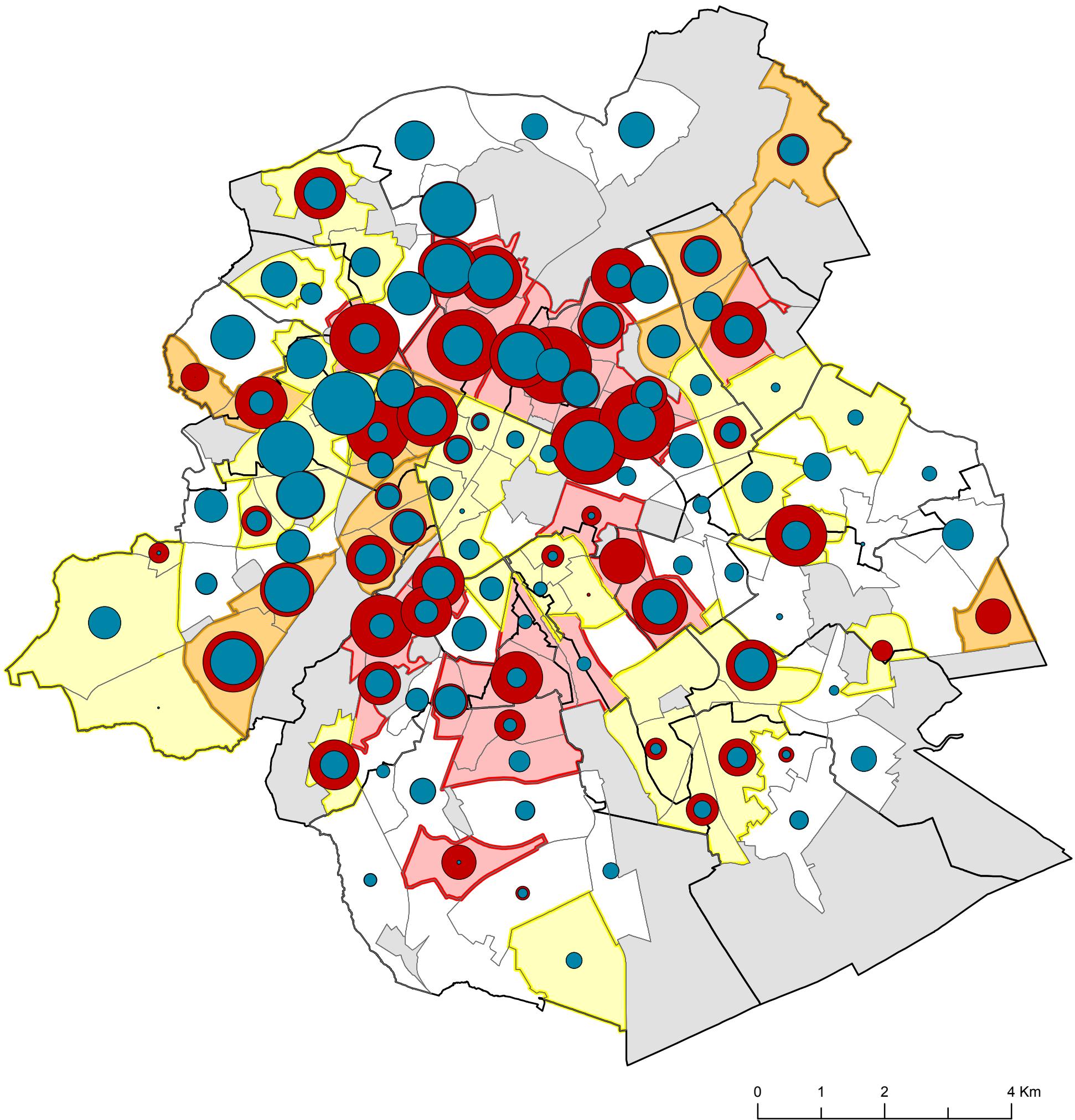
Limites communales

Limites des quartiers

Sources :
projection population : IBSA + calculs BRAT

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

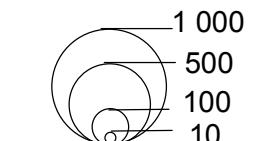
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - CARTE P8 Zones prioritaires et déficit par quartier (année scolaire 2009-2010) et croissance 2010-2020 par quartier de la population en âge de fréquenter le primaire



Regroupement, par niveau de priorité, des quartiers où l'offre est problématique, selon notamment la typologie des quartier (cf. carte M5 et M6) et les barrières urbaines

- 1
- 2
- 3
- Croissance 2010-2020
- Déficit 2010
- Croissance 2010-2020 + déficit 2010

(En nombre d'enfants en âge de fréquenter le primaire)



Exemple

- 750 : croissance 2010-2020 (bleu) + déficit 2010 (rouge)
- 500 : croissance 2010-2020 (bleu)
- 250 : déficit 2010 (rouge)

- Moins de 30 enfants domiciliés en 2010
- Limites communales
- Limites des quartiers

Sources :

projection population : IBSA + calculs BRAT
Déficit : ETNIC / Vlaams Ministerie van Onderwijs en Vorming (offre)
Déséquilibre : calculs BRAT



ADT
ATO.

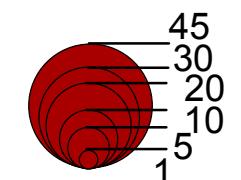


bgi
GEOGRAPHIC INTERFACE

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE
ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS
ET SERVICES À LA POPULATION

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - CARTE P9
Nombre de classes primaires de 23 places à créer par quartier à l'horizon 2020

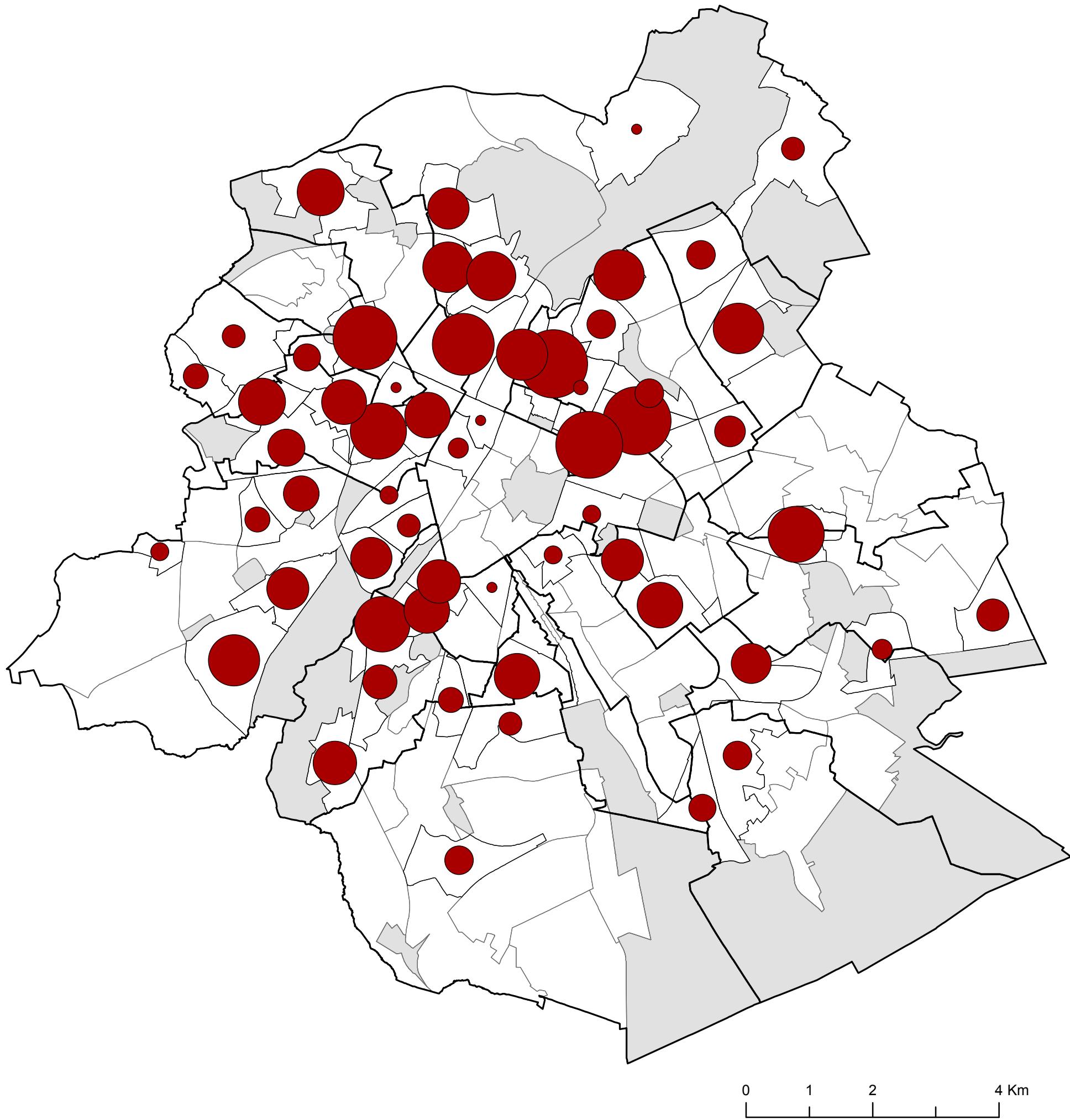
Nombre de classes primaires de 23 places à créer



Moins de 30 enfants domiciliés en 2010

Limites communales

Limites des quartiers

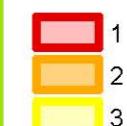


Sources :
Places à créer : calculs ADT

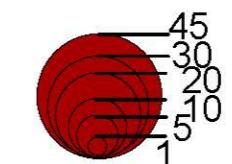
INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - CARTE P10 Zones prioritaires et nombre de classes primaires de 23 places à créer par quartier à l'horizon 2020

Regroupement, par niveau de priorité, des quartiers où l'offre est problématique, selon notamment la typologie des quartiers (cf. cartes P5 et P6) et les barrières urbaines



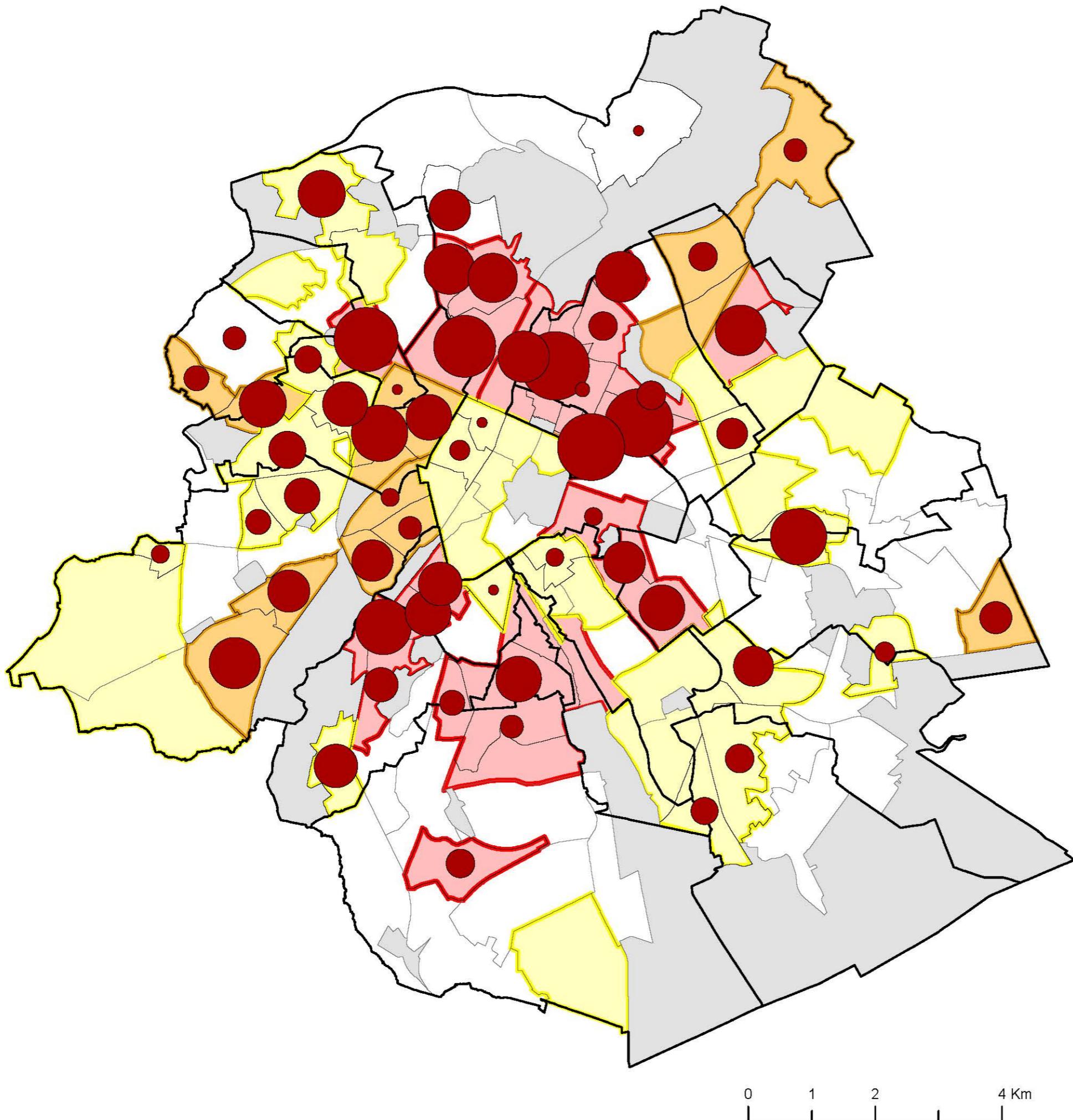
Nombre de classes primaires de 23 places à créer



Moins de 30 enfants domiciliés dans le quartier en 2010

Limites communales

Limites des quartiers



Sources :
Classes à créer : calculs ADT
Niveau de priorité : BRAT

**Inventaire des équipements et services à la population
en Région de Bruxelles-Capitale**

**ANALYSE DE L'ADEQUATION ENTRE L'OFFRE ET LES BESOINS
EN PLACES SCOLAIRES DANS L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE**

Annexe B : Provenance et fréquentation locales

Table des matières

Introduction	4
Aire d'influence des écoles : niveau primaire.....	6
Quartiers dont les écoles ont une aire d'influence de niveau local ou supra-locale.....	7
Quartiers dont les écoles ont une aire d'influence de niveau étendu	10
Spécificité des enseignements francophone et néerlandophone	12
Conclusions- Aire d'influence	13
Fréquentation des élèves : niveau primaire.....	15
Quartiers dont les enfants fréquentent principalement une école près de leur domicile.....	16
Quartiers dont une part significative des enfants fréquentent une école éloignée de leur domicile.....	20
Spécificité des enseignements francophone et néerlandophone	21
Conclusions – Fréquentation des élèves	22
Précisions d'ordre méthodologique	23
Cartographie	30

Introduction

Dans le contexte actuel d'essor démographique que connaît la Région de Bruxelles-Capitale, la question du choix du lieu de scolarisation des élèves du primaire en fonction de leur lieu de domicile et de l'aire d'influence des écoles est cruciale pour planifier au mieux les nouvelles infrastructures scolaires à créer.

La présente étude vise à contribuer à une meilleure compréhension des dynamiques à l'œuvre dans les choix de ces lieux, dynamiques sur lesquels agissent des facteurs culturels, sociaux et économiques. Elle permet d'approfondir la réflexion menée dans le cadre de l'*Analyse de l'adéquation entre l'offre et les besoins en places scolaires dans l'enseignement primaire* (dont elle constitue une annexe) en apportant des éléments d'explication sur les phénomènes observables de mobilité scolaire entre parties du territoire régional, et cela, à partir des éléments suivants:

- les caractéristiques des quartiers de provenance (lieux de domicile des jeunes scolarisés en Région bruxelloise) ;
- les caractéristiques des quartiers de destination (lieux d'implantation des établissements scolaires publics en Région bruxelloise de l'enseignement ordinaire, et non spécialisé) ;
- les limitations au niveau de l'offre (langue d'enseignement, type d'enseignement [ordinaire, spécialisé], pédagogie particulière, nombre de places disponibles...).

La provenance - objet de la première partie – indique les lieux où sont domiciliés les jeunes qui fréquentent les écoles primaires publiques bruxelloises (lieux de domicile). En bref, il s'agit de répondre à la question suivante : d'où viennent les élèves ? L'étude de la provenance permet d'identifier l'*aire d'influence* des écoles. L'angle d'approche retenu est celui de l'importance de la provenance locale.

La fréquentation – objet de la seconde partie - indique les écoles primaires publiques où étudient les jeunes domiciliés en Région bruxelloise (lieux de scolarisation). L'angle d'approche retenu est celui de l'importance de la fréquentation locale. L'étude de la fréquentation permet de mieux appréhender les inadéquations éventuelles entre l'offre et la demande à l'échelle locale.

L'approche locale trouve sa pertinence dans la recherche d'une plus grande équité territoriale en termes d'offre ; et dans le développement d'une mobilité plus durable, grâce à la réduction des besoins en déplacements scolaires motorisés, principalement de type automobile.

Les lieux de scolarisation ont été regroupés par quartier¹, tel que défini dans le Monitoring des quartiers (voir carte en annexe), et cela, sans distinction au niveau de la langue d'enseignement, pour les raisons suivantes :

- un indicateur de la fréquentation locale - soit la proportion des enfants d'un quartier qui fréquentent une école à proximité de leur domicile - implique justement une agrégation de l'offre à l'échelle du quartier ;

¹ Voir www.monitoringdesquartiers.irisnet.be

- compte tenu du nombre élevé d'implantations du primaire (394), l'analyse par école (plutôt que par quartier) de la provenance aurait démultiplié le travail, au-delà de ce que permettaient les délais et les budgets prévus pour l'étude ;
- une analyse sur base du critère linguistique - opérant une distinction entre implantations francophones et néerlandophones - n'est pas pertinente en l'absence de données sur les souhaits des parents et élèves quant à la langue d'enseignement.

Ainsi, l'offre de l'ensemble des établissements du primaire a été agrégée par quartier.

L'étude s'appuie sur une cartographie analytique, dont la plupart des cartes se trouvent à la fin de celle-ci.

Réalisée conjointement par l'ADT et le bureau d'études BRAT, l'étude est complétée d'une note méthodologique.

Personne de contact : Michel Breton

Aire d'influence des écoles : niveau primaire

En Région bruxelloise, 57 % des élèves scolarisés dans les écoles d'un quartier sont domiciliés dans ce quartier ou dans un quartier limitrophe². Ce pourcentage constitue ce que nous appelons le taux de provenance locale. Inversement, 43 % des élèves scolarisés dans les écoles d'un quartier sont domiciliés ailleurs en Région bruxelloise ou hors de la région bruxelloise.

En comparaison avec les chiffres obtenus pour le niveau maternel (62 % des élèves scolarisés dans les écoles d'un quartier sont domiciliés dans ce quartier ou dans un quartier limitrophe), on observe donc que le rayonnement des écoles augmente avec le niveau d'enseignement.

Plus le taux de provenance locale est élevé, plus petite est la zone d'influence.

Le taux de provenance associé à un quartier donné est calculé de la manière suivante :

$$\frac{\text{nombre d'enfants inscrits dans les écoles primaires du quartier, domiciliés dans ce quartier ou dans un quartier limitrophe}}{\text{nombre d'enfants inscrits dans les écoles primaires du quartier}} \times 100$$

Sur base du taux de provenance moyen bruxellois (57 %), nous avons classé les quartiers en deux catégories, selon que leur taux est supérieur ou inférieur à cette moyenne :

- les quartiers dont plus de 57 % des élèves scolarisés dans les écoles primaires du quartier, sont domiciliés dans le quartier ou dans un quartier limitrophe ; ces écoles ont globalement des aires d'influence réduites : l'aire d'influence est donc qualifiée d'intermédiaire ou **locale (lorsque le taux est élevé)** ; dans certains quartiers, le taux de provenance locale peut dépasser les 75 %, quartiers représentés en rouge sur la carte **PA1** ;
- les quartiers dont moins de 57 % des élèves scolarisés dans les écoles primaires du quartier, sont domiciliés dans le quartier ou dans un quartier limitrophe ; ces écoles ont globalement des aires d'influence grandes : l'aire d'influence est donc qualifiée d'étendue ; dans certains quartiers, le taux de provenance peut être inférieur à 40 %, quartiers représentés en bleu foncé sur la carte PA1.

² Un enfant peut être domicilié plus près d'une école d'un quartier voisin (et fréquenter cette école) que d'une école de son quartier. C'est effectivement le cas lorsque ces deux lieux se trouvent près de la limite entre deux quartiers. Afin de ne pas exclure de telles situations de proximité, celle-ci a donc été élargie aux quartiers limitrophes.

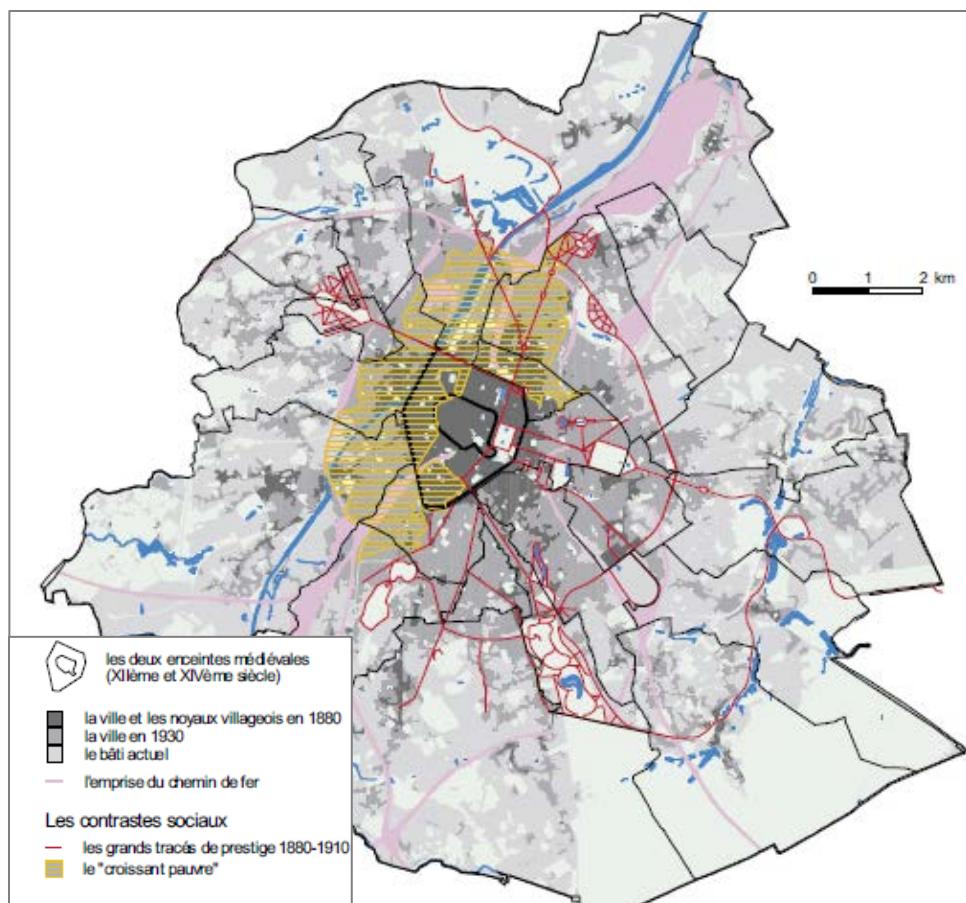
Quartiers dont les écoles ont une aire d'influence de niveau local ou supra-local

Ces quartiers ne répondent pas tous à la même logique spatiale et socio-urbanistique. A l'examen de la carte PA1, on peut distinguer différentes zones du territoire régional composées de tels quartiers, zones aux caractéristiques spécifiques :

- le croissant pauvre et le bas de Forest, où dans la plupart des quartiers, plus de 75 % des élèves qui y sont scolarisés, sont domiciliés dans ces quartiers ou dans des quartiers limitrophes ; l'aire d'influence est donc très locale ;
- des quartiers situés en seconde couronne urbaine, à l'ouest de la Région bruxelloise et au nord d'Evere et de Schaerbeek ainsi qu'en première couronne est ;
- des quartiers d'Ixelles, Etterbeek, Watermael-Boitsfort et Auderghem formant une zone localisée approximativement entre le Bois de la Cambre et la chaussée de Wavre, et la place Jourdan et le boulevard du Souverain.

1. Le croissant pauvre bruxellois et le bas de Forest

La grande majorité des quartiers de scolarisation qui ont des aires d'influence **très locale** se situent dans ce que l'on appelle communément le « croissant pauvre » bruxellois qui se prolonge ici vers le bas de Forest (dont les caractéristiques socio-économiques sont proches). Dans cette zone, la proportion des élèves scolarisés dans les écoles du quartier et domiciliés dans le quartier ou dans un quartier limitrophe dépasse le plus souvent 75 %. L'offre y est d'ailleurs le plus souvent déficitaire par rapport aux besoins locaux.

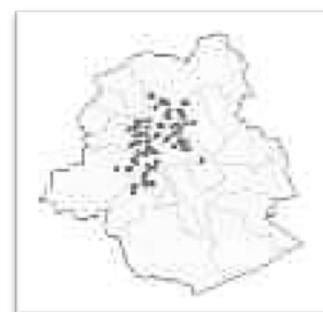


Cette partie de la Région bruxelloise concentre des groupes de population confrontés à des problèmes économiques et sociaux, voire culturels, renforcés par leur concentration spatiale. Cette population ne dispose généralement pas des revenus nécessaires pour payer les loyers demandés dans des quartiers moins défavorisés et où l'offre n'est pas déficitaire.

Parmi les facteurs pouvant favoriser le caractère local des aires d'influence des écoles primaires de ces quartiers, les facteurs suivants sont probablement déterminants :

- l'offre est déficitaire ; la probabilité est donc grande que les places disponibles - en nombre limité - soient occupées avant tout par des enfants du quartier ;
- la réputation des écoles situées dans ces quartiers est souvent étroitement liée à la 'réputation' de ces quartiers-mêmes, qui sont fragilisés ; les habitants d'autres parties de la Région ont généralement peu tendance à mettre leur enfants dans ces écoles ;
- la concentration dans ces quartiers d'une importante population d'origine immigrée ou de réfugiés ; parmi celle-ci, nombre de parents auraient une moins bonne connaissance que les autres citoyens, du territoire bruxellois et de l'offre scolaire ; or, cette connaissance intervient lors du choix d'une école correspondant à ses attentes et aux besoins de ses enfants, école qui n'est pas nécessairement la plus rapprochée du domicile.

C'est également dans cette partie de la Région bruxelloise que sont concentrées la plupart des écoles à discrimination positive³.



Ecoles à discrimination positive (fondamental)⁴

Au sein du croissant pauvre, certains quartiers se démarquent avec des aires d'influence supra-locale (en orange sur la carte PA1 : entre 57 % et 75 % des élèves scolarisés dans les écoles du quartier sont domiciliés dans le quartier ou dans un quartier limitrophe). Il s'agit des quartiers de l'ouest du Pentagone et de Cureghem-Bara (voir la carte des quartiers du Monitoring en annexe). Les caractéristiques suivantes de l'offre scolaire dans ces quartiers expliquent leurs aires plus larges :

- ouest du Pentagone : de manière générale, la situation des écoles du Pentagone est probablement liée à la position centrale de la zone, à sa bonne accessibilité et à ses pôles d'emploi importants situés à proximité ; certaines écoles ont en outre une notoriété qui dépasse le niveau local ;
- Cureghem Bara : la présence de l'école Maïmonide (école juive) contribue à accroître l'aire d'influence moyenne des écoles de ce quartier.

³Le statut de « discrimination positive » permet d'attribuer des moyens complémentaires au bénéfice d'établissements ou d'implantations d'enseignement ordinaire fondamental et secondaire, selon les caractéristiques socio-économiques des quartiers d'où sont issus les élèves qui fréquentent les écoles visées.

⁴Etnic : Indicateurs de l'enseignement, 2007.

2. Quartiers Chasse et limitrophes au quartier Watermael-Centre

Dans ces quartiers, l'aire d'influence des écoles peut être qualifiée de supra-locale : entre 57 % et 75 % des élèves qui y sont scolarisés, sont domiciliés dans le quartier ou dans un quartier limitrophe. Seul le quartier Chasse a une aire d'influence qui peut être qualifiée de très locale (plus de 75 % des élèves scolarisés dans les écoles de ces quartiers sont domiciliés dans le quartier ou dans un quartier limitrophe). Ces quartiers se caractérisent par un profil socio-économique moyen à élevé qui diffère de celui du croissant pauvre.

L'offre y est nettement moins importante que la demande potentielle (le quartier Jourdan ne compte ainsi aucune école). Ils s'inscrivent d'ailleurs dans une zone déficitaire relativement vaste, constituée de quartiers d'Ixelles, Etterbeek, Watermael-Boitsfort et Auderghem, zone située approximativement entre le Bois de la Cambre et la chaussée de Wavre, et entre la place Jourdan et le boulevard du Souverain.

Ainsi, certains quartiers de cette zone sont limitrophes de quartiers également déficitaires et qui ne sont pas à même de compenser le déficit. D'autres sont bordés de quartiers peu ou pas habités (Forêt de Soignes et quartier européen). La probabilité est donc grande que les places disponibles - en nombre limité - soient occupées avant tout par des enfants du quartier ; ce qui peut expliquer le caractère plus local de leur aire d'influence.

3. Autres quartiers dont l'aire d'influence est supra-locale

D'autres zones du territoire apparaissent comme ayant des écoles dont l'aire d'influence est supra-locale (en orange sur la carte). Il s'agit :

- de quartier sis à l'ouest de la Région bruxelloise, en seconde couronne urbaine ;
- de quartiers sis en première couronne urbaine ;
- de quartiers sis au nord d'Evere et de Schaerbeek ;

Dans tous les cas de figure, les quartiers visés ont un profil socio-économique moyen.

Quartiers dont les écoles ont une aire d'influence de niveau étendu

Le pourcentage des élèves fréquentant les écoles de ces quartiers, et qui sont domiciliés ailleurs que dans le quartier de scolarisation ou dans un quartier limitrophe, est supérieur au pourcentage moyen régional, soit 43 %. Et pour plusieurs quartiers, ce taux est supérieur à 60 %.

Ces quartiers répondent à différentes logiques spatiales et socio-urbanistiques. A l'examen de la carte **PA1**, on peut distinguer les catégories de quartiers suivantes :

- les quartiers situés à la frontière régionale dont les écoles rayonnent en Flandre ;
- les quartiers situés au sud et à l'est de la Région bruxelloise ;
- certains quartiers du Pentagone ;
- les quartiers dont l'offre présente des spécificités (pédagogie particulière ou renommée des écoles).

1. Quartiers situés à la frontière régionale dont les écoles rayonnent en Flandre

Les écoles de certains quartiers situés à la limite régionale accueillent plus de 30 % d'enfants domiciliés hors de la Région (comme le montre la carte **PC1**), principalement en Flandre. Il s'agit des quartiers : Mutsaard, au nord ; Kapelleveld et Stockel, à l'est ; Vivier d'Oie, Kriekenput Homborch Verrewinkel et Kalevoet Moensberg, au sud ; Neerpède et Vogelenzang Erasme, au sud-ouest ; et Korenbeek, à l'ouest.

D'autres quartiers accueillent entre 20 et 30 % d'élèves domiciliés en Flandre : Hembeek, au nord ; Val d'Or, à l'ouest ; Moortebeek Peterbos et Bois du Laarbek - Poelbos, à l'ouest.

L'aire d'influence des écoles de ces quartiers est donc étendue.

2. Quartiers situés au sud et à l'est de la Région bruxelloise

Les écoles primaires des quartiers du sud et de l'est de la Région bruxelloise se caractérisent généralement par des aires d'influence plus larges. La proportion des élèves domiciliés au-delà des quartiers limitrophes dépasse le plus souvent les 43 %, voire 60 % des élèves scolarisés dans ces quartiers.

Le caractère étendu de l'aire d'influence des écoles de ces quartiers peut s'expliquer :

- d'une part, par le profil socio-économique de ces quartiers qui est plus élevé que la moyenne bruxelloise, avec pour conséquence une meilleure renommée de ces quartiers et donc des écoles qui s'y trouvent, la renommée d'une école étant le plus souvent liée à celle du quartier dans lequel elle est implantée ; en effet, la qualité de l'environnement urbain de l'école ainsi que le profil de la population locale fréquentant l'établissement constituent des critères pour le choix d'un établissement ;
- d'autre part, par l'importance du nombre de places offertes au regard de la demande potentielle locale ; l'offre dans la plupart de ces quartiers est en effet excédentaire ce qui permet aux écoles d'accueillir, outre les élèves du quartier, des élèves venant de quartier plus éloignés ; à contrario, les écoles des quartiers

déficitaires du sud-est de la Région bruxelloise ont pour la plupart des aires d'influence plus locales (voir ci-dessus).

3. Quartiers du Pentagone

Certains quartiers du Pentagone ont une aire d'influence plus importante que ce que leur profil socio-économique pourrait laisser supposer. Ils font figure d'exceptions parmi les quartiers centraux.

Les spécificités suivantes des quartiers du Pentagone contribuent certainement à cette situation :

- grande accessibilité depuis l'ensemble de la Région et situation à proximité des plus grandes gares du pays ;
- nombreux pôles d'emplois majeurs à l'échelle régionale (les parents travaillant dans ces pôles et optant pour la proximité de l'école avec leur lieu de travail, trouvent ainsi réponse à leurs attentes) ;
- plusieurs écoles renommées (notamment les écoles de la ville de Bruxelles).

En outre, dans certains de ces quartiers, l'offre est excédentaire par rapport à la demande potentielle.

4. Quartiers dont l'offre présente des spécificités

Certains quartiers connaissent une situation atypique en termes d'aire influence au regard de leur profil socio-économique et de leur caractère déficitaire ou non. Ces quartiers accueillent le plus souvent une (ou plusieurs) école(s) offrant des particularités pédagogiques.

C'est notamment le cas du quartier Avenue Léopold III à Evere qui présente un profil socio-économique bas pour certains secteurs statistiques et dont l'offre est déficitaire. Dans ce contexte, on aurait pu s'attendre à ce que l'aire d'influence soit réduite ; or, elle est étendue. Ceci s'explique par le fait que les seules implantations d'écoles primaires présentes prodiguent un enseignement de type Freinet attirant des enfants de toute la Région.

Il en va de même pour certains quartiers où le pourcentage de places néerlandophones offertes est élevé. Ces quartiers peuvent présenter une aire d'influence plus large, indépendamment des caractéristiques socio-économiques du quartier et du caractère déficitaire ou non de l'offre par rapport à la demande.

Le quartier Korenbeek est dans cette situation : déficit sévère et profil socio-économique moyen, mais aire d'influence étendue contrairement plusieurs quartiers de l'ouest de la Région. Ce quartier n'accueille sur son territoire qu'une seule école primaire néerlandophone et aucune école francophone.

Spécificité des enseignements francophone et néerlandophone

Comme l'illustre la carte **PA2**, l'aire d'influence par quartier, spécifique aux écoles francophones est assez proche de l'aire totale (écoles francophones et néerlandophones confondues) vu la part élevée de cet enseignement dans l'offre totale en Région bruxelloise. Toutefois, l'aire d'influence totale est plus étendue pour certains quartiers à l'ouest que dans l'aire francophone, ce qui s'explique par l'aire néerlandophone plus étendue qui affecte à la hausse les valeurs totales.

La carte **PA3** relative à l'enseignement néerlandophone est assez similaire mais se distingue par :

- L'absence d'offre dans différents quartiers, surtout dans la partie sud et est de la Région bruxelloise ;
- l'aire d'influence plus étendue des écoles néerlandophones de manière générale (situation liée à une demande locale moins importante, qui cible en partie les néerlandophones habitant la Flandre).

Conclusions- Aire d'influence

L'aire d'influence des écoles primaires est en moyenne plus étendue que celle des écoles maternelles. La mobilité en termes de déplacement scolaire est donc plus importante pour ce niveau d'enseignement.

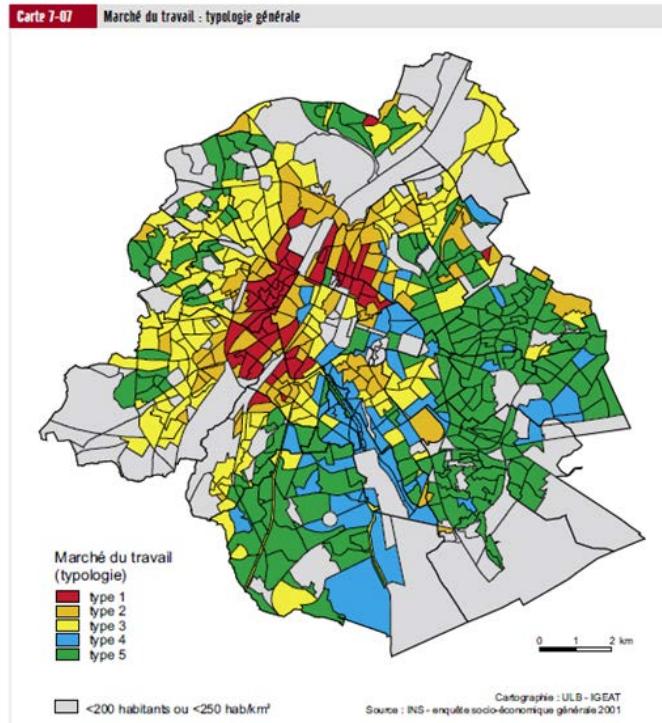
La taille de l'aire d'influence des écoles est déterminée par divers paramètres. Deux paramètres jouent un rôle important :

- le profil socio-économique et urbanistique des quartiers dans lesquels les écoles sont situées ;
- le fait que l'offre soit excédentaire ou en déficitaire par rapport à la demande potentielle locale.

La comparaison entre la carte de la typologie générale du marché du travail⁵ ci-dessous - indicative du profil socio-économique des quartiers - et celle de la proportion des élèves du primaire habitant à proximité du quartier de scolarisation (carte PA1), permet de dégager le schéma suivant :

- les écoles du sud et de l'est de la Région bruxelloise, soit de la zone socio-économiquement la plus favorisée, ont généralement une aire d'influence étendue ;
- les écoles des quartiers les moins favorisés présentent un aire d'influence plus locale ;
- les écoles des quartiers au profil socio-économique plus moyen connaissent généralement une situation intermédiaire.

⁵ Il s'agit d'une typologie des secteurs statistiques bruxellois sous l'angle de l'insertion sur le marché du travail. Les modalités d'insertion jouent en effet un rôle essentiel dans les processus de différentiation sociale, tendant tout à la fois à refléter et à produire ou reproduire les principaux clivages sociaux et spatiaux dans le tissu urbain. Cette typologie se base sur 5 indicateurs : le taux d'activité féminin, le taux de chômage, le % de contrats à durée indéterminée, le % de travailleurs peu qualifiés et le % d'ouvriers. Elle définit cinq catégories allant du type le moins favorisé socio-économiquement (type 1) au plus favorisé (type 5).



Atlas de la santé et du social (2006)

Ainsi, plus le niveau socio-économique de la population d'un quartier est élevé, plus grande généralement est la proportion des élèves qui y sont scolarisés, qui ne sont pas domiciliés à proximité de ce quartier. De manière schématique et en langage familier, les « bons » quartiers attirent relativement plus d'élèves de l'extérieur que les quartiers « moins biens ».

Néanmoins, dans les quartiers les plus favorisés, lorsque le nombre de places offertes est inférieur à la demande locale, le rayonnement des écoles est alors plus local, celles-ci n'étant pas en mesure d'accueillir des élèves d'autres quartiers.

Par ailleurs, l'aire d'influence restreinte des écoles du croissant pauvre - dont une cause est le déficit de places - induit des effets de ségrégation scolaire ou de ghettoïsation par la concentration d'élèves issus de la zone défavorisée. Or, comme l'ont démontré de très nombreuses études, la mixité socio-culturelle conduit à de meilleures performances moyennes. L'augmentation du nombre de places dans les écoles de ces quartiers pourrait favoriser le développement d'une telle mixité.

Les paramètres suivants influencent plus ponctuellement l'étendue de l'aire d'influence des écoles :

- La renommée des écoles (qui est souvent associée au profil socio-économique du quartier)
- Le type de pédagogie prodiguée
- La proportion de places nl/fr dans l'offre totale du quartier

Fréquentation des élèves : niveau primaire

En Région bruxelloise, 66 % des enfants qui y sont domiciliés et qui fréquentent une école primaire bruxelloise, vont à l'école dans leur quartier de domicile ou dans un quartier limitrophe⁶, soit les deux tiers. Ce pourcentage constitue ce que nous appelons le taux de fréquentation locale moyen bruxellois. Inversement, ils ne sont qu'un tiers (34 %) à fréquenter une école se trouvant ailleurs en région bruxelloise. Parmi ces 34 %, une partie des élèves fréquente des écoles situées à proximité du lieu de travail des parents.

Au niveau primaire, la proximité constitue donc un critère déterminant dans le choix de l'école. Elle est toutefois moins importante que pour le maternel où le taux de fréquentation local moyen est de 72 %.

Le taux de fréquentation locale associé à un quartier est calculé de la manière suivante :

nombre d'élèves du primaire domiciliés dans le quartier fréquentant une école primaire du quartier ou d'un quartier limitrophe

/ nombre d'élèves du primaire domiciliés dans le quartier
x 100

Sur base du taux de provenance locale moyen bruxellois (62 %), nous avons classé les quartiers en deux catégories, selon que leur taux est supérieur ou inférieur à cette valeur⁷ :

- les quartiers dont les enfants fréquentent généralement une école à **proximité** relative de leur domicile : il s'agit des quartiers dont le taux de fréquentation locale est supérieur à 66 %, pourcentage pouvant dépasser les 73 % des enfants dans certains quartiers, représentés en rouge sur la carte **PB1** ;
- les quartiers dont un nombre élevé d'enfants fréquentent une école **éloignée** de leur domicile : il s'agit des quartiers dont le taux de fréquentation locale est inférieur à 66 % ; ceux dont le taux est inférieur à 55 % sont représentés en bleu foncé sur la carte.

⁶ Un enfant peut être domicilié plus près d'une école d'un quartier voisin (et fréquenter cette école) que d'une école de son quartier. C'est effectivement le cas lorsque ces deux lieux se trouvent près de la limite entre deux quartiers. Afin de ne pas exclure de telles situations de proximité, celle-ci a donc été élargie aux quartiers limitrophes.

⁷ Ce taux moyen de 66 % est à mettre en parallèle avec celui de la provenance locale (relatif à l'aire d'influence ; voir ci-dessus) de 57 %. La provenance est celle de tous les élèves inscrits en Région bruxelloise, quel que soit le lieu de leur domicile ; la fréquentation est celle de tous les élèves domiciliés en Région bruxelloise (et inscrits en Région bruxelloise). Ainsi, le taux de provenance prend en compte non seulement les élèves domiciliés en Région bruxelloise comme le fait le taux de fréquentation, mais également les élèves des écoles bruxelloises domiciliés hors de la Région, ce qui accroît la valeur du dénominateur et diminue donc le ratio moyen.

Quartiers dont les enfants fréquentent principalement une école près de leur domicile

La carte de synthèse des taux de fréquentation locale **PB1** est plus complexe que celle relative aux aires d'influence des écoles (PA1). La corrélation négative entre niveau socio-économique des quartiers et taux de provenance locale, identifiée précédemment, ne se retrouve pas avec le taux de fréquentation locale.

Les périmètres suivants se distinguent par leur proportion importante d'enfants fréquentant une école près de leur domicile :

- une vaste zone contigüe formée de quartiers des communes de l'est de la Région bruxelloise (Woluwe-Saint-Lambert, Woluwe-Saint-Pierre, Auderghem, Etterbeek, Watermael-Boitsfort) ;
- une zone située au nord de la Région bruxelloise et incluant des quartiers de Laeken, Neder-Over-Hembeek et Jette.

Dans une moindre mesure, on observe également les deux zones suivantes, au sein desquelles, les quartiers faisant exception sont toutefois plus nombreux :

- une zone située à l'ouest de la région et formée de quartiers de seconde couronne de Molenbeek-Saint-Jean, Berchem-Sainte-Agathe et Anderlecht ;
- une zone située à Uccle.

Des quartiers apparaissent encore ça et là, notamment au nord d'Evere, au nord de Schaerbeek, dans le Pentagone et dans le croissant pauvre.

1. Est de la Région bruxelloise

Ces quartiers se caractérisent pour la très grande majorité d'entre eux, d'un point de vue socio-économique, par un profil plus élevé que celui de la moyenne bruxelloise.

Suivant une étude sur les déplacements scolaires dans la Région de Bruxelles-Capitale⁸, il existe une corrélation positive entre le profil socio-économique et la mobilité. Le profil lui-même est généralement lié au niveau de scolarité. En outre, il a été observé qu'à des niveaux de scolarité plus élevés correspondent des niveaux de mobilité plus importants⁹. Les deux fonctions favorisent donc l'augmentation des distances domicile-école et l'usage de la voiture lors des déplacements vers l'école.

On peut ainsi s'attendre à ce que la mobilité scolaire en termes de déplacements, y soit plus importante dans ces quartiers. Néanmoins, on constate qu'une proportion importante des enfants de ces quartiers (souvent plus de 73 %) fréquente une école primaire près de leur domicile.

Quelques explications de cette apparente contradiction s'offrent à nous :

- si l'on tient compte de la grande superficie de la plupart de ces quartiers - résultant notamment de densités de population et de bâti moins importantes que dans les quartiers centraux - les distances à parcourir d'un quartier limitrophe à l'autre peuvent être importantes ; et donc la mobilité est possiblement plus élevée qu'il ne paraît ;

⁸ RIBIERO DE SOUZA A., CARTES LEAL V., Les chemins de l'école : déplacements scolaires dans la Région de Bruxelles-Capitale, Presses Universitaires de Louvain-UCL, Louvain 2005.

⁹ HUBERT J.-P., TOINT P., La mobilité quotidienne des Belges, Presses Universitaires de Namur, Namur 2002.

- le phénomène du « rester entre-soi », facteur de ségrégation socio-spatiale, qui consiste à éviter de côtoyer des catégories de population de niveau socio-économique différent ; ici, il s'agirait d'inscrire ses enfants dans des écoles primaires fréquentées par des populations aisées.

Quoiqu'il en soit, dès lors que les pratiques de mobilité liées théoriquement à ce profil de population permettraient en principe une fréquentation plus éloignée, on peut raisonnablement affirmer que les écoles qui y sont présentes répondent en définitive aux attentes des parents de ces quartiers.

Alors que la très grande majorité des quartiers de l'est de la Région connaissent des taux de fréquentation locale de l'ordre de 66 % dans l'enseignement primaire, une majorité d'entre eux ont des taux de provenance locale relativement faible, soit inférieurs à 57 %.

Ce paradoxe - qui n'est qu'apparent - s'explique par les raisons suivantes : le taux de provenance prend en compte tous les élèves fréquentant une école primaire bruxelloise, qu'ils soient domiciliés en Région bruxelloise ou dans les autres régions ; alors que le taux de fréquentation ne tient compte - parmi les élèves fréquentant une école bruxelloise – que des élèves qui sont domiciliés en Région bruxelloise¹⁰.

Ainsi, le bassin de population pris en compte dans le calcul du taux de provenance est plus vaste que celui du taux de fréquentation, avec pour résultat, des valeurs généralement plus faibles pour le premier taux que pour le second.

Concrètement, dans l'est de la Région, la grande majorité des enfants qui y sont domiciliés fréquentent les écoles de leur quartier ou des quartiers limitrophes ; alors que les écoles qu'ils fréquentent le sont également par de nombreux élèves domiciliés loin de celles-ci, notamment en Flandre, ce qui diminue le taux de provenance locale.

Cette situation est exemplative de quartiers aux zones d'influence étendue et disposant d'une offre excédentaire¹¹. Autrement dit, l'offre dans ces quartiers est suffisamment abondante ; et pour la plupart d'entre eux, elle est excédentaire par rapport à la demande potentielle, et cela parfois de manière importante. En outre, la réputation des écoles qui s'y trouvent est globalement bonne car le plus souvent liée à celle des quartiers où habitent ces enfants.

Au sein de cette vaste zone, on peut observer deux exceptions qui relèvent de configurations particulières : une portion importante des périphéries des quartiers Putdaal et Dries, déficitaires, est limitrophe de parcs (ou forêt), ce qui restreint les possibilités pour les enfants de fréquenter des écoles dans les quartiers limitrophes. Or, rappelons-le, ces quartiers sont pris en compte dans le calcul du taux de fréquentation locale.

¹⁰ L'analyse de la fréquentation locale des élèves domiciliés hors de la Région (par exemple : les écoles fréquentées par les enfants d'Alost) sort évidemment du cadre de cette étude.

¹¹ Les deux ne sont pas nécessairement liés : un quartier peut avoir une zone d'influence étendue tout en étant déficitaire, du fait qu'il offre un enseignement comportant des spécificités ne répondant généralement pas aux besoins locaux.

2. Zone du nord de la Région de Bruxelles-Capitale

Cette zone est essentiellement composée de quartiers de Laeken et de Neder-Over-Hembeek, dont le profil socio-économique des habitants de ces quartiers est de type moyen à élevé. Ils sont situés en bordure de la frontière régionale et certains sont en quelque sorte séparés du reste de la Région par le Domaine du Palais Royal, les parcs de Laeken et d'Ossegem, et le Heysel.

Ces quartiers, contrairement à ceux de Putdaal et Dries localisés également à proximité de parcs, connaissent un excédent de places.

Ces facteurs combinés expliquent certainement que les enfants domiciliés dans ces quartiers fréquentent les écoles primaires situées à proximité.

3. Zone de l'ouest de la région de Bruxelles-Capitale

Cette zone se compose de quartiers d'Anderlecht, Molenbeek-Saint-Jean, Berchem-Sainte-Agathe, Ganshoren et Jette, situés en seconde couronne urbaine.

Ces quartiers se caractérisent par un profil socio-économique moyen. Dans certains d'entre eux, l'offre de places en primaire est excédentaire par rapport à la demande potentielle ; alors que dans d'autres, elle est déficitaire. Sur l'ensemble de la zone, les deux situations se compensent, ce qui permet aux enfants de trouver une place près de chez eux.

Cependant, la zone en question se trouve à proximité de quartiers dont l'offre est insuffisante par rapport à la demande et où une part importante des enfants domiciliés est obligée de fréquenter une école éloignée de leur domicile.

4. Zone d'Uccle

Les habitants de cette zone présentent un profil socio-économique élevé. Contrairement à ce qu'on a pu observer dans les autres quartiers de l'est de la Région bruxelloise, la situation est contrastée d'un quartier à l'autre, les enfants de certains quartiers fréquentant une école primaire près de leur domicile alors que dans d'autres quartiers, l'école fréquentée est éloignée. Il apparaît toutefois à l'analyse de la provenance que la plupart des enfants ucclois restent scolarisés à Uccle.

5. Autres quartiers où les enfants vont à l'école près de chez eux

Au sein du croissant pauvre, on retrouve une alternance de quartiers à taux de fréquentation locale plus élevés et de quartiers à taux plus faibles. Dans cette zone où résident des populations socio-économiquement fragilisées, l'offre dans la majorité des quartiers est inférieure à la demande potentielle.

Si l'on s'appuie sur les conclusions des études précitées concernant la corrélation entre mobilité et niveau socio-économique, la mobilité des habitants de ces quartiers est probablement moins importante qu'ailleurs en Région bruxelloise, vu le niveau socio-économique généralement bas.

Cependant, à niveau socio-économique égal, plus le déficit de places en valeur relative est élevé dans un quartier, plus faible sera le taux de fréquentation locale, dès lors que les quartiers limitrophes – dont la fréquentation est prise en compte dans le calcul du taux –

sont également déficitaires. Ce qui se vérifie notamment dans les quartiers Brabant et Bas Forest où les capacités d'accueil relatives sont inférieures à une place par enfant et les taux de fréquentation locale sont parmi les plus faibles de la zone.

A Schaerbeek, la situation est également tranchée :

- Les quartiers situés à l'est de Schaerbeek présentent une fréquentation plus locale ;
- Les quartiers situés au centre ou à l'ouest de Schaerbeek présentent une fréquentation moins locale.

A nouveau, le profil socio-économique des quartiers ne permet pas d'expliquer cette répartition. La disponibilité de places (nombre de places offertes en comparaison avec la demande potentielle) ainsi que les configurations spatiales particulières (proximité ou non de quartiers excédentaires, existence ou non de barrières urbaines quartiers limitrophes avec ou sans école, ...) expliquent sans doute mieux la répartition observée.

Quartiers dont une part significative des enfants fréquentent une école éloignée de leur domicile

Ces quartiers sont représentés en bleu sur la carte **PB1**. On les retrouve dans plusieurs zones du territoire régional bruxellois, et cela quel que soit le niveau socio-économique du quartier. On en observe toutefois moins à l'est de Bruxelles.

Ces quartiers répondent à différentes logiques :

Ils présentent pour la plupart d'entre eux :

- soit un déficit quantitatif important de l'offre par rapport à la demande locale ;
- soit une proportion très élevée de places offertes dans l'enseignement néerlandophone (quartiers, Haren et Neerpède, par exemple) alors qu'une part significative de la population fréquente des écoles francophones ;
- soit une offre pédagogique spécifique (pédagogie active pour le Châtelain, par exemple).

Ces caractéristiques de l'offre sont certainement déterminantes au niveau du comportement décisionnel des parents, avant tout autre facteur qu'il soit d'ordre socio-économique ou culturel.

Cependant, tous les quartiers en situation de déficit ne connaissent pas nécessairement un taux de fréquentation locale faible, l'offre disponible dans les quartiers voisins pouvant compenser le déficit. Ils n'apparaissent donc pas nécessairement en bleu sur la carte. C'est le cas, par exemple, du quartier Gribaumont qui dispose de moins d'une demi-place par enfant mais dont le taux est supérieur à 73 % car entouré de quartiers connaissant un excédent de places.

Par ailleurs, la faible fréquentation locale dans certains quartiers du croissant pauvre s'explique avant tout par d'importants déficits de places dans ces quartiers et les quartiers limitrophes que par des pratiques volontaires de mobilité scolaire. Toutefois, parmi les parents qui inscrivent leur enfant dans des écoles éloignées de leur domicile, certains le font par volonté d'ascension sociale, choisissant des écoles fréquentées par des classes sociales de niveau supérieur au leur, et situées donc à l'extérieur du croissant pauvre.

On observe également que, dans le cas de zones où l'offre est déficiente, les écoles des quartiers situés aux limites de la zone ont une fréquentation plus locale (les enfants de ces zones profitent de l'offre excédentaire de quartiers voisins ; ex : Saint-Josse Centre) ; alors que les enfants des quartiers situés au cœur de ladite zone déficiente doivent aller plus loin pour trouver une école primaire (ex : Quartier Brabant).

Enfin, certains des quartiers représentés en bleu sur la carte sont des pôles d'emplois. Nous proposons une explication possible de cette situation : dès lors que des travailleurs inscrivent leur enfant dans une école près de leur lieu de travail, si le quartier connaît une offre inférieure à la demande potentielle locale, certains enfants du quartier devraient alors fréquenter une école plus éloignée de leur domicile. Ce qui expliquerait les faibles taux de fréquentation locale de ces quartiers. La vérification de cette hypothèse nécessiterait des données complémentaires, non recueillies pour la présente étude.

Spécificité des enseignements francophone et néerlandophone

Comme le montre la carte **PB2**, les taux de fréquentation locale relatifs aux écoles primaires francophones sont spatialement similaires aux taux globaux, vu la part élevée de cet enseignement dans l'offre totale en Région bruxelloise.

La carte **PB3** de la fréquentation locale dans l'enseignement néerlandophone se distingue, au premier coup d'œil, de la carte des taux globaux (PB1) par la présence de grandes surfaces blanches correspondant aux quartiers dont le nombre d'enfants scolarisés dans une école néerlandophone est inférieur à 30.

La distribution des valeurs de l'indicateur de fréquentation locale présente un schéma particulier. Elle se caractérise en effet par un contraste centre-périmétrie :

- les quartiers du centre où une part importante des enfants fréquente une école éloignée du domicile ;
- les quartiers situés près de la limite régionale où la grande majorité des enfants vont à l'école à proximité de leur domicile.

Une explication possible est qu'un déficit de l'offre dans les quartiers du centre obligerait des parents choisissant l'enseignement néerlandophone pour leur enfant, à les inscrire dans des écoles plus excentrées où l'offre est plus abondante compte tenu de la proximité de la Flandre¹².

Pour vérifier cette hypothèse, il faudrait évaluer l'adéquation quantitative de l'offre à la demande selon la langue de l'enseignement. Or, de telles données sur la demande ne sont pas disponibles.

Par ailleurs, certains quartiers du croissant pauvre présentent une fréquentation plus locale. Une hypothèse serait que le déficit en places primaires francophones est comblé par la recherche de places dans l'enseignement néerlandophone de proximité.

¹² A cet égard, la carte **PC2** - représentant la proportion des élèves scolarisés dans le quartier, qui sont inscrits dans une école néerlandophone – affiche une relative spécialisation des quartiers près de la limite régionale, à l'ouest et au nord. Alors que la carte **PC3** des enfants fréquentant l'enseignement néerlandophone, présente des lieux de domiciliation plus rapprochés du centre de la Région.

Conclusions – Fréquentation des élèves

Le critère de proximité du lieu de scolarisation avec le lieu de domicile apparaît être le facteur prépondérant dans le choix de l'école primaire, surtout pour l'enseignement francophone, et cela dans toutes les classes sociales.

Les caractéristiques socio-économiques des quartiers semblent avoir moins d'impact : quel que soit le niveau socio-économique, la proximité reste le premier critère. On observe toutefois que ce constat est moins marqué que pour l'enseignement maternel, même s'il reste correct.

Ce constat doit toutefois être nuancé par l'observation suivante : les habitants des quartiers socio-économiques aisés, caractérisés donc par une mobilité scolaire théoriquement plus importante, inscrivent aussi leur enfant à proximité de leur domicile, à la condition uniquement de trouver une école fréquentée par des enfants issus du même milieu que le leur.

Donc, en plus de la proximité, le phénomène du « rester entre soi » joue donc un rôle déterminant pour cette catégorie de la population, dès lors que les ressources en termes de mobilité le permettent. Les enfants habitant ces quartiers ne fréquentent pas ou très peu des écoles situées dans des quartiers de niveau socio-économique sensiblement inférieur.

Par contre, le fait pour les populations défavorisées de fréquenter une école éloignée du domicile, résulte le plus souvent d'une offre locale déficiente. Ainsi, il ne s'agit généralement pas d'un choix de la part des habitants, mais bien d'une contrainte liée à l'offre.

Toutefois, cette mobilité peut également résulter d'une volonté d'ascension sociale qui se traduit par l'inscription de son enfant dans une école fréquentée par les classes socio-économiques supérieures. Pour faire la part entre la mobilité résultant de la contrainte des déficits et celle résultant de la volonté d'ascension sociale, des études qualitatives devraient être menées.

Précisions d'ordre méthodologique

1. LES DONNÉES

a) Données principales

L'enseignement francophone

Les données utilisées pour décrire l'aire d'influence des écoles ainsi que les caractéristiques de la fréquentation scolaire des enfants domiciliés à Bruxelles pour la Fédération Wallonie-Bruxelles ont été fournies par **ETNIC pour l'année scolaire 2009 – 2010**.

Ces données se présentent sous la forme d'un tableau à 11 variables.

quartier_scol	Quartier de scolarisation, selon le Monitoring (entre 1 et 917)
quartier_dom	Quartier de domicile, selon le Monitoring (entre 1 et 917)
CO_NIVEAU	Niveau d'enseignement, M (maternel) ou P (primaire)
CO_FORME	Ordinaire ou Spécialisé
(1) même secteur	Pour un quartier donné : nombre d'enfants scolarisés dans le même secteur statistique que celui de domicile
(2) même quartier	Pour un quartier donné : nombre d'enfants scolarisés dans le même quartier que celui de domicile
(3) même commune	Pour un quartier donné : nombre d'enfants scolarisés dans la même commune que celle de domicile
(4) Région Bruxelles-Capitale	Pour un quartier donné : nombre d'enfants scolarisés dans le quartier et domiciliés dans une autre commune de la Région de Bruxelles-Capitale
(5) Région wallonne	Pour un quartier donné : nombre d'enfants scolarisés dans le quartier et domiciliés en Région wallonne
(6) Région flamande	Pour un quartier donné : nombre d'enfants scolarisés dans le quartier et domiciliés en Région flamande
(7) Hors_BE	Pour un quartier donné : nombre d'enfants scolarisés dans le quartier et domiciliés hors de Belgique

Le comptage administratif de la Fédération Wallonie-Bruxelles se fait au 15 janvier de l'année de référence, soit dans le cas présent, au 15 janvier 2010.

Soulignons que les données fournies au lieu de scolarisation tiennent compte des différentes implantations possibles pour une même école. Si 3 implantations existent dans 3 quartiers différents, le nombre d'élèves a bien été réparti entre ces 3 implantations (et n'est pas centralisé au siège central).

L'enseignement néerlandophone

Les données utilisées pour décrire l'aire d'influence des écoles ainsi que les caractéristiques de la fréquentation scolaire des enfants domiciliés à Bruxelles en Communauté flamande ont été fournies par **le Vlaams Ministerie van Onderwijs en Vorming pour l'année scolaire 2009 – 2010**.

Ces données se présentent sous la forme d'un tableau à 10 variables.

schoolnr	Code identifiant de l'école
schoolnaam	Nom de l'école
Num implantation	Numéro d'implantation de l'école (cas de plusieurs implantations pour une même école)
adres_implantation	Adresse de l'implantation scolaire
postnr	Code postal de l'implantation scolaire
naam_gemeente	Nom de la commune de l'implantation scolaire
niveau	Niveau d'enseignement (maternel ou primaire)
adres_élève	Adresse de domicile de l'élève
Adr_post_Eleve	code postal de domicile de l'élève
gemeente_élève	commune de domicile de l'élève

Les données pour les écoles néerlandophones ont été fournies par adresse et non par quartier du Monitoring. Elles ont donc dû être agrégées par quartier du monitoring tant pour les lieux de scolarisation que pour les lieux de domicile. Cette agrégation était nécessaire afin de pouvoir les comparer avec les données issues de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour ce qui concerne l'enseignement secondaire, les informations communiquées reprennent également ces données mais dans deux tableaux distincts : un, comportant les données de chaque implantation ; l'autre, les adresses des élèves (non nominatives), complétées pour chaque élève de l'identifiant de l'implantation fréquentée afin de lier les deux tableaux.

Le comptage administratif de la Communauté flamande se fait au 1^{er} février de l'année de référence, soit dans le cas présent, au 1^{er} février 2010.

b) Validité des données d'inscription

Les données reçues concernent tous les réseaux d'enseignement des deux communautés, c'est-à-dire tant l'enseignement officiel que libre, confessionnel ou non confessionnel. Il s'agit, dès lors, de toutes les écoles reconnues et subsidiées ou financées, à l'exception des écoles privées non subventionnées ainsi que des écoles internationales. **Les élèves des écoles purement privées ou internationales ne sont donc pas repris dans ces chiffres.**

Par contre, tous les **enfants inscrits** dont le statut est « illégal » (en particulier, les candidats réfugiés ou les personnes en situation irrégulière) sont comptabilisés dans les effectifs d'inscrits.

c) Traitement des données d'inscription

Pour les niveaux d'enseignement maternel et primaire, seul l'enseignement ordinaire a étudié. Les questions liées à l'aire d'influence et à la provenance des élèves pour l'enseignement spécialisé relèvent en effet d'autres logiques spatiales.

Par contre, en ce qui concerne le secondaire, l'enseignement ordinaire et spécialisé ont été traités ensemble car : les aires d'influence des écoles de ce niveau sont plus étendues quel que soit la forme d'enseignement ; et la comparaison des résultats avec ceux de l'étude réalisée par l'IBSA nécessite ce regroupement, l'étude ne faisant pas de distinction entre les deux formes d'enseignement¹³.

Pour tous les niveaux d'enseignement un double traitement des données a été réalisé :

- Un traitement au lieu de domicile des enfants fréquentant une école bruxelloise
- Un traitement au lieu de scolarisation des élèves inscrits dans une école bruxelloise.

Ces traitements ont permis de réaliser des cartes sur lesquelles se basent la présente analyse.

2. LES CARTES

Cartographie des données par quartier de scolarisation

Trois cartes analysant la provenance des élèves par quartier de scolarisation ont été réalisées (cartes 1, 2 et 3).

Les indicateurs utilisés dans ces cartes pour chaque quartier – par niveau d'enseignement considéré (maternel, primaire ou secondaire) – sont la proportion des élèves fréquentant les écoles du quartier qui sont :

1. domiciliés dans ce quartier ;
2. domiciliés dans un des quartiers bruxellois limitrophes à ce quartier ;
3. domiciliés ailleurs en Région bruxelloise ;
4. domiciliés hors de la Région bruxelloise.

La proximité a été définie de la manière suivante : l'élève est domicilié à proximité de l'école dès lors que l'école fréquentée se situe dans le quartier de domiciliation ou dans un quartier limitrophe à celui-ci (soit la somme des indicateurs 1 et 2).

Un enfant peut être domicilié plus près d'une école d'un quartier voisin (et fréquenter cette école) que d'une école de son quartier. C'est effectivement le cas lorsque ces deux lieux se trouvent près de la limite entre deux quartiers. Afin de ne pas exclure de telles situations de proximité, celle-ci a donc été élargie à l'indicateur 2.

Les cartes qui en résultent, représentent la proportion, pour chaque quartier de scolarisation, des élèves du niveau d'enseignement considéré, domiciliés dans le même

¹³ *Impact de l'essor démographique sur la population scolaire en Région de Bruxelles-Capitale*, Les Cahiers de l'IBSA n°2, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, juin 2010.

quartier que celui de leur école ou dans des quartiers bruxellois limitrophes à ce quartier. Ce que nous appelons le **taux de provenance locale**.

La moyenne régionale de ce taux a été prise comme référence pour distinguer :

- d'une part, en rouge et orange, les quartiers dont une plus grande part que la moyenne régionale, habite à proximité de l'école ;
- d'autre part, en bleu foncé et bleu clair, les quartiers dont une moins grande part que la moyenne régionale habite à proximité de l'école.

Pour chaque niveau scolaire, les cartes suivantes ont été réalisées, représentant le taux de provenance locale par quartier :

- de l'ensemble des écoles de ce quartier;
- des écoles francophones de ce quartier;
- des écoles néerlandophones de ce quartier.

Cartographie des données par quartier de domicile

Trois cartes analysant la fréquentation scolaire des élèves par quartier de domicile ont été réalisées (cartes 4, 5 et 6).

Les indicateurs utilisés dans ces cartes pour chaque quartier de domicile – par niveau d'enseignement considéré (maternel, primaire ou secondaire) – sont la proportion des enfants :

1. dont l'école se situe dans ce quartier ;
2. dont l'école se situe dans un des quartiers bruxellois limitrophes de leur quartier de domicile ;
3. dont l'école se situe ailleurs en Région bruxelloise.

Comme pour le taux de provenance locale ci-dessus, la proximité a été définie de la manière suivante : l'élève fréquente une école à proximité de son domicile dès lors qu'elle se situe dans le quartier de domiciliation ou dans un quartier limitrophe à celui-ci (soit la somme des indicateurs 1 et 2).

Les cartes qui en résultent, représentent la proportion, pour chaque quartier de domicile, des enfants du niveau d'enseignement considéré dont l'école se situe dans leur quartier de domicile ou dans un des quartiers bruxellois limitrophes de leur quartier de domicile. Ce que nous appelons le **taux de fréquentation locale**.

La moyenne régionale a été prise comme référence pour distinguer :

- d'une part, en rouge et orange, les quartiers dont une plus grande part que la moyenne régionale, fréquente une école à proximité du domicile ;
- d'autre part, en bleu foncé et bleu clair, les quartiers dont une moins grande part que la moyenne régionale fréquente une école à proximité du domicile.

Contrairement à l'analyse par quartier de scolarisation (pour laquelle nous avons exploité les données sur les élèves qui fréquentent les écoles de la Région bruxelloise alors qu'ils habitent à l'extérieur de celles-ci), on ne retrouve pas concernant la fréquentation, d'indicateur relatif aux élèves bruxellois fréquentant une école hors de la Région bruxelloise. Les délais pour l'étude n'ont pas permis cette recherche supplémentaire. En

outre, numériquement, les écoles bruxelloises attirent beaucoup plus d'enfants des autres régions que l'inverse¹⁴.

3. LES AUTRES DONNÉES UTILISÉES

Afin de mettre en évidence les facteurs déterminants au niveau de la provenance des élèves et des écoles qu'ils fréquentent, d'autres données ont été utilisées. Ces données visent à observer certaines caractéristiques de l'offre et de la demande qui sont susceptibles d'influencer le choix des élèves ou d'avoir un impact sur l'aire d'influence des écoles.

Capacité d'accueil relative

Afin d'évaluer si les quartiers bruxellois disposent ou non d'un nombre suffisant de places pour chaque niveau concerné, la capacité d'accueil relative a été mesurée pour chacun d'entre eux.

Celle-ci est obtenue en rapportant :

- le nombre de places offertes (non compris les écoles privées et internationale), soit l'offre ;
- à l'estimation du nombre d'enfants en âge de fréquenter une école du niveau concerné (maternel, primaire ou secondaire) et qui sont domiciliés à Bruxelles, soit la demande potentielle.

Cartographie de la proportion des élèves néerlandophones

Dans certains quartiers, le pourcentage de places offertes dans l'enseignement francophone ou néerlandophone est très élevé et atteint parfois 100% de l'ensemble des places pour le niveau concerné. Cette limitation dans l'offre peut donc expliquer certaines caractéristiques de la fréquentation scolaire et de la provenance des élèves, notamment pour les parents à la recherche d'une école francophone.

Deux cartes ont été réalisées :

- une carte illustrant, par quartier, le % de places offertes dans l'enseignement néerlandophone par rapport au total de places offertes pour le niveau d'enseignement concerné (approche selon le lieu de scolarisation) ;
- une carte illustrant, par quartier, le % d'enfants domiciliés fréquentant une école néerlandophone par rapport au total d'enfants domiciliés et fréquentant une école bruxelloise du niveau concerné (approche selon le lieu de domicile).

Pour rappel, ces cartes ne prennent en compte que les enfants domiciliés en Région bruxelloise et fréquentant une école située en Région bruxelloise. Les enfants domiciliés en Région bruxelloise et fréquentant une école située hors de la Région bruxelloise (en Flandre notamment) ne sont pas pris en compte.

¹⁴ Le nombre d'élèves bruxellois fréquentant une école dans les deux autres régions, est faible mais probablement plus important dans les quartiers frontaliers que dans le reste de la Région bruxelloise. Janssens, R., Carlier, D., Van de Craen, P., « Etats généraux de Bruxelles. Note de synthèse. L'enseignement à Bruxelles », *Brussels Studies*, Note de synthèse n°6, 19 janvier 2009.

Profil socio-économique des quartiers

Ce facteur peut s'avérer déterminant, que ce soit au niveau du quartier de domiciliation ou du quartier de scolarisation, tant dans le choix d'une école que dans l'étendue des aires d'influence des écoles.

Afin de caractériser le profil socio-économique des quartiers, nous proposons d'utiliser la typologie des secteurs statistiques bruxellois sous l'angle de l'insertion sur le marché du travail. Les modalités d'insertion jouent en effet un rôle essentiel dans les processus de différentiation sociale, tendant tout à la fois à refléter et à produire ou reproduire les principaux clivages sociaux et spatiaux dans le tissu urbain¹⁵.

Cette typologie se base sur 5 indicateurs : le taux d'activité féminin, le taux de chômage, le % de contrats à durée indéterminée, le % de travailleurs peu qualifiés et le % d'ouvriers.

Elle définit cinq catégories allant du type le moins favorisé socio-économiquement (type 1) au plus favorisé (type 5).

¹⁵ Atlas de la santé et du social, Observatoire de la santé et du social, 2006, p.102.

Carte 7-07 Marché du travail : typologie générale

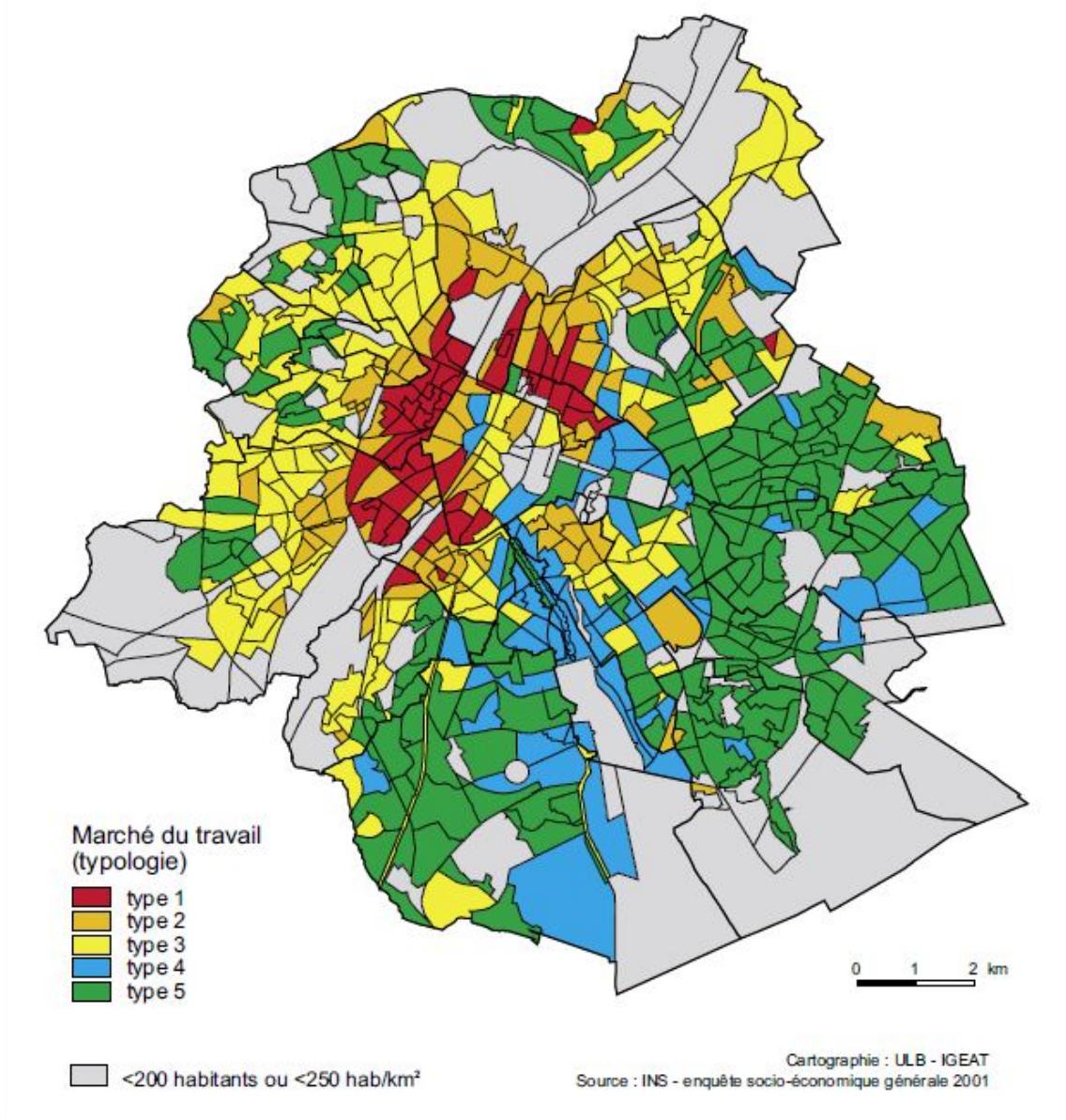


Tableau 7-01

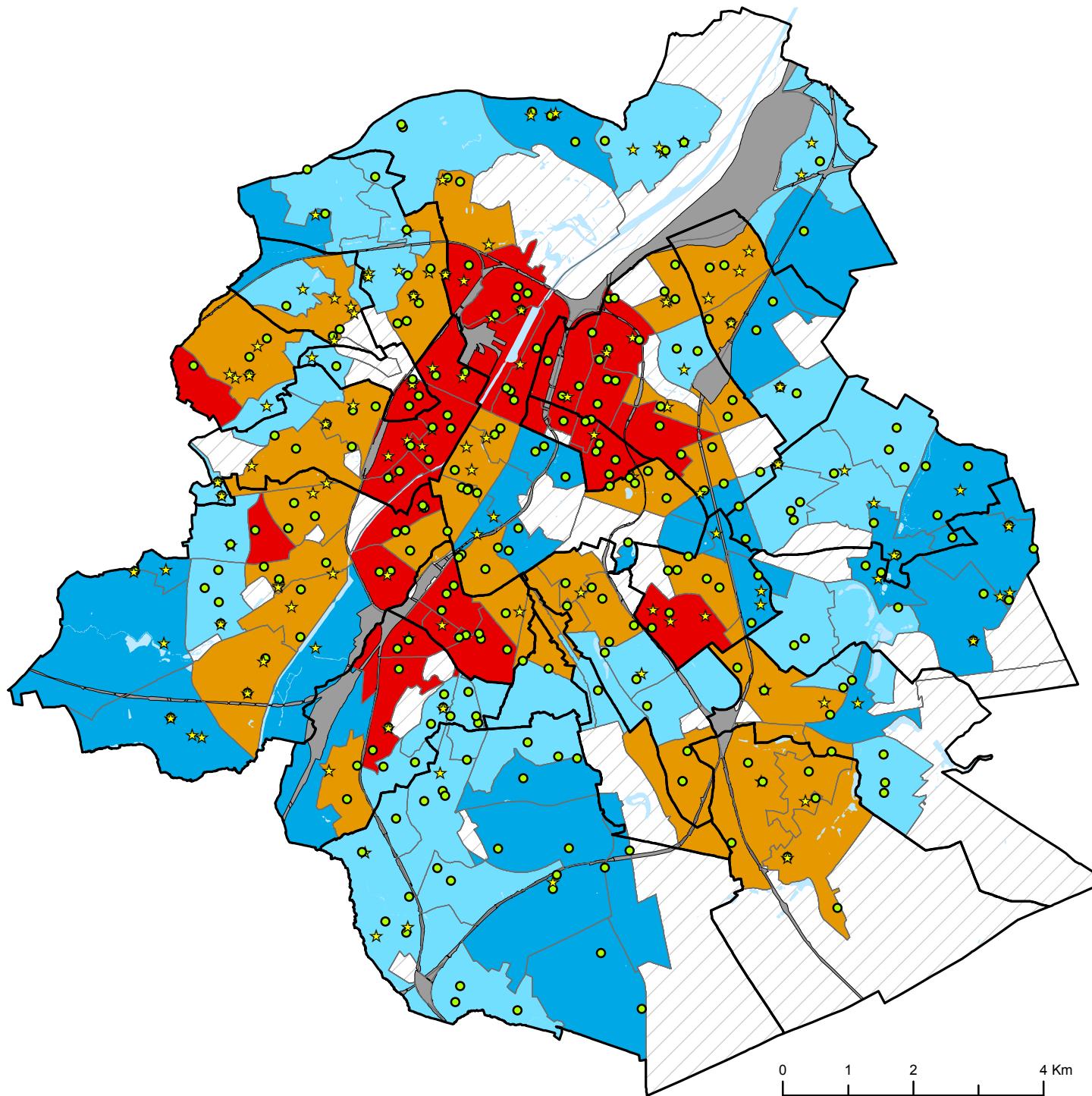
Typologie générale du marché du travail

	Taux d'activité féminin standardisé*	Taux de chômage**	Contrats à durée Indéterminée**	Travailleurs peu qualifiés**	Ouvriers**
Type 1	79	189	92	155	221
Type 2	87	147	94	135	167
Type 3	108	95	100	102	104
Type 4	91	78	100	76	63
Type 5	110	60	104	70	51
Région bruxelloise	100	100	100	100	100

(*) moyenne régionale = 100; taux standardisé prenant en compte l'effet de la structure d'âge

(**) moyenne régionale = 100

Atlas de la santé et du social de Bruxelles-Capitale 2006



INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - CARTE PA1 Analyse par quartier de scolarisation Année scolaire 2009-2010

Proportion des élèves du primaire scolarisés dans les écoles du quartier, qui sont domiciliés dans le quartier ou dans un quartier limitrophe

- < 40%
- 40% - 57%
- 57% - 75%
- > 75%

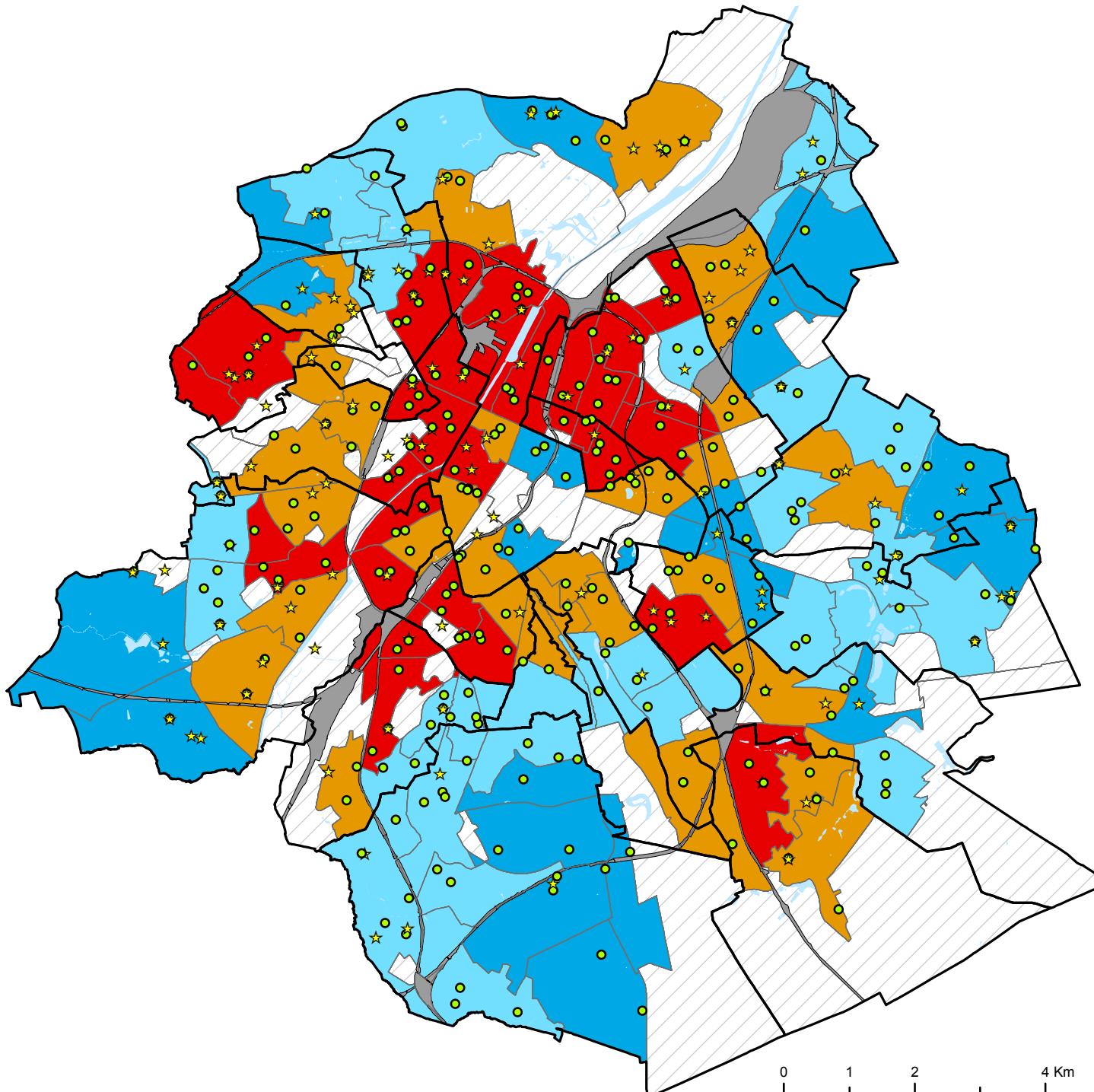
Quartiers sans école

● écoles francophones
★ écoles néerlandophones

Fond de plan

- Limites communales
- Limites des quartiers
- Chemin de fer
- Eau

Source : ETNIC / Vlaams Ministerie van Onderwijs en Vorming



INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE FRANCOPHONE - CARTE PA2 Analyse par quartier de scolarisation Année scolaire 2009-2010

Proportion des élèves du primaire francophone scolarisés dans les écoles du quartier, qui sont domiciliés dans le quartier ou dans un quartier limitrophe

- < 40%
- 40% - 57%
- 57% - 75%
- > 75%

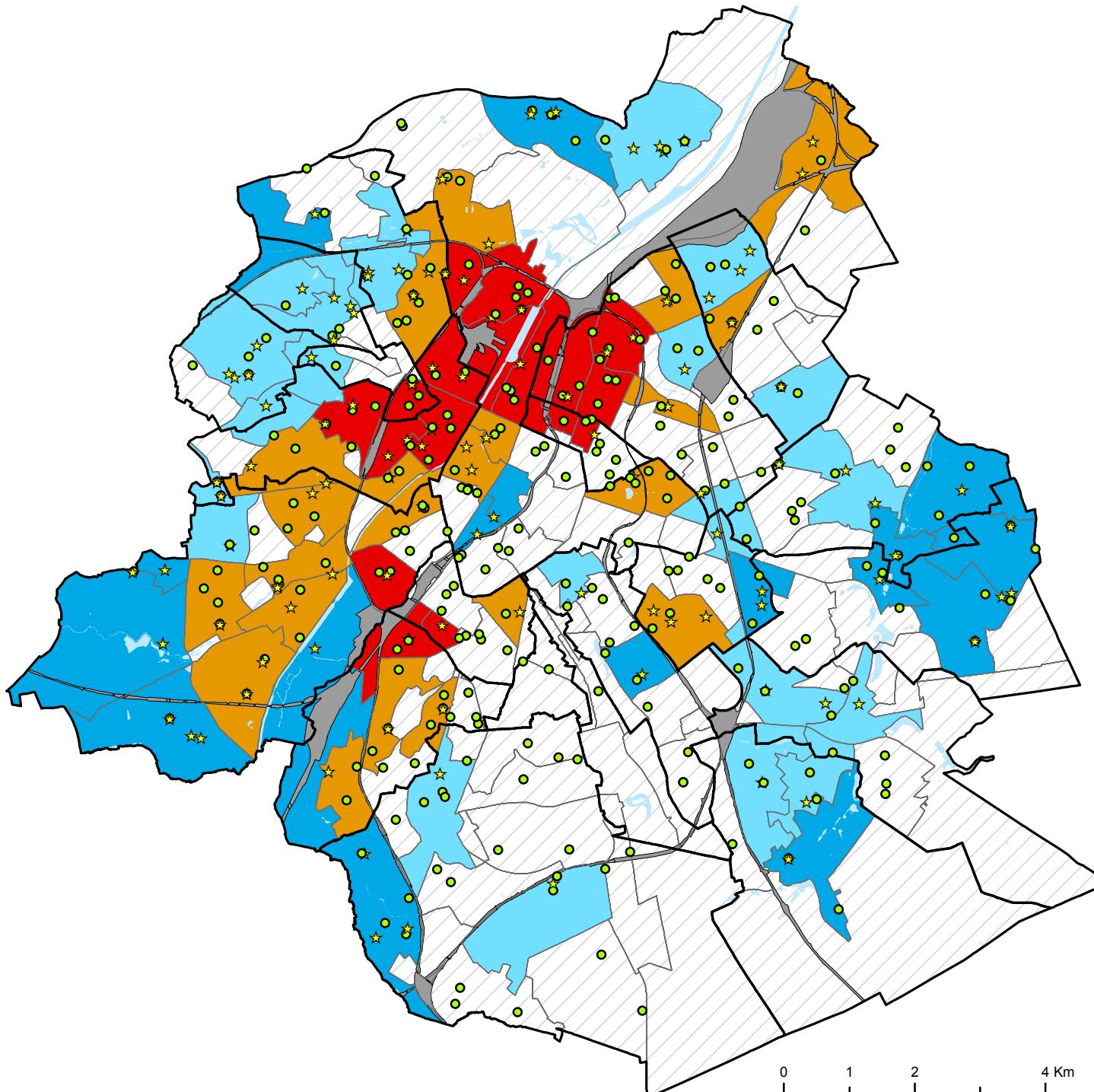
Quartiers sans école FR

écoles francophones
écoles néerlandophones

Fond de plan

- Limites communales
- Limites des quartiers
- Chemin de fer
- Eau

Source : ETNIC



INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE NEERLANDOPHONE - CARTE PA3 Analyse par quartier de scolarisation Année scolaire 2009-2010

Proportion des élèves du primaire néerlandophone scolarisés dans les écoles du quartier, qui sont domiciliés dans le quartier ou dans un quartier limitrophe

- █ < 40%
- █ 40% - 57%
- █ 57% - 75%
- █ > 75%

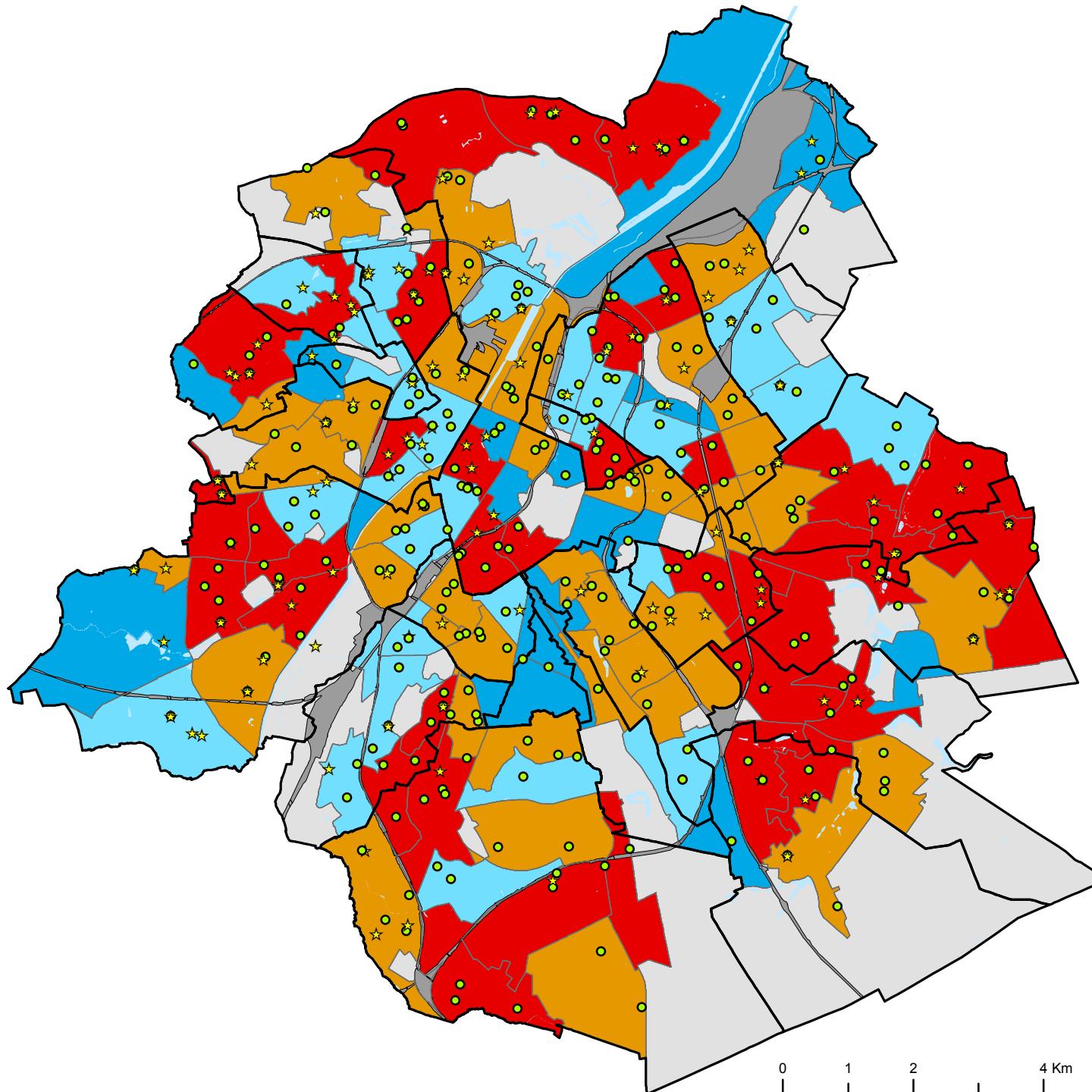
Quartiers sans école NL

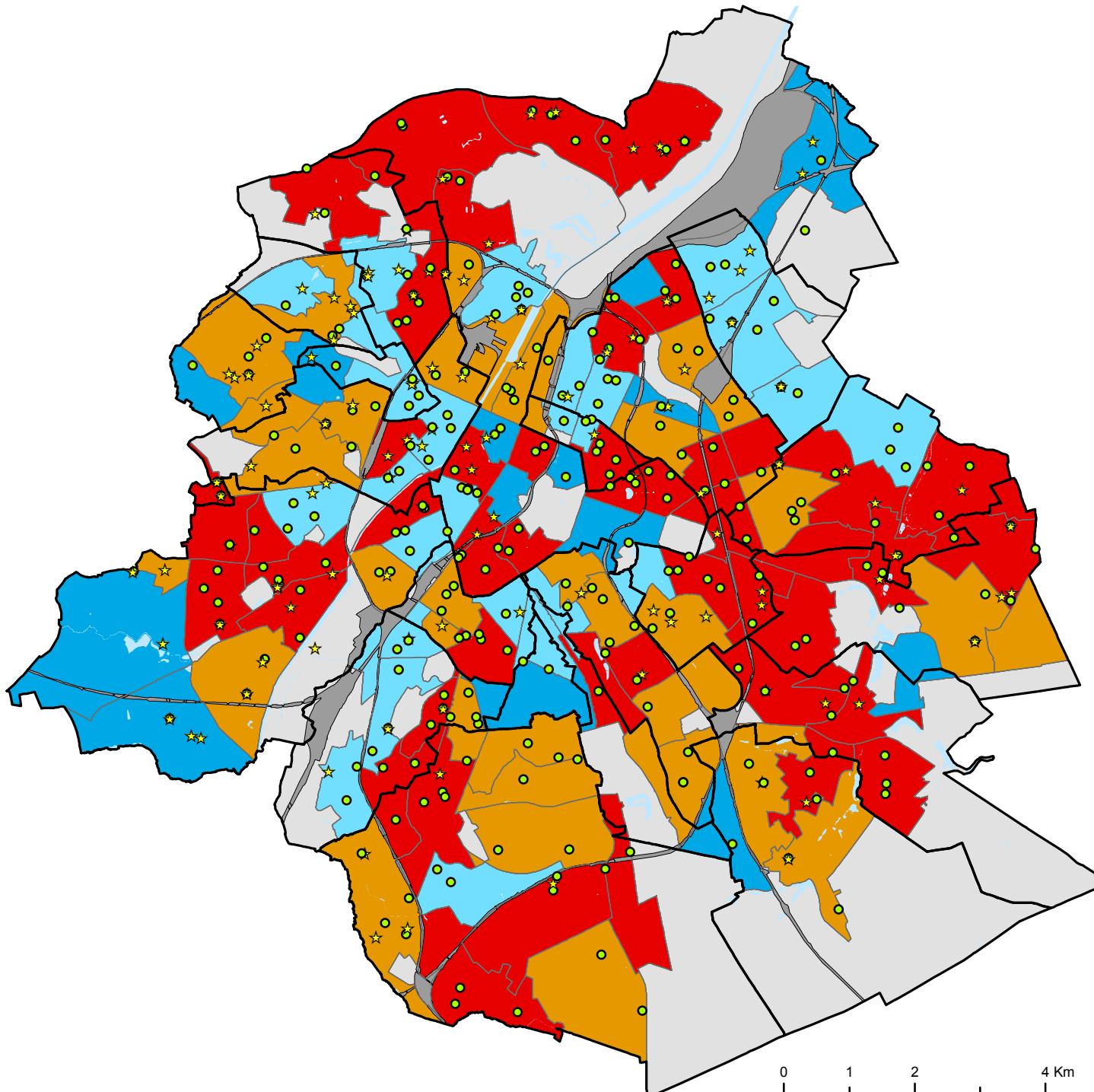
- écoles francophones
- ★ écoles néerlandophones

Fond de plan

- Limites communales
- Limites des quartiers
- Chemin de fer
- Eau

Source : Vlaams Ministerie van Onderwijs en Vorming





INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE FRANCOPHONE - CARTE PB2 Analyse par quartier de domicile Année scolaire 2009-2010

Proportion des élèves du primaire francophone domiciliés dans le quartier et fréquentant une école de la Région bruxelloise, qui sont inscrits dans une école du quartier ou dans un quartier limitrophe



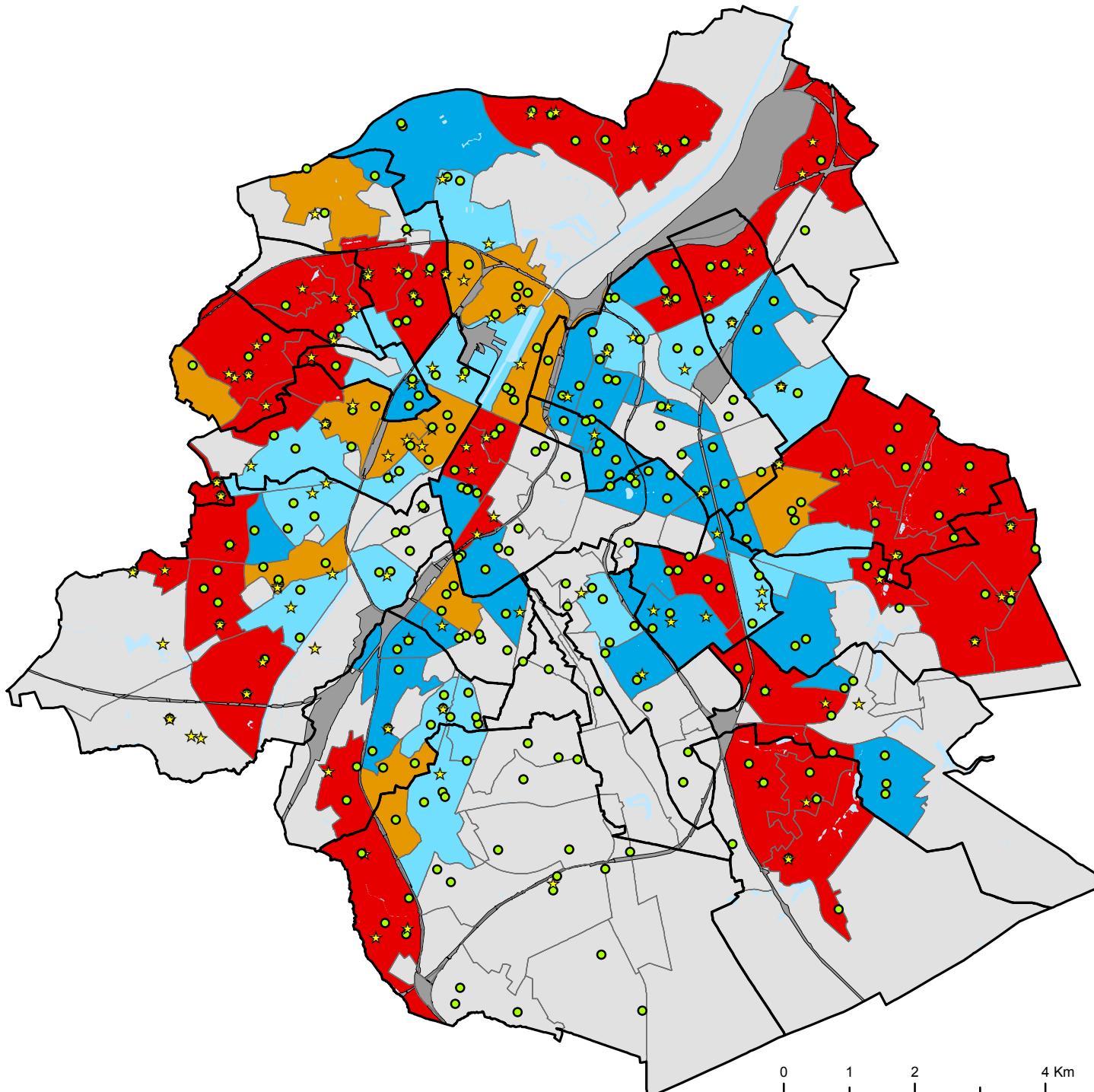
Moins de 30 élèves (prim. fr.) domiciliés

● écoles francophones
★ écoles néerlandophones

Fond de plan

- Limites communales
- Limites des quartiers
- Chemin de fer
- Eau

Source : ETNIC



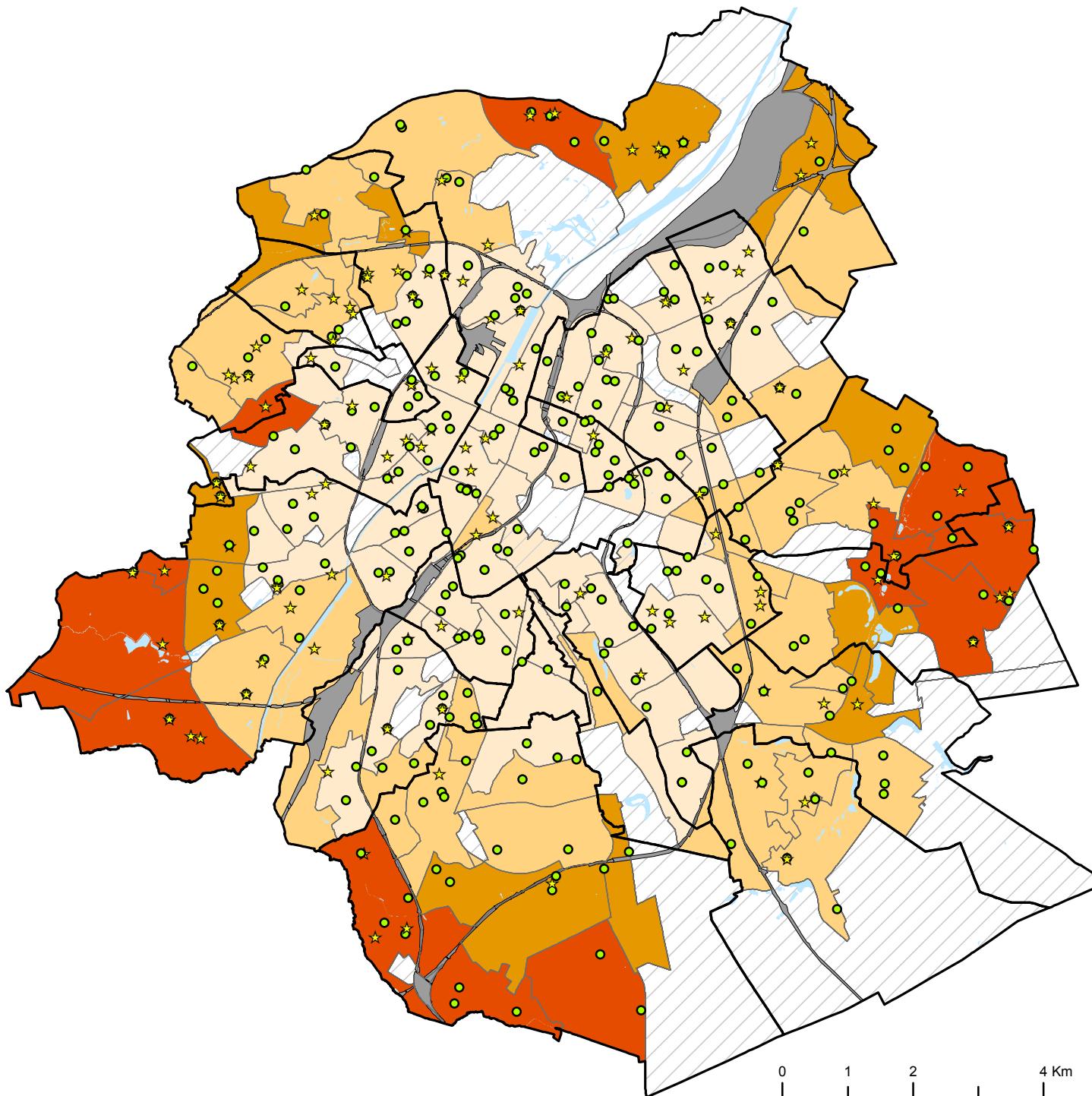
INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE NEERLANDOPHONE - CARTE PB3 Analyse par quartier de domicile Année scolaire 2009-2010

Proportion des élèves du primaire néerlandophone domiciliés dans le quartier et fréquentant une école de la Région bruxelloise, qui sont inscrits dans une école du quartier ou dans un quartier limitrophe

- < 55%
 - 55% - 66%
 - 66% - 73%
 - > 73%
- Moins de 30 élèves (prim. nl) domiciliés
- écoles francophones
 - écoles néerlandophones
- Fond de plan
- Limites communales
 - Limites des quartiers
 - Chemin de fer
 - Eau

Source : ETNIC



INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - CARTE PC1 Analyse par quartier de scolarisation Année scolaire 2009-2010

Proportion des élèves du primaire
domiciliés en dehors de la Région bruxelloise

- < 10%
- 10% - 20%
- 20% - 30%
- > 30%

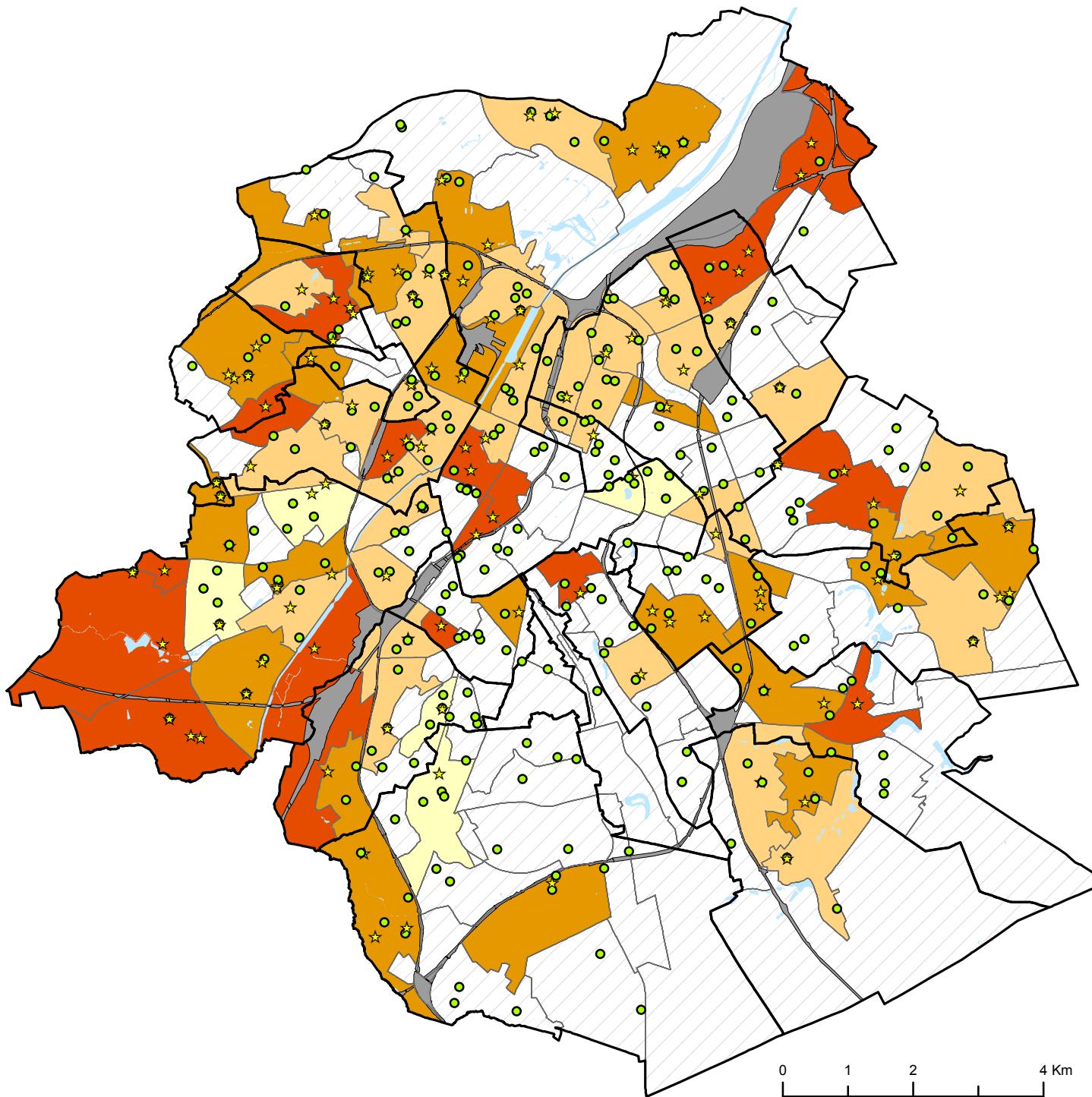
Quartiers sans école

- écoles francophones
- ★ écoles néerlandophones

Fond de plan

- Limites communales
- Limites des quartiers
- Chemin de fer
- Eau

Source : ETNIC / Vlaams Ministerie van Onderwijs en Vorming



INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - CARTE PC2 Analyse par quartier de scolarisation Année scolaire 2009-2010

Proportion des élèves scolarisés dans le quartier, qui sont inscrits dans une école primaire néerlandophone

- < 10%
- 10% - 25%
- 25% - 40%
- > 40%

Quartiers sans école NL

● écoles francophones
★ écoles néerlandophones

Fond de plan

- Limites communales
- Limites des quartiers
- Chemin de fer
- Eau

Source : ETNIC / Vlaams Ministerie van Onderwijs en Vorming

